ENTENTE DE **L**UTTE **I**NTERDEPARTEMENTALE
CONTRE LES **Z**OONOSES

Le Conseil d'Administration de l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses s'est réuni à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, à Maisons-Alfort le 27 mars 2018 sous la présidence de monsieur Franck DAVID, Président de l'Entente.

Etaient présents à cette assemblée :

A. Les Conseillers Départementaux suivants :

AIN
Monsieur Guy BILLOUDET

AUBE
Madame Joëlle PESME
Monsieur Bernard de LA HAMAYDE

CALVADOS
Monsieur Hubert COURSEAUX
Monsieur Xavier CHARLES

DOUBS
Monsieur Thierry MAIRE DU POSET

JURA
Monsieur Franck DAVID

LOIRET
Monsieur Christian BOURILLON

MARNE
Monsieur Philippe SALMON

MEURTHE-ET-MOSELLE
Madame Audrey NORMAND

MEUSE
Monsieur Yves PELTIER

ORNE
Monsieur Claude DUVAL
Monsieur Jean-Pierre FERET

PAS-DE-CALAIS
Madame Emmanuelle LEVEUGLE

HAUTE-SAVOIE
Madame Fabienne DULIEGE

SOMME
Madame Séverine MORDACQ

YONNE
Monsieur Yves VECTEN

ESSONNE
Madame Brigitte VERMILLET

VAL D'OISE
Monsieur Arnaud BAZIN
Madame Agnès RAFAITIN

B. Messieurs les représentants des administrations suivantes :
Madame Sabine ITIE, Bureau d'appui à la surveillance de la chaine alimentaire, DGAL
Madame Élodie MONCHATRE-LEROY, Directrice de l'ANSES Nancy
Monsieur Jean-Yves CHOLLET, Chef de l'unité sanitaire de la faune, ONCFS

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

C. Messieurs les représentants des Laboratoires Vétérinaires Départementaux

Monsieur Christophe FOURÇANS, Responsable du pôle vétérinaire, LDAR 02
Madame Sabine PELZER, Directrice, LVD 54
Monsieur Ianic FAES, Directeur, LVD55-SEGILAB
Monsieur Nicolas KARAM, Directeur, Eurofins LCA 57 et Laboratoire Cœur de France (03)
Madame Djamila LADSOUS, Sous-directrice, LDA 77
Monsieur Karim DAOUD, Directeur, LRSFS Ile-de-France

D. Les invités suivants

Madame Éva FAURE, Fédération Nationale de la Chasse
Madame Marion VECRIN, service Développement Durable des Territoires, CD 61
Monsieur Pascal GAHERY, Responsable du service Développement Durable des Territoires, CD 61
Madame Magalie MOLLARD, service Aménagement foncier et Développement Rural, CD 74
Madame Christine POUILLART, Direction de l'Environnement, CD 78
Madame Marie-Claude BONIN-RABELLE, Directrice de l'Environnement, CD 91
Monsieur Thierry HERDEWYN, Chef du service Environnement, CD 92
Monsieur Sébastien GIRARD, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable, CD 95
Monsieur Éric LANDOT, Avocat à la Cour, Paris

E. Le personnel de l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses

Monsieur Benoît COMBES, Directeur
Monsieur Vincent RATON, Ingénieur des travaux
Monsieur Matthieu BASTIEN, Chargé de mission
Madame Stéphanie FAVIER, Technicienne
Madame Marine FAÏSSE, Chargée de mission LAV

Etaient excusés :

A. Les Présidents des Conseils Départementaux suivants :

AIN, ALLIER, ARDENNES, AUBE, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, NORD, OISE, ORNE, PAS-DE-CALAIS, SAVOIE, SEINE-ET-MARNE, YVELINES, SOMME, VOSGES, YONNE.

B. Les Conseillers Départementaux suivants :

AISNE
Monsieur Fawaz KARIMET
Monsieur Pascal TORDEUX
Madame Isabelle ITTELET

CALVADOS
Monsieur Claude LETEURTRE
Monsieur Marc BOURBON

ISÈRE
Monsieur Robert DURANTON
Madame Magali GUILLOT

LOIRET
Madame Marie-Laure BAUDOIN

MARNE
Monsieur Éric KARIGER

MOSELLE
Monsieur Denis JACQUAT

ARDENNES
Monsieur Thierry MALJEAN

CHER
Monsieur Jean-Claude MORIN

ILLE-ET-VILAINE
Madame Sandrine ROL

LOIRE
Madame Chantal BROSSE
Madame Corinne BESSON-FAYOLLE
Madame Colette FERRAND
Madame Marie-Michelle VIALLETON

MEUSE
Madame Catherine BERTAUX
Monsieur Pierre BURGAIN
Madame Danielle COMBE

OISE
Monsieur Gérard AUGER

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

NORD
Monsieur Paul CHRISTOPHE
Monsieur Jacques HOUSSIN
Monsieur Patrick VALOIS

ORNE
Monsieur Thierry CLEREMBAUX
Madame Élisabeth JOSSET

BAS-RHIN
Monsieur Marcel BAUER
Madame Marie-Paule LEHMANN
Monsieur Marc SENE
Madame Christiane WOLFHUGEL

HAUTE-SAVOIE
Monsieur Jean-Paul AMOUDRY

VOSGES
Madame Raphaëla CANTERI

Monsieur Gérard DECORDE
Madame Anne FUMERY
Monsieur Jean-Paul LETOURNEUR

PAS-DE-CALAIS
Monsieur Jean-Marie LUBRET
Monsieur Claude ALAN

SAVOIE
Madame Marie-Claire BARBIER
Monsieur Albert DARVEY
Monsieur Lionel MITHIEUX

SOMME
Monsieur Marc DEWAELE
Monsieur Laurent SOMON

ESSONNE
Madame Françoise MARHUENDA
Madame Marjolaine RAUZE

C. Mesdames et Messieurs les représentants des Laboratoires Vétérinaires Départementaux :
Monsieur Johnny POIRIER, TERANA Cantal
Madame Sophie DARDALHON, LVD 80

D. Les invités suivants :
Monsieur David KIMELFELD, Président de la Métropole Grand Lyon
Monsieur Jean-Paul BOLMONT, Président d'Honneur de l'ELIZ
Monsieur Bernard LAURENT, Président d'Honneur de l'ELIZ
Madame Solange OSETE, Payeur Départementale de Meurthe-et-Moselle
Monsieur Sébastien REMY, DGAL
Monsieur Pascal HOSSEPIED, service Ruralité et Environnement, CD 59
Madame Laetitia KERBOUZ, service Environnement, CD 92

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2018 À MAISONS-ALFORT.

Monsieur DAVID : nous allons donc pouvoir commencer, monsieur le sénateur du Val d'Oise, mesdames et messieurs les représentants des départements et conseillers départementaux, chers collègues, madame ITIE représentante de la DGAL , madame MONCHATRE-LEROY directrice de l'Anses Nancy, mesdames et messieurs les représentants des laboratoires départementaux d'analyses, mesdames et messieurs les représentants des services des départements, monsieur CHOLLET représentant l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage, madame FAURE représentante de la Fédération Nationale de la Chasse.
C'est avec une certaine émotion que je suis à nouveau dans ces lieux chargés d'histoire, et qui est pour moi mon histoire aussi puisqu'il y a précisément 50 ans je passais l'oral de mon concours d'entrée aux écoles vétérinaires dans cette "maison" et ça fait donc beaucoup de souvenirs qui s'amoncellent et surtout le stress que je vivais ce matin-là tout tremblant !
Je voulais remercier le directeur de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort pour l'accueil qu'il nous fait aujourd'hui dans cet amphithéâtre d'honneur chargé d'histoire lui aussi et un peu frisquet ce matin vous en conviendrez, ça va peut-être s'arranger.

Notre Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses a été créée en 1973, ce temps peut paraitre ancien mais notre établissement voué à la lutte contre la rage a mis près de 25 ans pour se débarrasser de ce fléau en développant avec le centre d'étude sur la rage, la méthode de distribution d'appâts contenant du vaccin antirabique par hélicoptère sur toute la surface concernée, période héroïque s'il en fut. Notre établissement se composait alors d'un peu moins de 30 départements dans le nord-est de la France.
Les investigations sur l'échinococcose alvéolaire, familièrement nommée la maladie du renard, et les études faites pour lutter contre, ont encore fait monter le nombre de nos départements adhérents, nous sommes passés de 31 départements en 2001 à 45 départements en 2013, soit la couverture continue de la moitié du territoire national. Nous avons mené plusieurs études sur cette maladie pour essayer de comprendre comment parvenir à lutter contre. Nous avons mis aussi à jour et caractériser les risques vis-à-vis des jardins potagers et vis-à-vis des chiens. Mais surtout nous avons découvert il y a 10 ans que l'échinococcose est présente dans les populations de renards de 35 départements français, ensuite que la proportion des renards contaminés sur les territoires de la zone d'endémie augmentait, enfin que nombre de renards contaminés pénétraient dans nos parcs et jardins des grandes villes.

Nous sommes actuellement en train de faire à nouveau cette investigation, avec malheureusement un peu moins de départements participants. Les résultats sont surprenants en termes d'augmentation du risque. Grâce à la superficie couverte par nos études, grâce à la taille des échantillons que nous réalisons, ce qui représentent plusieurs milliers d'individus prélevés, nous y reviendrons dans un instant dans la partie technique, grâce à la parfaite homogénéité du travail accompli dans chaque département, notre système de surveillance a été audité par la DGAL pendant plusieurs mois et a été félicité et reconnu pour sa méthode et son sérieux. Le seul bémol à ce palmarès glorieux, j'ose le dire puisque j'étais très fier ce jour-là d'assister au compte-rendu de cet audit à la DGAL, a été que nous n'ayons pu faire ce travail sur l'ensemble du territoire national, ce que nous aurions fait volontiers si nous en avions eu la possibilité. C'est un défi que l'État est prêt à nous aider à relever mais il faut gagner en territoire et surtout ne pas en perdre.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Nous avons également réalisé une enquête sur la leptospirose, maladie bactérienne fréquente et grave pour les chiens, les chevaux, les bovins et l'homme particulièrement dans les territoires et zones humides de nos villes et campagnes, dont nous, départements, avons la charge à travers nos compétences résiduelles, qu'il s'agisse de la gestion et de la qualité de l'eau, de celle du tourisme et de celle des espaces naturels.
Les investigations que nous avons menées à propos de la leptospirose, nous ont permis de récolter des données totalement inconnues sur le mode de circulation et de portage de ces bactéries pathogènes. Données que les épidémiologistes humains ont énormément appréciées et dont ils attendent à présent la suite. Là encore les résultats de nos études sont considérés comme des premières mondiales, elles sont enviées par tous nos voisins européens et pourtant l'ELIZ ne comprend que 5 personnes qui siègent à Nancy près de l'Anses dans un petit bureau. Il faut bien se rendre compte qu'aucune autre action interdépartementale, quel que soit le sujet de travail, ne permet de réaliser un travail de pareil ampleur, aussi homogène que ce qui est mené sur nos territoires pour la protection de nos populations.
En cette période difficile pour les départements, déjà bien malmenés par les dispositions de la loi NOTRe, il est important je pense de le souligner. Tout en se recentrant sur leurs compétences, les départements sont encore capables de montrer leur force et leur détermination pour accomplir dans le domaine qui nous occupe, ce que l'État attend et n'arrive pas à faire et qui pourtant relève de ses compétences et de ses missions. En coordonnant des actions de surveillance sanitaire sur nos départements, nous ne manquons pas à la première de nos obligations, celle d'être responsables de nos territoires quels qu'ils soient et de protéger nos concitoyens, ceux qui y vivent et ceux qui les visitent.
Actuellement nous sommes présents sur 34 départements et la métropole de Lyon. Échinococcose, leptospirose, maladies virales transmises par le moustique tigre et demain borréliose représentant la maladie de Lyme, toutes ces maladies sont graves et représentent un véritable enjeu sanitaire d'aujourd'hui. Il est important que nos institutions comprennent que c'est par leur surveillance sur le terrain que nous arriverons à mieux décrypter le mode de fonctionnement de ces maladies transmises à l'homme par la faune sauvage. De leur survie dans la nature en passant par le mode de contamination par des vecteurs jusqu'à atteindre l'homme et ainsi parvenir à déterminer des stratégies optimales de lutte et de prévention contre ces fléaux. C'est pourquoi, je veux juste faire un léger focus sur ce qui nous occupe actuellement, je ne peux admettre que les campagnes anti-ELIZ que mènent certains auprès de nos institutions, à savoir nos départements, sous couvert d'application de la loi NOTRe, pour remettre en cause la méthode d'investigation sur l'échinococcose alvéolaire, ne m'est pas personnellement admissible. Il est nécessaire que les prélèvements se fassent à partir d'examens faits sur des intestins de renards les plus complets possibles, ceux-ci sont prélevés par tir sur un quadrillage précis du territoire investigué. Le prélèvement final de 100 renards en 10 ans par département ne peut conduire, je pense, à la destruction de l'espèce vulpine, ni créer un impact néfaste au rôle que joue cette espèce dans l'équilibre environnemental. Et l'émotion exprimée par certains à propos de ces prélèvements, ne devrait recevoir d'écho favorable face à la santé humaine que nous cherchons à protéger. Pourtant forcé est de constater que certains leur prêtent une oreille parfois attentive jusqu'à convaincre nos partenaires de nous abandonner. La surveillance biologique des territoires doit devenir un véritable élément de gestion des territoires et des milieux naturels ou urbains, c'est là que se trouve l'enjeu sanitaire d'aujourd'hui, seule l'ELIZ, grâce aux collectivités unies, personne ne reviendra sur ce fait, qui sont responsables de leur territoire et actuellement capables d'assurer cette surveillance, qui ne saurait être stoppée par quelques "animalistes" que je juge irresponsables, n'ayant aucune autorité ni compétence légale pour décider à la place des institutions de l'État et des collectivités ce qu'elles doivent entreprendre.
Aujourd'hui au côté des départements, demain avec eux et les régions, nous continuerons nos actions sanitaires dans un cadre administratif adapté au nouveau cadre réglementaire. Nous avons fait appel à un cabinet d'avocats spécialisé en droit public des collectivités, qui nous a déjà présenté lors de notre dernier CA, l'orientation juridique la plus fonctionnelle pour nous. Cette solution, dont nous discuterons aujourd'hui, semble être la forme la plus sûre, qui nous permette de garder notre autonomie en tant que collectivité, maitre LANDOT nous éclairera sur ce point cet après-midi. Aujourd'hui ce conseil d'administration se passera différemment et nous commencerons par la partie technique, une fois n'est pas coutume, pour aborder la partie administrative en début d'après-midi quand nous aurons la présence de maitre LANDOT qui nous expliquera comment cela peut se passer et pourra surtout répondre à vos questions.
Je voudrais maintenant remercier les membres du personnel de l'ELIZ pour la qualité du travail qu'ils ont accompli et qu'ils continuent d'accomplir dans cette période de mutation pas toujours facile à vivre au jour le jour, je veux ici leur témoigner toute ma confiance.
Comme on ne peut pas mettre de chevalet devant vos sièges, chacun va se présenter.
PRÉSENTATION INDIVIDUELLE DE CHACUN.
Nous allons pouvoir commencer la partie technique avec la présentation de Matthieu.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur BASTIEN : (Le diaporama correspondant à cette présentation est placé à la fin de l'intervention de monsieur BASTIEN)
bonjour à tous, je vais vous présenter un projet sur lequel on a réfléchi avec plusieurs équipes universitaires et qui commence à être bien défini, qui serait l'utilisation de données sur chevreuils pour étudier les dangers dans l'environnement liés aux maladies à tiques.
Les tiques après les moustiques, sont les vecteurs du plus grand nombre de pathogènes qui inclut des virus, des protozoaires et des bactéries dont la maladie de Lyme que vous connaissez tous je pense et qui est un vrai problème de santé publique.
Aux États-Unis on estime environ à 300 000 nouveaux cas par an, ce qui coûterait entre 712 millions et 1,3 milliards de dollars ; en France on est environ à 33 000 nouveaux cas par an. Cette carte représente le taux d'incidence de la maladie de Lyme qui est basé sur le réseau sentinelle c'est-à-dire que ce sont des médecins qui veulent bien participer à l'étude et remontent les cas et en fonction du nombre d'habitants dans la région on peut définir ces cartes.
C'est blanc quand il n'y a pas de donnée au plus foncé quand il y a un taux d'incidence très élevé, et donc on peut voir que selon les régions les taux d'incidence sont très variables. Comme je vous le disais c'est basé sur le réseau sentinelle et ça a donc pour limite le nombre de médecins voulant bien participer à l'étude et remontant le nombre de cas. Le problème c'est de pouvoir améliorer ces cartes en se basant sur ce qui se passe réellement et l'idée est de trouver une méthode pour cartographier le risque de transmission à l'homme des maladies à tique.
Le risque de transmission est défini par le danger dans l'environnement, par l'exposition de l'homme et par la transmission à l'homme. Nous on se focalise seulement sur le danger dans l'environnement puisque le reste on n'est pas capable de l'étudier à l'Entente. Donc pour étudier le danger dans l'environnement, je vais vous faire un petit rappel de l'écologie de la maladie de Lyme : elle est donc véhiculée par les tiques, en Europe c'est principalement l'espèce *Ixodes ricinus*. Donc on a 3 stades de développement chez la tique : les œufs qui donnent des larves, les larves qui donnent des nymphes, et les nymphes qui donnent des adultes. Larves, nymphes et adultes vont chacune faire un repas de sang, donc les larves et les nymphes plutôt sur des micromammifères, oiseaux et lézards ; et les adultes plutôt sur des plus gros mammifères donc en France généralement des chevreuils.
Les réservoirs de la borrelia, de l'agent pathogène responsable de la maladie de Lyme, vont être justement ces micromammifères, oiseaux et lézards, sur lesquels les larves et les nymphes principalement vont se nourrir. Les adultes vont également pouvoir se nourrir sur ces réservoirs, ils ne vont pas que sur des gros mammifères. Il peut y avoir des adultes qui se nourrissent sur des microrongeurs et donc les porteurs de la bactérie vont être les nymphes et les adultes puisqu'il n'y a pas de transmission des adultes aux œufs, donc les larves ne vont pas être porteuses de la borrelia, seuls les nymphes et les adultes seront porteurs de cette borrelia.
Le chevreuil, lui, n'est pas un bon hôte pour la borrelia, son système immunitaire va tuer la bactérie. Donc les adultes qui se nourrissent sur chevreuils ne peuvent pas acquérir la bactérie sur cet animal, le chevreuil va principalement servir d'hôte reproducteur pour la tique. Les tiques adultes vont se nourrir dessus, ce qui va favoriser la reproduction de la tique et par contre les micromammifères et oiseaux vont être les réservoirs de la bactérie.
L'homme, lui, peut se faire piquer par une tique, que ce soit des larves, des nymphes ou des adultes et donc vous l'aurez compris, seulement les nymphes et les adultes vont pouvoir transmettre la bactérie à l'homme. Vis-à-vis de ça le danger dans l'environnement va dépendre de l'abondance de tiques qui est principalement liée à l'abondance de chevreuils et du pourcentage de tiques infectées dans l'environnement, qui est principalement lié aux prévalences chez les réservoirs donc oiseaux et microrongeurs.
En fait les chevreuils vont être intéressants parce qu'ils vont concentrer un grand nombre de tiques, c'est pour ça qu'on aimerait bien essayer d'utiliser cet animal comme sentinelle de cette maladie pour savoir comment la maladie circule dans l'environnement. L'objectif du projet est d'explorer et valider l'utilisation de l'outil chevreuil pour suivre le danger relatif à la maladie de Lyme et aux autres pathogènes à tique dans l'environnement.
Pour ça on l'a décliné en 3 sous-objectifs, le 1er serait d'établir la cartographie du risque de contamination humaine par la bactérie sur le territoire couvert par l'ELIZ, ensuite on voudrait réaliser un screening des agents pathogènes à tique présents chez le chevreuil et enfin évaluer le rôle potentiel des rongeurs dans la transmission des pathogènes à tique trouvés sur le chevreuil.
Pour le 1er objectif, pour la cartographie, il est nécessaire actuellement d'établir un lien entre la séroprévalence qu'on pourrait trouver chez les chevreuils, puisque le chevreuil ne garde pas la bactérie.
La bactérie est tuée chez le chevreuil, on ne peut tester que la présence des anticorps chez les chevreuils, et il faut établir un lien entre cette présence d'anticorps chez les chevreuils, le taux de séroprévalence chez les chevreuils et la prévalence des nymphes dans l'environnement.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Puisque actuellement on définit le risque de transmission par la prévalence des nymphes dans l'environnement donc il faut collecter beaucoup de tiques dans l'environnement. C'est quelque chose de très lourd et c'est pour ça qu'on se porte plus sur le chevreuil qui concentrerait ces données et on aurait besoin de moins d'échantillons.
Pour ce 1er prérequis il faut établir le lien entre la séroprévalence des chevreuils et la prévalence des nymphes infectées prélevées sur végétation, on compte faire ce test sur 5 sites, un au Luxembourg et 4 sites français, dans lesquels on prélèverait du sang de chevreuils et des tiques sur végétation. À partir du sang de chevreuils on pourrait estimer les séroprévalences de borrelia pour chaque site et à partir des tiques collectées, on aurait la prévalence de la bactérie pour chaque site.
Avec ces données on pourrait justement essayer de trouver un lien entre la séroprévalence sur chevreuils et la prévalence sur les tiques. Une fois qu'on a ce lien bien défini, on peut donc passer à la cartographie du risque de contamination et pour ça on compte récupérer 300 chevreuils par département via les chasseurs puisque environ 500 000 chevreuils sont tués à la chasse tous les ans sur le territoire national donc on peut assez facilement récupérer 300 échantillons de chevreuils par département.
Donc pour tester la sérologie borrelia, on récupérerait une oreille et la rate, c'est assez facile pour les chasseurs à récupérer et quelques informations liées à l'animal et à partir de ces données on pourrait faire des traitements statistiques et de la modélisation pour avoir une cartographie la plus précise possible.
Pour le screening des agents pathogènes, on utiliserait les mêmes échantillons de chevreuils et là on utiliserait une technique qui a été développée dans un laboratoire juste ici à Maisons-Alfort, c'est une PCR qui permet de tester 48 pathogènes en même temps pour 48 échantillons. C'est ce qui permet d'avoir un screening de plusieurs agents pathogènes assez rapidement.
Et enfin pour évaluer le rôle potentiel des rongeurs dans la transmission des pathogènes trouvés sur le chevreuil, on utiliserait les résultats du protocole précédent à savoir quels sont les pathogènes chez le chevreuil. On récupère les tiques présentes sur l'oreille du chevreuil qu'on aurait collectées, on regarderait aussi quels sont les pathogènes présents dans ces tiques et on aurait également des captures de rongeurs sur les mêmes secteurs que là où on aurait des chevreuils pour détecter les pathogènes à tique présents chez les rongeurs. Et on pourrait comparer ces 3 données pour avoir le rôle en fait des rongeurs en fonction du pourcentage de pathogènes présents chez le rongeur qui sont aussi présents chez le chevreuil et avec des typages moléculaires on peut savoir quelle est la part trouvée chez le chevreuil qui vient des rongeurs, ou trouvée chez les tiques de chevreuils qui vient du rongeur.
Merci de votre attention.

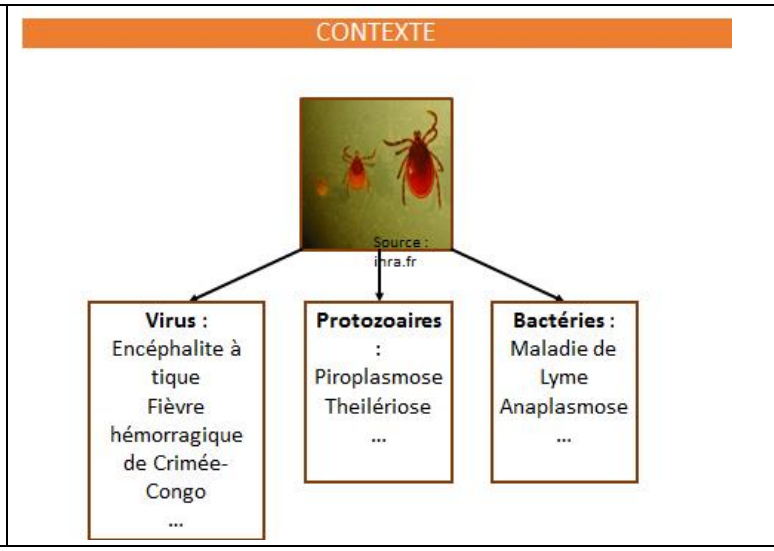

o E.L.I.Z. o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

CONTEXTE

Virus :
Encéphalite à tique
Fièvre hémorragique de Crimée-Congo
...

Protozoaires :
Piroplasmose
Theilériose
...

Bactéries :
Maladie de Lyme
Anaplasmose
...

CONTEXTE

Maladie de Lyme : un problème de santé publique.

-> USA : 300 000 nouveaux cas par an = entre 712 millions et 1,3 milliard
-> FRANCE : 33 000 nouveaux cas par an (IC95% 25 000-41 000)

Estimation du taux d'incidence annuel moyen de la borréliose de Lyme par région, France, 2012-2015 (réseau Sentinelles)

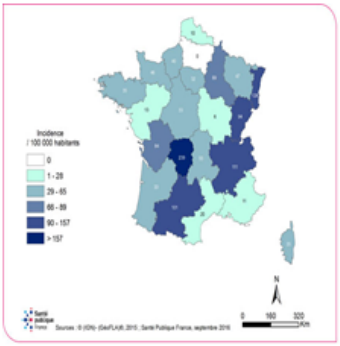

CONTEXTE

Maladie de Lyme : un problème de santé publique :

-> USA : 300 000 nouveaux cas par an = entre 712 millions et 1,3 milliard
-> FRANCE : 33 000 nouveaux cas par an (IC95% 25 000-41 000)

Estimation du taux d'incidence annuel moyen de la borréli

Estimations basées sur le réseau sentinelle avec pour limites la représentativité de l'échantillon de médecins participants.

CONTEXTE

Maladie de Lyme : un problème de santé publiqu

-> USA : 300 000 nouveaux cas par an = entre 712 millions et 1,3 milliard
-> FRANCE : 33 000 nouveaux cas par an (IC95% 25 000-41 000)

Estimation du taux d'incidence annuel moyen de la borré

Problématique : comment améliorer la cartographie du risque de transmission à l'Homme des maladies à tiques ?

CONTEXTE

Risque de transmission

- Danger dans l'environnement
- Exposition de l'Homme
- Transmission à l'Homme

CONTEXTE

Risque de transmission

- Danger dans l'environnement
- Exposition de l'Homme
- Transmission à l'Homme

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

CONTEXTE

Ecologie de la maladie de Lyme (d'après Kilpatrick et al. 2016)

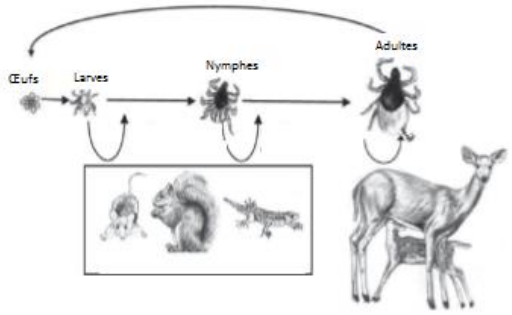

CONTEXTE

Ecologie de la maladie de Lyme (d'après Kilpatrick et al. 2016)

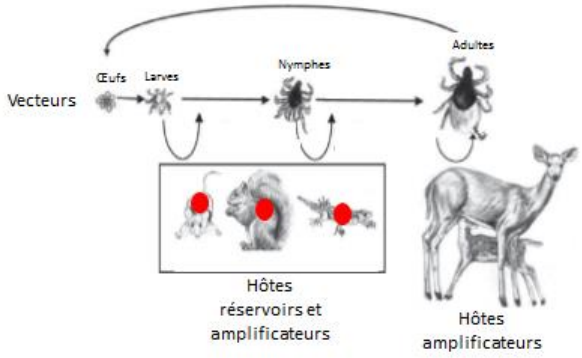

● *Borrelia burgdorferi sensu lato*

CONTEXTE

Ecologie de la maladie de Lyme (d'après Kilpatrick et al. 2016)

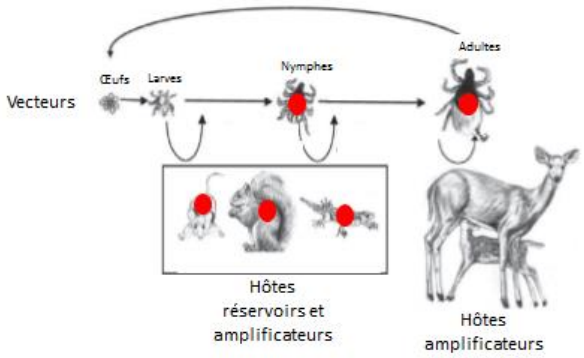

● *Borrelia burgdorferi sensu lato*

CONTEXTE

Ecologie de la maladie de Lyme (d'après Kilpatrick et al. 2016)

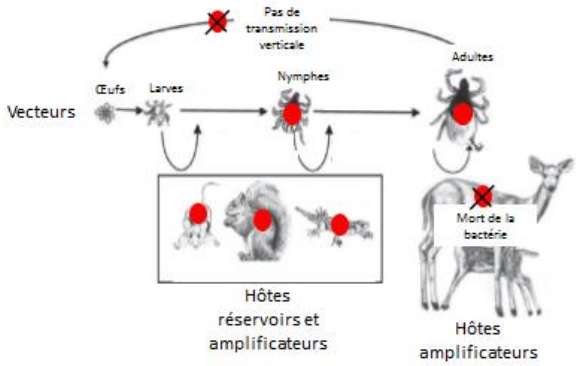

● *Borrelia burgdorferi sensu lato*

CONTEXTE

Ecologie de la maladie de Lyme (d'après Kilpatrick et al. 2016)

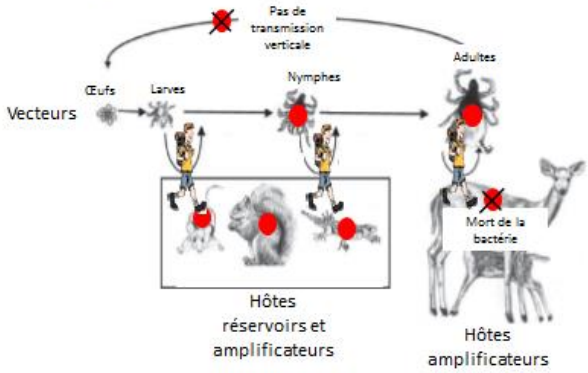

● *Borrelia burgdorferi sensu lato*

CONTEXTE

Ecologie de la maladie de Lyme (d'après Kilpatrick et al. 2016)

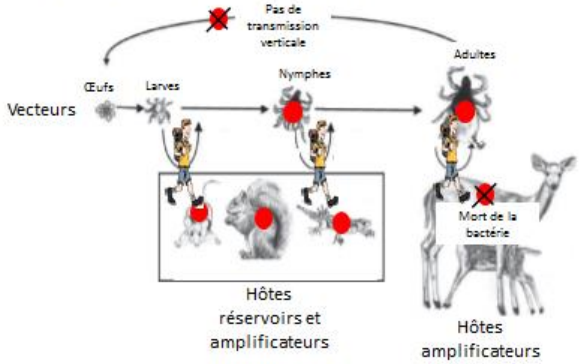

● *Borrelia burgdorferi sensu lato*

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

CONTEXTE

Risque de transmission

- Danger dans l'environnement
  - Abondance de

Source : inra/cefs

  - Pourcentage de tiques infectées

- Exposition de l'Homme
- Transmission à l'Homme

OBJECTIF

Explorer et Valider l'utilisation de l'outil chevreuil pour suivre le danger relatif à la maladie de Lyme et autres pathogènes à tiques dans l'environnement.

OBJECTIF

Explorer et Valider l'utilisation de l'outil chevreuil pour suivre le danger relatif à la maladie de Lyme et autres pathogènes à tiques dans l'environnement.

- Établir une cartographie du risque de contamination humaine par *B. burgdorferi s.l.* à l'échelle du territoire couvert par l'ELIZ.
- Réaliser un screening des agents pathogènes à tiques présent chez le chevreuil en France.
- Évaluer le rôle potentiel des rongeurs dans la transmission des pathogènes à tiques trouvés sur chevreuils.

OBJECTIF

Explorer et Valider l'utilisation de l'outil chevreuil pour suivre le danger relatif à la maladie de Lyme et autres pathogènes à tiques dans l'environnement.

Prérequis

- Établir un lien entre la séroprévalence des chevreuils et la prévalence des nymphes de tiques prélevées sur végétation.
- Établir une cartographie du risque de contamination humaine par *B. burgdorferi s.l.* à l'échelle du territoire couvert par l'ELIZ.
- Réaliser un screening des agents pathogènes à tiques présent chez le chevreuil en France.
- Évaluer le rôle potentiel des rongeurs dans la transmission des pathogènes à tiques trouvés sur chevreuils.

Protocole 1
préliminaire

Établir un lien entre la séroprévalence des chevreuils et la prévalence des nymphes de tiques prélevées sur végétation.

⇒ **5 sites (Luxembourg + 4 sites français) :**

sang chevreuil + collectes de tiques sur végétation par transect

Séroprévalence *Borrelia* → Relation statistique ?

Prévalence *Borrelia* → Relation statistique ?

Protocole 2

Établir une cartographie du risque de contamination humaine par *B. burgdorferi s.l.* à l'échelle du territoire couvert par l'ELIZ.

Source :

300 Chevreuils/département tués à la chasse :

⇒ **Sérologie Borrélia**

-> **Organes récupérés** : oreille + rate + récupération des tiques de l'oreille

-> **Informations collectées** : localisation (GPS + milieu) + relatif à l'animal (classe d'âge, sexe…)

➡ Traitement statistiques + modélisation

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

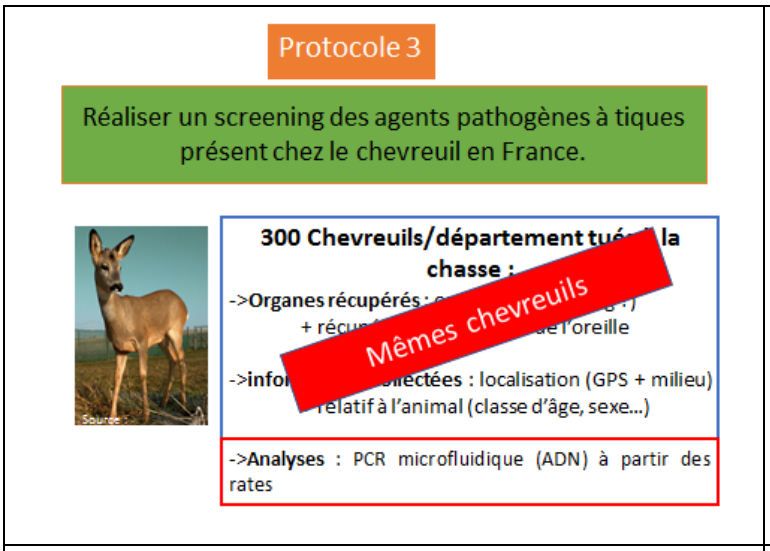

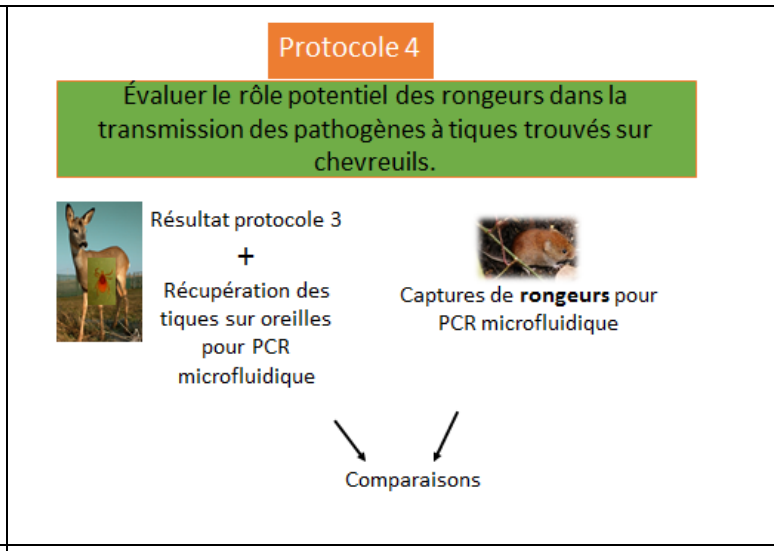

Merci de votre attention !

Monsieur COMBES : n'hésitez pas à poser des questions, c'est un programme très ambitieux mais il reçoit pour l'instant l'intérêt de la totalité des personnes que nous avons rencontré qui travaillent sur les tiques en France, notamment de l'INRA et du CNRS. Ce projet va être intégré dans un projet plus global sur les maladies émergentes et notamment la maladie de Lyme, qui sont éventuellement liées au climat ou au milieu naturel et nous allons pouvoir faire des comparaisons sur les données que nous allons acquérir. Les ARS semblent également très intéressées par l'acquisition de ces données avec les données de la carte notamment présentée au début qui ne concernait que les cas humains. Donc on va pouvoir essayer d'établir quelque chose d'assez grand sur ce projet.
Personne n'a de question par rapport à ce programme ?

Monsieur BAZIN : tout d'abord je suis très heureux qu'on lance cette étude parce que manifestement c'est un vrai sujet sanitaire national pour la santé de nos habitants, ça méritera d'ailleurs quand on le fera que dans les départements, ce soit relayé par une communication auprès de la population. Mes connaissances ne sont certainement pas à jour mais j'avais cru comprendre qu'il y avait un débat, voire une polémique autour des moyens de diagnostics humains, surtout sérologiques peut-être PCR aussi, pour diagnostiquer la maladie chez l'homme, donc comment est-ce que vous vous affranchissez de tous risques de débats autour des analyses auxquelles vous allez procéder vous-mêmes ?

Monsieur BASTIEN : effectivement, de toute façon n'importe quel test sérologique prête toujours à débat, là le test qu'on utilise a déjà été mis au point par une équipe de Montpellier. Après ce qu'ils envisagent c'est d'aller encore plus loin dans leur mise au point, de tester, d'essayer de regarder si on peut inoculer un vaccin à des chevreuils et voir derrière quelle est la réponse sérologique. Donc il y a encore toute une mise au point à faire sur ce test sérologique qui devrait être fait au cours de l'étude.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur BAZIN : si je comprends bien, on est en sérologie mais qui va être affirmée sur les chevreuils, sur les tiques et les rongeurs, en tout cas les hôtes intermédiaires, ce sera de la PCR, et là elle est totalement validée ?

Monsieur BASTIEN : oui c'est ça.

Monsieur GIRARD : j'avais juste une question par rapport au rôle éventuellement que pourrait jouer aussi le sanglier par rapport au chevreuil, est-ce qu'il n'a pas le même fonctionnement ? Il n'est pas un bon vecteur ?

Monsieur BASTIEN : est-ce qu'il est hôte ou pas ? Je ne sais plus vous dire. Après des études sérologiques ont déjà été faites sur sanglier mais elles sont moins séropositives que les chevreuils, après on pourrait avoir des échantillons de sangliers mais on aurait moins de positifs qu'avec les chevreuils donc pour avoir une cartographie, ce serait plus facile de travailler sur les chevreuils que sur les sangliers.

Madame LEVEUGLE : comment vous déterminez les 4 départements ? Ils font partie des départements les plus touchés qu'on a vus sur la 1ère carte ?

Monsieur BASTIEN : non en fait là c'est vraiment pour l'étude préliminaire, ce sont 4 zones qu'on va trouver avec la fédération nationale de la chasse, pour lesquels ils ont régulièrement des échantillons de chevreuils qui arrivent dans leur sérothèque.

Monsieur COMBES : et le Luxembourg c'est parce que nous avons une petite coopération avec eux et on a trouvé un certain nombre de volontaires qui pourront nous aider donc on va récolter des échantillons de chevreuils au Luxembourg et on ira ramasser les tiques sur les mêmes secteurs très précisément.

Monsieur DAVID : d'autres animaux sont régulièrement infectés par les tiques, je pense en particulier aux bovins et chevaux qui sont chargés de tiques, est-ce qu'on a une idée sur le devenir des borreli chez ces espèces-là ?

Monsieur BASTIEN : je n'ai pas la réponse, je ne sais pas.

Monsieur COMBES : je voulais préciser aussi que nous allons faire intervenir chaque fois nos partenaires de terrain comme d'habitude et notamment les fédérations départementales des chasseurs pour tout ce qui est de la collecte des prélèvements et les laboratoires vétérinaires qui vont faire aussi les analyses avec nous sur chacun des territoires. Nous tenons à conserver cette coopération et cette collaboration avec les laboratoires vétérinaires départementaux qui sont vraiment des outils et collaborateurs importants pour nous depuis qu'on existe.

Monsieur DAVID : du point de vue pratique, comment ça va se passer ? Les chevreuils abattus en action de chasse seront prélevés par la fédération de chasse sur l'oreille et la rate, comment ça se passe avec les prélèvements ? Est-ce qu'il faut qu'ils soient rapidement acheminés, surtout la rate ?

Monsieur BASTIEN : pour l'instant on ne sait encore pas comment on va conserver les échantillons, ça dépend vraiment du milieu de conservation de la rate effectivement. Après on ne va pas du tout rechercher ce qui est virus parce que justement quand on veut rechercher des ARN viraux, il faut assez rapidement conserver l'échantillon à -80°C, ce qui ne sera pas forcément possible pour cette étude donc on se concentrera que sur bactéries et protozoaires pour lesquels les ADN sont assez résistants et même si on conserve que dans l'alcool ça suffira. Mais pour l'instant on ne sait pas encore comment on va conserver les échantillons, c'est encore à définir avec le laboratoire de Montpellier qui nous fait les sérologies.

Madame MORDACQ : sur combien de temps va se faire l'étude et sur combien d'échantillons ?

Monsieur BASTIEN : grand minimum sur 3 ans, ce sera sans doute sur plus longtemps et le nombre d'échantillons, pour les chevreuils on espère en avoir 300 par département.

Monsieur COMBES : on vise entre 5 et 10 000 échantillons récoltés sur tous les territoires mais si on a plus de départements on augmentera cet échantillon et l'idéal évidemment serait d'avoir une image sur tout le territoire national.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Madame MORDACQ : je vous remercie.

Monsieur CHOLLET : vous avez un projet assez ambitieux, est-ce qu'il est prévu qu'il soit présenté à la plateforme nationale d'épidémiosurveillance ?

Monsieur COMBES : c'est plus que tout à fait envisageable, il faut que cela nous soit proposé aussi. Pour l'instant on essaie de monter le projet, d'acquérir l'ensemble des partenariats, après on fera la demande des financements. Et on est en train de mettre en place 2 thèses, l'une pour s'occuper des analyses à proprement parlé, l'autre de faire la modélisation en fonction des données et des données acquises notamment ce qui s'appelle le CCEID, c'est-à-dire le centre sur le changement climatique et les maladies émergentes. Du coup c'est plus que tout à fait envisageable mais on n'a pas encore d'officialisation de ce programme, nous sommes en train de le monter, pour l'instant l'enthousiasme qu'il suscite auprès de ceux qui ont déjà participé à des études sur la maladie de Lyme et les maladies à tique, nous permet de continuer largement ce programme, c'est dans le cours du printemps et de l'été qu'on va le faire développer et connaitre.

Monsieur DAVID : donc tout commence dans ces investigations et l'attente sur le territoire est forte de connaissances puisque déjà beaucoup de données ont été collectées mais ce qu'il manque c'est une idée des types de borreli d'une part et puis de la fréquence de la prévalence qui existe sur les animaux hôtes et sur le chevreuil aussi puisque le chevreuil ne développe pas cette maladie mais par contre développe un témoin que sont ces anticorps lorsqu'il est inoculé pour la première fois. Donc tout reste à faire et je ne vois pas quel territoire aujourd'hui comme le disait tout à l'heure monsieur le sénateur, ne serait pas intéressé par ces investigations. Encore une fois le travail de l'ELIZ consistera à donner une cartographie, une image de la situation sur le plan national, chose qui n'est pas faite si j'ai bien compris par les uns et les autres, jusqu'à présent les investigations sont parcellaires si on peut dire, et nous aurions un rôle à jouer pour donner une image réelle de la circulation des borrélioses pathogènes sur le territoire français. Et je suppose que ça sera aussi attendu comme ça l'a été pour la leptospirose par nos voisins européens, est-ce qu'il y a ce genre d'investigation ailleurs en Europe pour l'instant ?

Monsieur BASTIEN : sur un grand territoire comme ça pas forcément, aux États-Unis ça fait quelques années qu'ils ont fait une investigation sur un grand territoire sur la sérologie chevreuil, en Espagne ils ont commencé mais sur un plus petit territoire.

Monsieur COMBES : en fait l'intérêt de nos travaux justement c'est quand nous regroupons l'activité sur plusieurs départements, nous arrivons à chaque fois à collecter des échantillons qui sont non envisageables pour un centre d'étude quel qu'il soit, aussi efficace soit-il qui travaillerait seul. La plupart des études parle d'une cinquantaine ou d'une centaine d'animaux qui sont prélevés et qui permettent d'étudier ces prévalences, alors que nous allons travailler entre 5 et 10 000 chevreuils peut-être 15 000 suivant le nombre de départements impliqués. Ce n'est pas tout à fait la même échelle, d'où l'intérêt supplémentaire de cette étude et de travailler tous ensemble en faisant la même chose, c'est ça qui nous distingue et qui a fait que pour notre étude sur la leptospirose lorsqu'on l'a présenté à l'international, les gens nous demandent combien on est pour réaliser un truc pareil, on avait quand même obtenu, puisque les bactéries se concentrent dans les reins, 3 700 reins d'animaux, aucun n'ayant été prélevés spécifiquement pour cette étude, je tiens à le préciser, couvrant une trentaine de départements de la part de 28 espèces de mammifères sur lesquels on ne connaissait rien vis-à-vis de la leptospirose. Donc vous voyez on travaille grâce à notre nombre de départements et à l'homogénéité, on travaille sur des surfaces et des échantillons qui sont peu connus et du coup on est assez content de cette capacité que nous avons quand on est nombreux et unis.

Monsieur FERET : puisqu'on est sur le chevreuil, je fais une parenthèse sur la tuberculose, on a 2 foyers de tuberculose dans l'Orne et sachant le nombre de chevreuils qui grandit tous les ans, on a des éleveurs qui s'inquiètent justement de la tuberculose du chevreuil sur le cheptel bovin, je voulais avoir des réponses comme je ne suis pas vétérinaire je ne sais pas ce qu'il en est.

Monsieur COMBES : nous n'allons pas pouvoir vous répondre car nous n'avons pas cette compétence-là mais par contre Jean-Yves CHOLLET de l'Office National de la Chasse peut apporter une réponse.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur CHOLLET : le chevreuil est une espèce très rarement infectée par la tuberculose, il y a quelque cas qui ont été signalés en Dordogne mais ce sont des cas vraiment très isolés, nulle part ailleurs en France des chevreuils ont été trouvés positifs, donc uniquement dans des zones très infectées où manifestement des hôtes inhabituels, compte tenu de la charge bactérienne dans l'environnement, sont susceptibles de développer des lésions, vous pouvez rassurer vos éleveurs.

Madame MOLLARD : par rapport à ce projet, est-ce que vous pouvez nous présenter un plan de financement et j'imagine que vous allez solliciter les départements en plus des cotisations habituelles, à quel moment est-ce que ça va intervenir ? Est-ce que c'est plutôt pour 2019, courant 2018 ?

Monsieur COMBES : l'action va commencer en 2019, à l'exception de l'étude préliminaire que nous allons mener de nous-mêmes et le plan de financement, le projet en lui-même va être présenté, soumis à tous les départements et aux régions suivant l'évolution qui nous est réservée en termes réglementaire et dont nous allons parler cet après-midi, pour commencer en 2019. Tout ça va être soumis dans l'été aux départements, de façon à être acceptable pour 2019.
Bien, nous allons passer la parole à Marine FAÏSSE, notre nouvelle recrue qui va nous parler de la lutte anti-vectorielle dans la région parisienne.

Madame FAÏSSE : (Le diaporama correspondant à cette présentation est placé à la fin de l'intervention de madame FAÏSSE)
bonjour à tous, je suis Marine FAÏSSE donc je suis chargée de mission pour la lutte anti-vectorielle à l'ELIZ et je vais vous présenter ce qui va être réalisé dans 5 départements d'Ile-de-France en ce qui concerne la lutte anti-vectorielle. Elle va être réalisée dans les départements des Yvelines, de Seine-et-Marne, du Val d'Oise, des Hauts-de-Seine et de l'Essonne.
Il faut savoir qu'actuellement l'ELIZ est déjà opérateur public de démoustication pour le département des Hauts-de-Seine puisqu'il est placé en niveau 1 pour le moustique tigre. Quand on parle de lutte anti-vectorielle on parle donc de vecteur, qu'est-ce qu'un vecteur ? C'est un arthropode qui va se nourrir de sang et qui va assurer la transmission biologique active d'un agent pathogène donc ça peut être un virus, une bactérie ou un parasite d'un vertébré à un autre vertébré. Dans notre étude l'arthropode est *Aedes albopictus* plus connu sous le nom de moustique tigre et les agents pathogènes sont les virus de la dengue, du chikungunya et du zika.
On va voir ce qu'il se passe au niveau du cycle du moustique. Tout d'abord la femelle va venir déposer des œufs sur un support humide et c'est seulement après contact avec de l'eau que les œufs pourront éclore. Il faut environ 6 jours pour donner un moustique adulte à partir de la ponte jusqu'à l'émergence. Ensuite c'est un stade aquatique du moustique qui va se faire, ce sont des larves, avec 4 stades larvaires. Ces larves vont se nourrir de matière organique qu'elles vont trouver dans l'eau, le dernier stade est une nymphe et c'est à partir de cette nymphe que va émerger le moustique tigre adulte. Lorsque les moustiques, qu'ils soient mâles ou femelles, vont sortir, ils vont d'abord se diriger pour se nourrir. Ils vont donc se nourrir de nectar de fleur et c'est seulement après l'accouplement que la femelle va avoir besoin de plus de protéines qu'elle va trouver dans le sang de vertébrés, elle va donc venir piquer des hôtes vertébrés.
Le moment où le moustique va s'infecter : la femelle va venir prendre un repas sanguin sur un hôte vertébré en phase de virémie, donc il faut que le virus soit présent dans le sang pour que la femelle puisse s'infecter. Les virus vont arriver dans l'intestin du moustique et c'est après réplication que les nouveaux virus vont pouvoir traverser l'épithélium digestif et ensuite se disséminer dans tous les organes et tissus du moustique et plus particulièrement dans les glandes salivaires.
Au bout de 3 à 10 jours, la femelle devient infectante et va pouvoir libérer les virus par la salive émise lorsqu'elle va venir piquer un hôte. Donc l'infection d'un hôte vertébré va pouvoir se faire, il faut savoir que l'infection virale chez le moustique femelle est persistante
Un point de situation au niveau du moustique, il faut savoir que le moustique tigre est très urbain et anthropophile donc il va pouvoir trouver à la fois une grande quantité d'hôtes vertébrés et aussi de nombreux gites de ponte qui peuvent être des déchets, des coupelles, des pots mais aussi des gouttières mal entretenues. Une fois que le moustique est implanté dans une commune ou dans un département, il est très difficile de l'éliminer.
Le moustique tigre est surveillé depuis 1998 et sa 1ère détection a été en 2004 dans les Alpes-Maritimes, à Menton et depuis, à partir de ce point, l'expansion du moustique tigre se fait en tâche d'huile. Il est maintenant implanté dans 42 départements qui sont classés en niveau 1 albopictus et 9 départements sont au niveau albopictus 0b. Les niveaux sont classés de 0 à 5, niveau 0a c'est lorsque le moustique tigre n'est pas présent, en 0b il est présent mais contrôlé c'est-à-dire qu'il n'est pas encore trop actif, on peut encore s'en débarrasser, par contre quand le département est classé en niveau 1 le moustique tigre est présent et actif. À partir de là il va falloir mettre en place une lutte anti-vectorielle.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Qu'est-ce que la lutte anti-vectorielle ? Elle va permettre d'éviter une épidémie en contrôlant le risque de transmission d'agents pathogènes par le moustique tigre, de gérer les épidémies de maladies à moustique tigre ; le tout dans un cadre stratégique formalisé et avec des moyens préventifs et curatifs dans le domaine de la santé publique, la veille entomologique, la participation communautaire et les traitements larvicides et insecticides. Donc ce sera tout d'abord faire du porte-à-porte pour essayer d'éliminer les gites larvaires, donner des conseils aux personnes et ensuite pour les emplacements où on ne peut pas enlever l'eau on va mettre un larvicide qui est un bio-insecticide donc il va cibler spécifiquement les larves du moustique tigre.
Comment s'organise cette lutte anti-vectorielle ? Il y a une surveillance qui est entomologique et une surveillance humaine. La surveillance entomologique permet de connaitre l'aire d'implantation du moustique tigre, c'est une surveillance active donc avec un réseau de pièges-pondoirs positionné sur le territoire et ensuite une surveillance passive où là c'est un site internet de déclaration, donc tout citoyen peut venir déclarer s'il pense avoir vu un moustique tigre.
Les pièges-pondoirs sont des seaux noirs avec de l'eau à l'intérieur, un carré de polystyrène et de l'insecticide. Les moustiques vont pouvoir venir pondre sur le carré de polystyrène et comme le polystyrène flotte ça évite que les œufs ne soient en contact avec l'eau et n'éclosent mais par contre s'il y a une précipitation on met quand même du larvicide à l'intérieur pour éviter tout développement larvaire du moustique. Ces seaux sont placés toujours au même endroit, de façon stable et seront donc très attractifs pour le moustique, ensuite on récupère les plaques de polystyrène avec les œufs pour les identifier en laboratoire. Ces seaux vont être implantés dans les grandes agglomérations sensibles, plus de 20 000 habitants, donc plutôt dans les jardins, les parcs, les lieux touristiques. Ensuite en bordure d'une zone colonisée à l'année n-1, par exemple tout ce qui est en bordure d'un département classé en niveau 1 pour albopictus, ensuite les principaux axes routiers en provenance d'une zone colonisée, les aires d'autoroute par exemple ; les points d'entrée internationaux, ports, aéroports, gares. Et ensuite on va rajouter d'autres emplacements pour essayer de couvrir au maximum le département.
Les pièges sont relevés tous les mois, de mai à novembre pour les départements en niveau albopictus 0 et par contre ils sont relevés toutes les semaines dans le cas d'un piège positif pour les départements en niveau albopictus 1. On mettra plus de pièges autour d'un piège positif, par exemple on met une trentaine de pièges pour un département et là sur 1km^2 on va mettre 30 pièges pour vraiment délimiter une zone où le moustique est présent.
Ensuite pour la surveillance passive, comme je vous le disais, ça fait appel aux citoyens donc si on pense avoir vu un moustique tigre, qu'on a pu prendre des photos ou récupérer le moustique tigre entier, on peut faire une déclaration. On va vous poser différentes questions sur la taille, la couleur et l'appareil piqueur pour essayer de faire un tri au niveau des signalements. On a ensuite une surveillance humaine où là ça fait appel aux médecins donc il faut la déclaration obligatoire pour ce type de maladie. On va donc identifier les personnes potentiellement porteuses de ces virus et pour toute situation à risque on va mettre en place la lutte anti-vectorielle autour du lieu de vie d'un cas suspect ou avéré dans un secteur où le moustique tigre est installé donc dans les départements qui sont en niveau 1 pour le moustique tigre voire les niveaux suivants.
Maintenant pour le déroulement exact d'une lutte anti-vectorielle, on va prendre l'exemple des Hauts-de-Seine classé en niveau 1 pour la présence du moustique tigre. Il y a 4 phases pour le déroulement de la lutte anti-vectorielle, la 1ère est la préparation de l'enquête entomologique, on va recevoir une déclaration d'un cas suspect par un médecin, on va ensuite prendre rendez-vous avec le patient pour pouvoir aussi valider qu'il s'agit bien d'un cas de chikungunya, de zika ou de dengue et ensuite valider son adresse pour déjà faire un repérage cartographique et ensuite une demande de traitement par les Agences Régionales de la Santé. La lutte anti-vectorielle a vraiment pour objectif de supprimer tout vecteur ayant pu se gorger de sang sur la personne en état de virémie et de ce fait initie une transmission locale de la maladie. La phase 2 est la réalisation de l'enquête entomologique donc une équipe est envoyée sur place pour faire un repérage des lieux et donc il va y avoir prospection de tous les gites larvaires pour les supprimer quand c'est possible et dans le cas contraire on va mettre du bio-insecticide, le BTI, dans les eaux stagnantes inamovibles et avaloirs pluviaux. Ensuite une date sera fixée pour le traitement. La phase 3 c'est la préparation du traitement donc on va délimiter un périmètre précis du traitement. Par exemple sur cette carte, vous avez l'étoile qui représente le cas suspect et dans un périmètre de 150m on va mettre en place cette lutte. En bleu ce sont les trajets "véhicule" et en jaune les trajets "piéton" qui seront réalisés. On va ensuite faire du porte à porte pour récupérer tout ce qui nécessaire à l'accès (clé, code barrière, etc), on fait ensuite une information et des recommandations aux résidents et aux communes. Vous avez dans le dossier ce flyer sur lequel on précise la rue où le traitement sera réalisé, avec la date et l'heure, et il y a aussi quelques règles de prévention comme fermer les fenêtres, rentrer les animaux, éviter de se trouver sous le traitement. Ensuite on va envoyer au conseil départemental et à l'ARS le déroulement prévisionnel des opérations et attendre le feu vert.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Une fois qu'on a le feu vert on va pouvoir réaliser le traitement, donc c'est un traitement en ultra bas volume contre le moustique tigre au stade adulte par nébulisation d'insecticide sur la voirie à partir d'un pickup. C'est donc un nuage de microgouttelettes d'insecticide et pour les endroits où ce n'est pas accessible par la voiture ce sera un appareil portable pour faire un traitement péri-domiciliaire dans les jardins, les espaces verts. Comme je le disais tout à l'heure, le traitement est réalisé dans un périmètre de 150m pendant 30min entre 4h et 7h le matin pour éviter qu'il n'y ait trop de personnes dans les rues. Si nécessaire on va pouvoir faire un 2ème traitement en ultra bas volume et en fin d'opération un compte-rendu est envoyé au conseil départemental et à l'ARS.
Pour faire cette mission de lutte anti-vectorielle, l'Entente va se former sur différents aspects, d'abord auprès de l'EID Méditerranée qui est une entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen qui est gérée comme un syndicat mixte ouvert. On va faire une formation théorique et pratique. Au niveau de la théorie on va voir la biologie et la détermination des espèces du moustique à tous les stades, les œufs, les larves et les adultes ; le mode opératoire de la lutte anti-vectorielle, les méthodes de démoustication, l'utilisation et l'entretien des matériels, la cartographie et l'utilisation de logiciel.
Et pour la partie pratique on ira avec eux voir comment relever les pièges pondoirs et ensuite se mettre en situation pour le déroulement exact de la lutte anti-vectorielle autour d'un cas suspect. On va se former aussi auprès de la DGS et DSI du ministère de la santé, c'est un logiciel, SILAV (Système d'Information de la Lutte Anti-Vectorielle), sa maitrise est indispensable pour une bonne insertion dans le dispositif national de veille, d'alerte et d'intervention rapide. Sur ce logiciel donc on peut prendre connaissance des demandes d'intervention et saisir directement le résultat des prospections.
Il faut savoir que depuis 2015 il faut un certificat biocide pour l'utilisation de produit insecticide, donc la formation va aborder l'ensemble des points nécessaires à une utilisation efficace et plus sûre des produits biocides. L'Entente va gérer les pièges pondoirs, exploiter les signalements citoyens et mettre en place les actions de sensibilisation et d'information auprès des collectivités, du grand public et mettre en place les opérations de lutte anti-vectorielle autour d'un cas suspect pour les 5 départements d'Ile-de-France.
Je vous remercie pour votre attention.

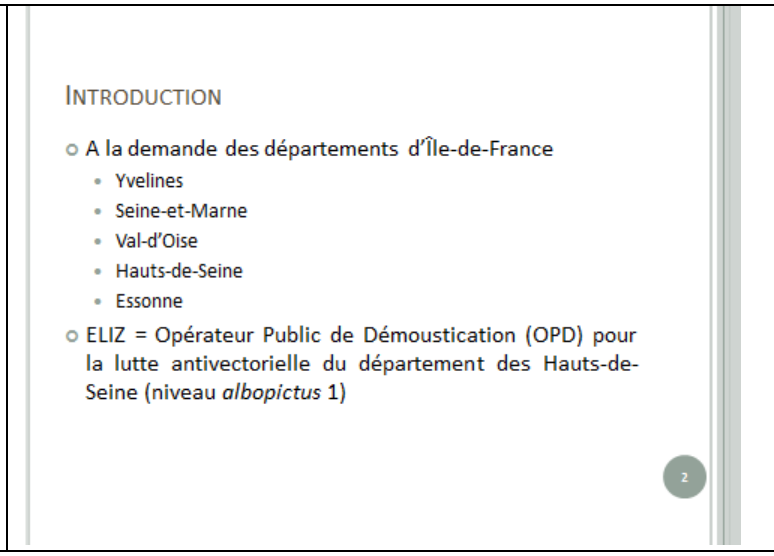

o E.L.I.Z. o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Qu'est ce qu'un vecteur ?

- Un arthropode se nourrissant de sang qui assure la transmission biologique active d'un agent pathogène (virus, bactérie, parasite) d'un vertébré à un autre vertébré.

3

Qu'est ce qu'un vecteur ?

- Un arthropode se nourrissant de sang qui assure la transmission biologique active d'un agent pathogène (virus, bactérie, parasite) d'un vertébré à un autre vertébré.
- *Aedes albopictus* « Moustique tigre »

4

Qu'est ce qu'un vecteur ?

- Un arthropode se nourrissant de sang qui assure la transmission biologique active d'un agent pathogène (virus, bactérie, parasite) d'un vertébré à un autre vertébré.
- *Aedes albopictus* « Moustique tigre »
- Virus de la Dengue, Chikungunya et Zika

5

Cycle du moustique

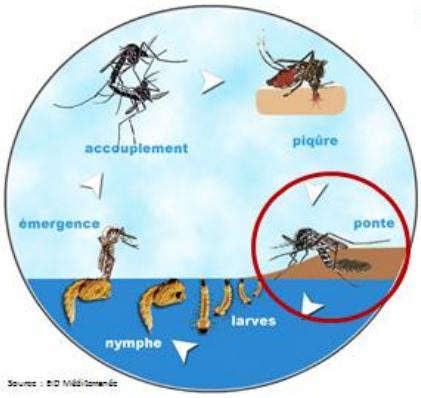

- Dépôt des œufs par la femelle sur un support humide. Eclosion de l'œuf après contact avec l'eau. Il faut environ 6 jours pour donner un moustique adulte.

6

Cycle du moustique

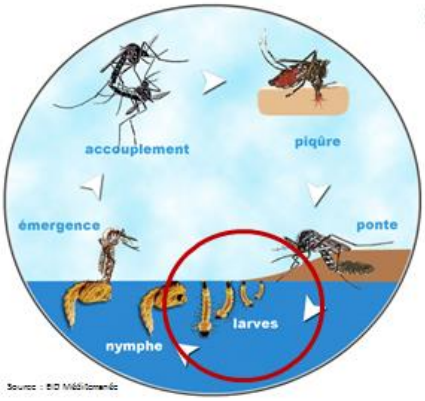

- Stade aquatique sous forme de larve rythmé par des mues.

7

Cycle du moustique

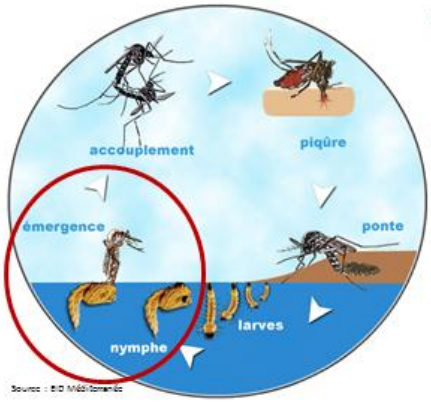

- Dernier stade : nymphe dont émergera un moustique adulte.
- Moustiques males et femelles -> nectar de fleurs

8

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Cycle du moustique

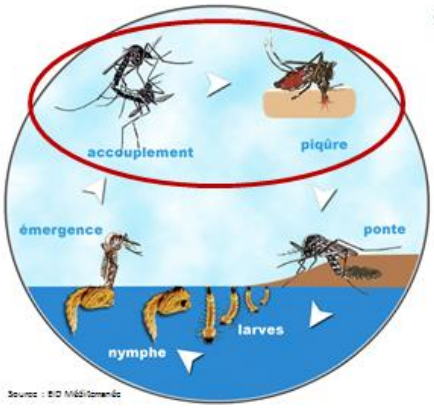

Source : BID Méditerranée

- Après reproduction femelle -> sang

9

Cycle d'infection du moustique

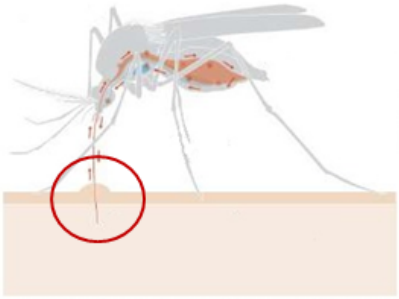

Sources : Open Osmosis, Dr. W. Augustine Dunn ; OXITEC ; The anatomical life of the mosquito, R. E. Snodgrass

- Infection de la femelle lors du repas sanguin sur un hôte vertébré en phase de virémie.

10

Cycle d'infection du moustique

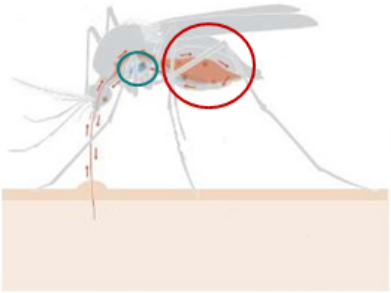

Sources : Open Osmosis, Dr. W. Augustine Dunn ; OXITEC ; The anatomical life of the mosquito, R. E. Snodgrass

- Virus dans l'intestin
-> Réplication
-> Traversée de l'épithélium digestif
-> Dissémination dans différents tissus et organes internes du moustique et les **glandes salivaires.**

11

Cycle d'infection du moustique

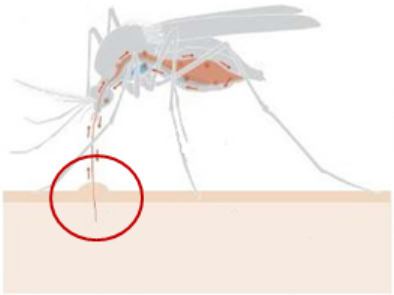

Sources : Open Osmosis, Dr. W. Augustine Dunn ; OXITEC ; The anatomical life of the mosquito, R. E. Snodgrass

- Au bout de 3 à 10 jours la femelle devient infectante, libération des virus par la salive émise par la femelle lors de la piqûre.
- Infection d'un autre hôte vertébré. L'infection virale du moustique femelle est persistante.

12

Point de situation du moustique

- Moustique tigre urbain et anthropophile
- Difficultés de l'éliminer une fois installé

13

Point de situation du moustique

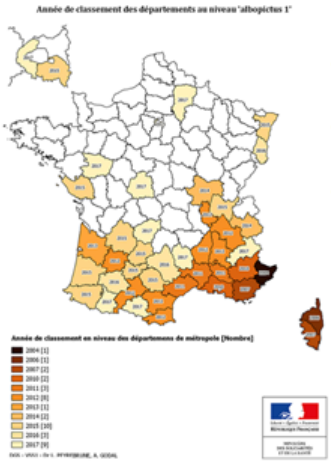

- Surveillance du moustique tigre depuis 1998
- Première détection en 2004 à Menton
- Expansion depuis en « tâche d'huile »

14

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Point de situation du moustique

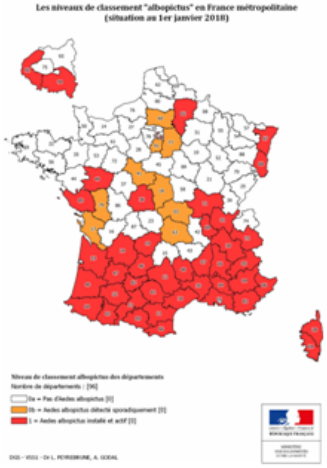

- Implantation dans 42 départements, classés au niveau *albopictus* 1
- 9 départements en niveau *albopictus* 0b
- Classement des départements en niveau *albopictus* :
  - 0a : moustique tigre non présent
  - 0b : moustique tigre présent mais contrôlé
  - 1 : moustique tigre présent et actif

15

Qu'est ce que la LAV ?

- Eviter une épidémie en contrôlant le risque de transmission d'agents pathogènes par le moustique tigre

16

Qu'est ce que la LAV ?

- Eviter une épidémie en contrôlant le risque de transmission d'agents pathogènes par le moustique
- Gérer les épidémies de maladies à moustique tigre, le tout dans un cadre stratégique formalisé

17

Qu'est ce que la LAV ?

- Avec des moyens préventifs et curatifs dans le domaine de la santé publique, la veille entomologique, la participation communautaire et les traitements larvicides/insecticides.

18

Comment s'organise t'elle ?

- Surveillance Entomologique et Surveillance Humaine

19

Comment s'organise t'elle ?

- **Surveillance Entomologique**
- Connaître l'aire d'implantation du moustique tigre:
  - Surveillance active, réseau de pièges pondoirs sur tout le territoire
  - Surveillance passive, site internet de déclaration d'un moustique tigre

20

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Comment s'organise t'elle ?

- **Surveillance active** : pièges pondoirs
- Seaux très attractifs pour le moustique = stables dans le temps et l'espace avec de l'eau en permanence.
- Identification des œufs en laboratoire.

21

Comment s'organise t'elle ?

- Implantation :
  - Grandes agglomérations sensibles
  - Bordure d'une zone colonisée à l'année n-1
  - Principaux axes routiers en provenance d'une zone colonisée
  - Points d'entrées internationaux
  - Sites supplémentaires pour couvrir l'ensemble du département
- Relevé mensuel de mai à novembre (niveau *albopictus* 0), hebdomadaire en cas de piège positif (niveau *albopictus* 1).

22

Comment s'organise t'elle ?

- **Surveillance passive** : site de signalement (http://www.signalement-moustique.fr/)

- Joindre photos ou le moustique dans un état permettant l'identification
- Référencer taille, couleur et appareil piqueur

24

Comment s'organise t'elle ?

- **Surveillance humaine**
  - Identification des personnes potentiellement porteuses des virus de la dengue, chikungunya et zika, par déclaration de médecin.

Source : agoravox.fr

Agence Régionale de Santé

24

Comment s'organise t'elle ?

- **Surveillance humaine**
  - Situation à risque = mettre en œuvre la LAV autour du lieu de vie d'un cas suspect ou avéré dans un secteur où le moustique tigre est installé (niveau *albopictus* 1 et suivant).

Source : EID Méditerranée

25

Déroulement de la LAV

- Exemple du département des Hauts-de-Seine, classé au niveau *albopictus* 1

26

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Déroulement de la LAV 1/4

- **Phase 1** : Préparation de l'enquête entomologique
  - Réception d'une déclaration du cas suspect importé
  - Prise de rendez-vous avec le patient et validation de l'adresse
  - Repérage cartographique
  - Demande de traitement par l'ARS

27

Déroulement de la LAV 1/4

- **Phase 1** : Préparation de l'enquête entomologique

→ Objectif étant de supprimer tout vecteur ayant pu se gorger de sang sur la personne en état de virémie et de ce fait initier une transmission locale de la maladie.

28

Déroulement de la LAV 2/4

- **Phase 2** : Réalisation de l'enquête entomologique
  - Repérage des lieux sur site
  - Prospection des gîtes larvaires et quand c'est possible suppression physique

29

Déroulement de la LAV 2/4

- **Phase 2** : Réalisation de l'enquête entomologique
  - Traitements antilarvaires préalables de tous réservoirs d'eau stagnante inamovibles et des avaloirs pluviaux à l'aide du bio-insecticide Bti (*Bacillus thuringiensis ser. Israelensis)*

  - Fixation de la date du traitement

30

Déroulement de la LAV 3/4

- **Phase 3** : Préparation du traitement
  - Délimitation du périmètre précis du traitement
  - Récupération des autorisations de passage : portes, clés, barrières, codes …

31

Déroulement de la LAV 3/4

- **Phase 3** : Préparation du traitement
  - Délimitation du périmètre précis du traitement
  - Récupération des autorisations de passage : portes, clés, barrières, codes …
  - Informations et recommandations prévisionnelles aux résidants (mesures de protection individuelle) : affichage, boîtage (flyers), porte à porte …
  - Information de la commune

32

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Déroulement de la LAV 3/4

33

Déroulement de la LAV 3/4

- **Phase 3** : Préparation du traitement
  - Envoi au conseil départemental et ARS le déroulement prévisionnel des opérations
  - Réception de la confirmation du feu vert

34

Déroulement de la LAV 4/4

- **Phase 4** : Réalisation du traitement
  - Traitement Ultra Bas Volume contre « les moustiques tigres » au stade adulte par nébulisation d'insecticide sur la voirie, à partir d'un pick-up 4x4
  - Traitement de lutte antivectorielle péridomiciliaire sur des espaces ciblés avec un appareil portable chez les résidents avoisinant le domicile du cas suspect : jardins, espaces verts..

35

Déroulement de la LAV 4/4

- **Phase 4** : Réalisation du traitement
  - Dans un rayon de 150m environ, pendant 30min, entre 4h et 7h du matin préférentiellement (150m : aire de dispersion du moustique tigre)
  - Si nécessaire un 2ème traitement ULV peut être réalisé
  - En fin d'opération, envoi d'un compte-rendu au conseil départemental et à l'ARS.

36

Formation à la mission

- EID Méditerranée (Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen, Syndicat mixte ouvert).

EID MÉDITERRANÉE
OPÉRATEUR PUBLIC EN ZONES HUMIDES
Démoustication

38

Formation à la mission

EID MÉDITERRANÉE
OPÉRATEUR PUBLIC EN ZONES HUMIDES
Démoustication

- EID Méditerranée
- Formation théorique et pratique
  - La biologie et la détermination des espèces de moustiques (à différents stades)
  - Le mode opératoire de la LAV
  - Les méthodes de démoustication
  - L'utilisation et l'entretien des matériels
  - La cartographie et l'utilisation des logiciels
  - La relève des pièges pondoirs, mise en situation du déroulement de la LAV autour d'un cas suspect

39

o E.L.I.Z. o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

FORMATION À LA MISSION

- DGS et DSI du Ministère de la Santé
  - SI-LAV : Système d'Information de la Lutte Anti-Vectorielle.
  - Maitrise indispensable pour une bonne insertion dans le dispositif national de veille, d'alerte et d'intervention rapide.
  - Prendre connaissance des demandes d'interventions et saisir directement le résultat des prospections.

41

FORMATION À LA MISSION

- CFPPA habilité
  - Certificat biocide : Pour l'activité d'utilisation de produits biocides.
  - Formation abordant l'ensemble des points nécessaires à une utilisation efficace et plus sûre des produits biocides.

42

CONCLUSION

- Gérer les pièges pondoirs
- Exploiter les signalements citoyens
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information au près des collectivités et du grand public
- Mettre en place les opérations de lutte antivectorielle autour d'un cas suspect

43

MERCI DE VOTRE ATTENTION

44

Monsieur DAVID : merci Marine, je suis vraiment très satisfait de cette présentation qui nous permet de mieux comprendre toutes les actions à mener, avec les 2 volets de cette action menée par l'ELIZ, celui d'action sur le terrain et celui d'information au public, et je trouve que ces 2 volets sont tout à fait complémentaires. C'est un peu ce qu'on pourrait dire sur les espaces naturels sensibles d'une part on s'en occupe, d'autre part on accueille du public dessus et là c'est pareil, ces 2 volets public / information et actions menées sur le terrain pour réduire l'incidence et la progression d'une zoonose. Je suppose que vous avez des questions à poser à propos de cette lutte anti-vectorielle.

Monsieur BAZIN : merci monsieur le président, ancien président du département du Val d'Oise, alors je voudrais d'abord m'associer aux remerciements pour les 2 présentations tout à fait remarquables, ensuite vous remercier monsieur le président et remercier le conseil d'administration d'avoir accepté la requête des départements d'Ile-de-France. En 2 mots pour expliquer la démarche à nos collègues, les départements d'Ile-de-France ont été fortement invités par le préfet de région de l'époque monsieur CARENCO, il y a 2 ans, à s'organiser autour d'une compétence qu'ils ont découverte à cette occasion, à savoir la lutte anti-vectorielle puisque nous avons été sensibilisés au risque d'épidémie sur les 3 virus qui ont été évoqués, liés à l'arrivée du moustique tigre. Ce qui nous était proposé à ce moment-là c'était une machine assez redoutable sous forme d'une entente régionale avec un budget avec un nombre de 0 qui nous a donné le tournis. C'est pourquoi j'ai vite représenté au préfet CARENCO que tout ça n'était pas raisonnable au moment où, vous y avez fait allusion tout à l'heure, les finances des départements sont particulièrement sollicitées. Mais cependant nous étions tout à fait conscients de nos responsabilités et de la réalité du risque donc nous avons souhaité pouvoir trouver une organisation à la fois efficace, pertinente mais aussi la plus économique possible. Vous nous avez rappelé tout à l'heure les miracles que vous faites avec 5 salariés monsieur le président, monsieur le directeur, donc c'est tout naturellement que nous avons pensé à vous et je pense que le système qui est en train de se mettre en place démontre qu'avec des moyens raisonnables mais nécessaires on peut arriver à faire face à nos responsabilités en matière de santé publique.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Donc je voulais encore une fois vous en remercier, vous en féliciter et je vois avec grande satisfaction que les choses sont en train de se mettre en place sensiblement de la façon dont on y avait pensé.
Pourquoi est-ce qu'il avait été proposé des moyens, à mon sens, démesurés, parce qu'ils avaient été calqués sur les ententes de démoustication du sud et du sud-ouest de la France où le sujet n'est pas du tout le même, où il s'agit de tuer tous les moustiques sans distinction pour le confort des populations et des touristes aussi il faut bien le dire. Donc nous, on n'a pas ce sujet-là mais un sujet purement sanitaire autour du risque de dissémination des virus qui ont été évoqués, donc ce sont 2 choses complètement différentes, il faut bien l'avoir en tête, ce qui amène donc une organisation différente, plus modeste en budget de fonctionnement mais tout aussi efficace pour les objectifs que nous pensions.
Voilà je voulais donc encore une fois vous remercier d'avoir répondu à notre demande, en plus je pense que c'est gagnant-gagnant parce que ça permet aux départements de trouver des solutions et ça permet aussi à l'ELIZ de s'affirmer un peu plus comme un acteur de santé publique, je crois que par les temps un peu compliqués que nous traversons tous c'est aussi utile pour notre Entente.
J'avais une question et une demande de confirmation sur l'information que vous recevez sur la présence d'un cas suspect ou confirmé de l'un des 3 virus, c'est par l'intermédiaire du logiciel si j'ai bien compris ?

Madame FAÏSSE : oui le logiciel SILAV

Monsieur BAZIN : donc il y a une automatisation de la procédure en fait, déclaration obligatoire par le médecin, inscription dans le logiciel et information qui arrive chez vous, donc ça j'ai compris. Et je voulais simplement terminer avec une question, est-ce qu'il y a des cas confirmés en France métropolitaine de contamination locale par un des 3 virus ?

Monsieur COMBES : il y a eu l'été dernier dans le Var, 2 secteurs avec un cas humain recensé et des cas humains provenant de ce même cas humain, donc des cas autochtones recensés dans le Var qui ont été jugulés par les moyens que nous avons décrit et ça a été rapidement circoncit, et c'était la 1ère fois que ça apparaissait.

Monsieur BAZIN : donc il y a des cas autour d'un cas autochtone en France dans le Var.

Monsieur HERDEWYN : je voulais revenir aussi sur la présentation, quand vous avez parlé de cas suspects, il faut rappeler que dans les Hauts-de-Seine ce n'est pas un cas suspect de maladie, c'est simplement une détection de présence du moustique tigre, sachant que le moustique n'est pas forcément porteur de la maladie, c'est important de faire la distinction parce que ça va être toute la difficulté de communication auprès des populations, de pouvoir leur dire que oui il y a la présence de moustique mais tous les moustiques ne sont pas porteurs de virus et donc que la frontière va être difficile à gérer parce que les populations vont avoir tendance à dire moustique = possibilité de tomber malade et donc une inquiétude forte. Donc là on va avoir un travail très fort, de bien expliquer la démarche et de bien faire la distinction entre présence du moustique et détection de cas suspect ou de malade.

Monsieur DAOUD : si j'ai bien compris donc cette étude consiste à identifier le moustique tigre mais pas forcément le portage de virus ?

Monsieur COMBES : non il n'y aura pas d'analyse biologique, notre rôle est uniquement "terrain" sur la lutte à proprement parler contre le moustique tigre Il n'y a pas, comme le soulignait monsieur HERDEWYN, de prospection sur le moustique, ça va être déjà très compliqué parce que le moustique écrasé dans la main du photographe qui a signalé sa présence, ça va être difficile d'aller récupérer l'échantillon en lui-même et pour l'instant ce n'est pas du tout envisagé. Ce qui nous importe c'est de faire en sorte que le moustique tigre ne se développe pas dans la région Ile-de-France et pas d'étudier pour l'instant le portage des maladies, on ne fait s'occuper que du vecteur. Peut-être que dans 2-3 ans quand il y aura plusieurs départements qui auront du moustique, on s'occupera de savoir s'ils sont infectés mais pour l'instant notre objectif est d'éviter justement que ce genre de question est à se poser sur ces 5 départements.

Monsieur DAVID : comment on peut expliquer qu'il y ait cette « concentration » de présence de moustiques tigres, est-ce que c'est la densité urbaine ? Est-ce que c'est la présence d'aéroport ? Comment c'est parti ?

Madame FAÏSSE : oui c'est vraiment la densité des populations et comme c'est une zone assez touristique, tout ce qui est aéroport, commerce international qui font que ça arrive sur la région.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur COMBES : et on s'est rendu-compte qu'un des gros gites les plus importants était les marchands de pneus qui stockent leurs pneus à l'extérieur et dans lesquels il y a toujours de l'eau qui réside à l'intérieur et c'est devenu des foyers de préoccupation importants. Et ils ont l'obligation de protéger tout leur stock de pneus parce que c'était par ça que les moustiques arrivaient et il faut donc veiller à ça. Il y a aussi les aéroports à surveiller mais ça c'est une étape ultérieure, pour le moment c'est l'EID Méditerranée, très accomplie dans ce domaine, qui s'occupe de faire cette surveillance.

Monsieur DAVID : le traitement des larves avec le bacille de thuringe, j'imagine que c'est aussi efficace sur le moustique autochtone que sur le moustique tigre ?

Madame FAÏSSE : mais il va vraiment cibler que les larves de moustiques, ça ne tuera pas d'autres insectes.

Monsieur BAZIN : pour en revenir à votre question sur l'arrivée du moustique tigre, il est quand même assez évident qu'il y a une remontée du sud vers le nord, le 1er département d'Ile-de-France contaminé était le Val-de-Marne autant que je me souvienne, donc on est en train peut-être avec une influence des modifications climatiques, d'avoir plus simplement une colonisation plus naturelle, assister à une remontée progressive, c'est pour ça qu'en Ile-de-France on a pris des mesures particulières, d'une part à cause de notre densité de population, du fait qu'on a aussi des populations qui voyagent de plus en plus vers les zones d'endémie des 3 virus en question, donc on est en train d'augmenter globalement le risque mais encore une fois il est évident qu'il y ait une remontée du moustique tigre sur le territoire du sud vers le nord.

Monsieur HERDEWYN : toujours pour compléter ce que vous venez de dire, nous avons eu, forcément parce que nous sommes passés en niveau 1 pour 2018, une rencontre avec l'ARS et l'EID Méditerranée jusqu'alors qui surveillait, qui nous a bien dit que de toute façon on ne pouvait pas contrôler le développement du moustique, il envahira l'ensemble de la France dans 1, 2 ou 3 ans, il est absolument impossible de limiter son développement, la seule chose que l'on va pouvoir faire c'est de le surveiller là où il est implanté pour simplement avoir la connaissance de sa présence, on ne pourra pas aller plus loin.

Monsieur DAVID : en période hivernale comment se comporte ce moustique ?

Madame FAÏSSE : il est en diapause, c'est un peu une hibernation donc soit il reste caché (pour les adultes) et les œufs restent en latence et attendent que les beaux jours reviennent, avec la chaleur et la luminosité, les journées plus longues donc tout va se remettre en place là bientôt ils vont sortir de la diapause.

Monsieur COMBES : je suis vraiment confus pour le froid, je vois que vous vous gelez autant que moi et je ne comprends pas pourquoi il ne fonctionne pas…

Monsieur BAZIN : ce sont surtout les anciens vétérinaires qui sont confus !

Monsieur DAVID : on nous a dit qu'il y avait eu réparation du chauffage il y a quelques jours et qu'il marchait très bien maintenant mais là j'en doute !

Monsieur MAIRE DU POSET : concernant la démoustication, je pense que ce n'est pas un biocide justement parce que le bacille de thuringe pour les larves c'est biologique et le traitement en place est-ce que ça ne risque pas de poser des problèmes avec les communes qui s'engagent à ne pas utiliser de produits phytosanitaires ?

Monsieur COMBES : c'est un produit biocide donc ce n'est pas un produit phytosanitaire, ce sont juste des bactéries qui sont orientées pour tuer les larves des insectes et le moustique tigre a un habitat de prédilection qui est très différent de celui des autres espèces de moustique et donc les traitements qui sont envisagés avec le BTI, d'abord sont sans danger à priori pour les autres et de toute manière sont faits, que ce soit le traitement pour les adultes ou le traitement pour les œufs, uniquement sur les secteurs où il y a une suspicion et dans les endroits comme les coupelles, les creux des arbres dans les jardins, et ce n'est pas là que vont se mettre de façon privilégiée les autres moustiques.

Monsieur DAVID : plus de question sur la lutte antivectorielle et le moustique tigre ? Je vous remercie on va pouvoir passer à la présentation qui suit sur l'échinococcose alvéolaire faite par Vincent.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Vincent travaille depuis une douzaine d'années pour notre organisme et que je remercie au passage parce qu'il va bientôt nous quitter, il va rejoindre sa future famille et son futur enfant à naitre dans un département qui m'est cher, celui du Jura. Donc je tenais à le remercier parce qu'il a été extrêmement efficace, extrêmement compétent sur le domaine qu'il va nous présenter pour la dernière fois.

Monsieur RATON : (Le diaporama correspondant à cette présentation est placé à la fin de l'intervention de monsieur RATON)
merci président. Je vais vous refaire un petit point sur la cartographie de l'échino qui est toujours en cours. Je fais un bref rappel sur l'échino parce que j'ai déjà souvent présenté le cycle, donc c'est un petit tænia qui vit dans les villosités de l'intestin des carnivores donc à l'état sauvage le renard. Les œufs sont expulsés par les crottes dans l'environnement donc les campagnols vont ingérer ces œufs qui mesurent 20 µm donc très petits. Puis ils vont se développer dans le foie de ces campagnols et lorsque le renard va les consommer, les œufs deviennent des tænias dans l'intestin et le cycle est bouclé, donc c'est le cycle sauvage. Sachant que le chien peut lui aussi manger des campagnols et être porteur de l'échinococcose, chez le chat aussi mais à priori les œufs ne sont pas contaminants donc il aurait un rôle moins important pour la contamination humaine.
L'homme va se contaminer à la place du campagnol, en mangeant un de ces petits œufs soit en consommant des légumes contaminés ou en manipulant de la terre, soit au contact d'un renard ou d'un chien qui aurait un œuf sur son pelage. Par contre bien entendu on est une impasse parasitaire pour ce tænia.
Le traitement se fait avec un médicament qui stoppe le développement du parasite comme l'Eskazole® ou l'Albendazole® ou dans les cas les plus graves c'est une intervention chirurgicale où on enlève la partie du foie contaminée. Chez les cas plus anciens il fallait faire des greffes de foie, il s'en fait maintenant de moins en moins pour le traitement de l'échino. Vous voyez sur la photo de droite un foie humain avec plein d'alvéoles, c'est pour ça qu'elle s'appelle échinococcose alvéolaire.
Là on peut voir l'incidence des cas humains sur la période 1982-1996, c'était plutôt cantonné à l'est de la France et sur la période 1997-2009 on voit que les cas humains se répartissent sur le territoire français, ça s'étend. Au niveau du nombre de cas humains jusqu'au début des années 2000-2005 on avait jusqu'à 15 cas par an mais maintenant ça a augmenté, environ 20 cas et même 39 cas en 2012 et 43 en 2015.
Donc les cas humains augmentent mais est-ce que c'est dû à une émergence progressive du parasite ou est-ce qu'on fait un meilleur diagnostic, ou alors le registre est plus exhaustif puisque ce n'est pas une maladie à déclaration obligatoire. En France il y a eu 677 cas reportés depuis 1982.
Sur le renard ce qu'on connaissait dans les années 90 en France c'était dans le Massif Central et dans l'est de la France, en 1999 d'autres études ont montré une augmentation du territoire en Europe chez le renard mais en France on n'avait pas plus d'info. Donc l'Entente après avoir travaillé sur la rage, s'est intéressée à l'échino et a voulu faire une cartographie justement de l'état du parasite sur renard en France. Pour la première étude, on a travaillé sur les crottes de renards puisqu'à l'époque il existait un test Elisa. Donc on avait fait récolter plus de 6 000 échantillons de crottes passés avec ce test Elisa et confirmés avec des PCR mais ces techniques n'étaient pas hyper fiables au niveau des résultats. C'est pour cette raison que pour avoir une cartographie plus juste, on a décidé de prendre la méthode standard de référence qui est le grattage d'intestin d'où la nécessité d'avoir des renards.
Donc je vais vous décrire le protocole : l'Entente était le maitre d'ouvrage, les renards étaient prélevés par les fédérations des chasseurs appuyées au niveau réglementaire par les DDT pour les arrêtés tir de nuit, les acteurs sur le terrain étaient soit les techniciens de fédération, les lieutenants de louveterie, les gardes de l'ONCFS, les piégeurs ou déterreurs, toutes les personnes qui peuvent avoir accès aux renards. Et les laboratoires vétérinaires départementaux faisaient les analyses. Le protocole c'était une répartition homogène d'une centaine de renards sur tout le département, voire moins quand le département était petit, c'était adapté à la taille de chacun, les renards sont amenés aux laboratoires vétérinaires départementaux,où les intestins sont prélevés et analysés.
Donc l'analyse standard de référence est un grattage de l'intestin, on décontamine à -80°C les intestins, et ensuite on gratte le contenu en le divisant en 5 parties, puisqu'à la suite de la 1ère étude on a pu mettre en évidence qu'en regardant uniquement la partie 1 et 4 de l'intestin on avait plus de 98% de positivité à l'échinococcose. Ça a donc fait gagner beaucoup de temps de lecture pour cette 2ème étude, on ne lisait plus que 2/5ème de l'intestin. Le but est de repérer directement sous la loupe binoculaire les tænias comme sur les photos sur la droite. Les vers sont ensuite envoyés à l'Anses-Nancy qui va confirmer que c'est bien de l'échinococcose et faire d'autres études parallèles sur la génétique du parasite.
Tout ça est fait aussi avec l'Université de Franche-Comté, avec qui on a monté le projet et qui nous aide pour l'analyse cartographique des résultats.
La 1ère étude s'est faite entre 2005 et 2010 sur plus de 300 000 km^2 avec 3 500 renards prélevés pour donner cette couverture de nos départements adhérents.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Vous avez en bleu la zone d'endémie historique, qui était connue avant l'étude et donc en rouge la nouvelle zone d'endémie qu'a pu mettre en évidence cette étude, jusque dans la Manche, l'Ille-et-Vilaine et en région parisienne également.
Cette étude a été publiée en 2012 dans une revue scientifique internationale. Entre temps il y a eu un peu d'épidémiosurveillance sur ces départements de l'ouest où on en avait trouvé peu ou pas, ils ont continué à faire 30 prélèvements par an pour suivre l'évolution de la maladie.
Des analyses ont également été refaites avec des nouvelles techniques de q-PCR sur le stock des fèces que je vous ai présenté au début, de la 1ère étude il nous restait des échantillons de crottes et grâce à des outils moléculaires de PCR qui permettent d'avoir un résultat fiable. Ainsi sur des départements où on n'avait pas d'info et pas de renard, l'Anses a analysé ces crottes avec les nouveaux outils et on a pu mettre en évidence du parasite en Seine-Maritime et dans les Hautes-Alpes.
Voici donc la carte la plus à jour avant de relancer la 2nde cartographie 10 ans après, qui a commencé il y a 2 ans. On a voulu savoir si la prévalence avait changé, si l'extension de l'échinococcose avait aussi progressé, caractériser le risque territorial et toujours faire ces études génétiques avec tous les vers trouvés qui sont envoyés à l'Anses dans ce but-là.
Je vais maintenant vous présenter rapidement l'évolution de la prévalence, là vous avez notre territoire d'étude potentiel, uniquement les départements adhérents à l'Entente, ici ce sont les départements qui participent, on en a 23 plus le Morbihan et le Loir-et-Cher qui ne sont plus adhérents mais qui ont fait de l'épidémiosurveillance de leur côté.
Pour le moment 1 750 renards ont été prélevés, 1 118 analyses effectuées, sachant que sur la période hivernale les laboratoires sont bien occupés avec la prophylaxie donc les analyses vont reprendre bientôt. Là vous avez le tableau brut mais c'était juste pour dire que dans les résultats que je présente, 110 sont positifs au laboratoire mais pas encore tous confirmés par l'Anses-Nancy, parce que ça peut arriver qu'un échantillon ne soit pas confirmé comme étant un échinocoque, ça a été le cas pour 9 échantillons. Ce sont encore des résultats préliminaires.
Entre la carto 1 et la carto 2, on avait eu 3 700 renards sur la 1ère cartographie, là on en est à 1 700 sur un peu plus de 2 200 attendus, ça avance bien même si ça peine dans certains départements à cause de souci réglementaire pour avoir les arrêtés tir de nuit, c'est assez compliqué à gérer, monsieur COMBES pourra vous en parler.
Au niveau global pour la 1ère cartographie, sur les départements on était à 16% et là actuellement on est à 24% je n'ai pris que les départements qui participent aux 2 cartographies, donc il y aurait une augmentation de la prévalence. Sur ce graphe les barres orange sont la prévalence de la 1ère cartographie et les barres bleu celle de la 2ème cartographie.
Par exemple pour le département du Pas-de-Calais on n'avait pas trouvé d'échinococcose alvéolaire sur la 1ère cartographie et on en a trouvé cette fois, une prévalence de 5%.
Pour le département de l'Aube, les petits traits noirs sont les intervalles de confiance, quand on a un résultat on lui donne une confiance maximum minimum, là on peut voir qu'elle se chevauche donc en théorie statistiquement il n'y a pas vraiment de différence mais pour l'Aube c'est assez proche on aurait une petite augmentation et pareil pour la Moselle on voit que les intervalles de confiance se superposent mais dans leurs extrêmes.
Le seul qui se sépare vraiment ici en bleu c'est pour l'Essonne mais par contre il faut faire attention on a que 9 analyses sur la carto 2 donc on ne peut pas vraiment prendre en compte ce résultat.
Un petit zoom sur le Pas-de-Calais où on n'avait pas de cas à la 1ère cartographie et on en a trouvé quelques-uns cette fois, un peu comme dans le département du Nord où on les trouve au sud du département et là pareil les cas positifs étaient dans le sud du Pas-de-Calais.
Il faut bien garder en tête que ce ne sont que des résultats intermédiaires, à priori par département il n'y a pas d'augmentation mais quand on regarde d'un point de vue globale on est passé de 16 à 24% et que les intervalles de confiance ne se superposent pas donc on peut se poser la question s'il n'y aurait pas une augmentation du taux d'infestation au niveau global.
Je vous remercie de votre attention.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

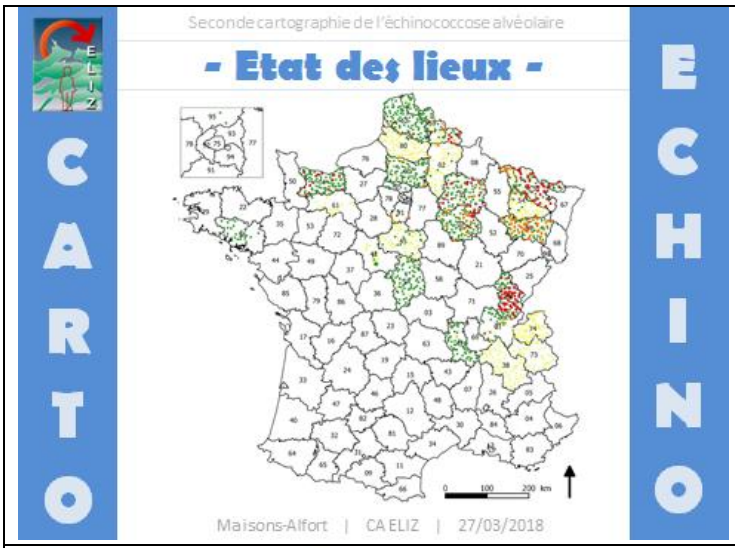

Echinococcus multilocularis

echino | Carto I | Carto II | conclusion

Echinococcus multilocularis

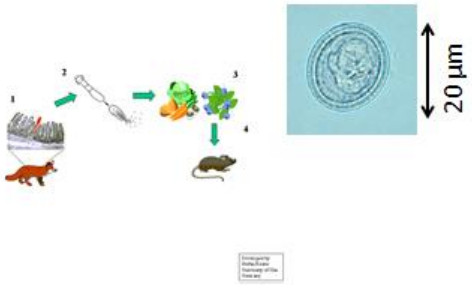

echino | Carto I | Carto II | conclusion

Echinococcus multilocularis

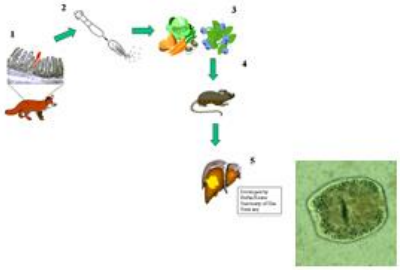

echino | Carto I | Carto II | conclusion

Echinococcus multilocularis

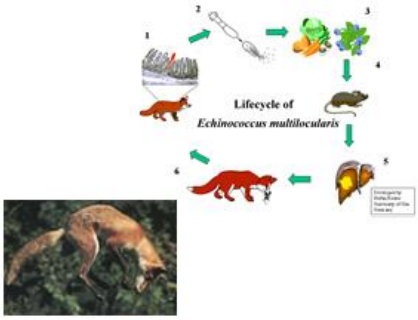

echino | Carto I | Carto II | conclusion

Echinococcus multilocularis

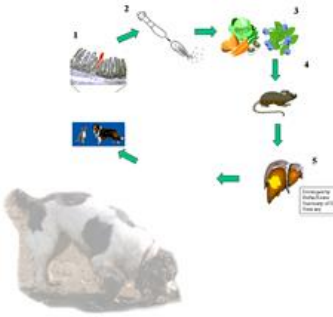

echino | Carto I | Carto II | conclusion

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Echinococcose alvéolaire

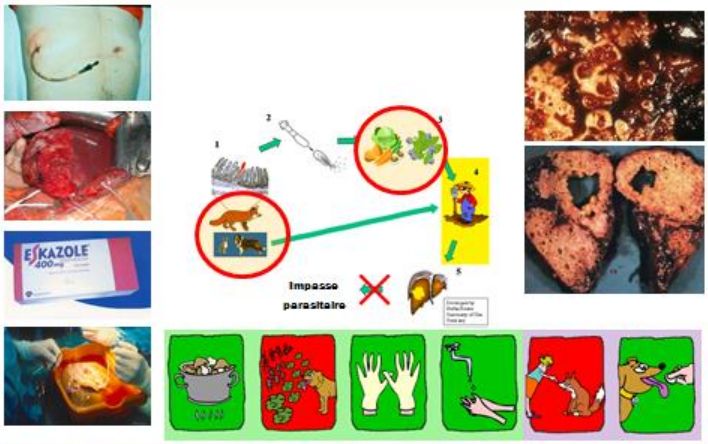

echino | Carto I | Carto II | conclusion

La maladie chez l'homme

Taux d'incidence annuelle cumulée d'échinococcose alvéolaire
par département de résidence lors du diagnostic pour 1 000 000 d'habitants

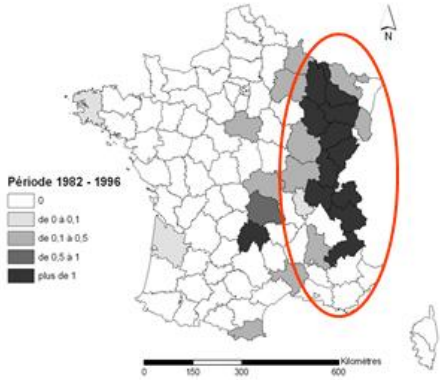

echino | Carto I | Carto II | conclusion

La maladie chez l'homme

Taux d'incidence annuelle cumulée d'échinococcose alvéolaire
par département de résidence lors du diagnostic pour 1 000 000 d'habitants

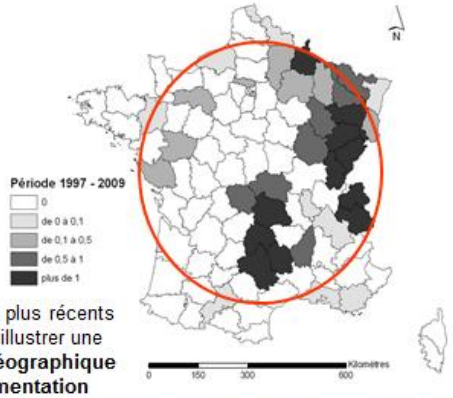

Les cas les plus récents semblent illustrer une **étendue géographique en augmentation**

echino | Carto I | Carto II | conclusion

Evolution temporelle de l'EA en France

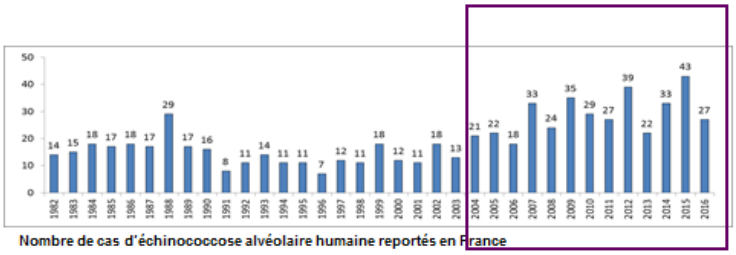

Nombre de cas d'échinococcose alvéolaire humaine reportés en France

Emergence progressive ?
Meilleur diagnostic ?
↗ Exhaustivité registre ?

≈15 cas diagnostiqués/an [bornes : 8 - 30]
Âge au diagnostic : 60 ans [extrêmes : 12-89]
Ratio H/F ≈1,00

677 cas reportés au CNR entre 1982 et 2016
Pas une maladie à déclaration obligatoire

Source: Réseau FrancEchino 2016, CNR Besançon

echino | Carto I | Carto II | conclusion

EurEchinoReg

Registre européen des cas humain

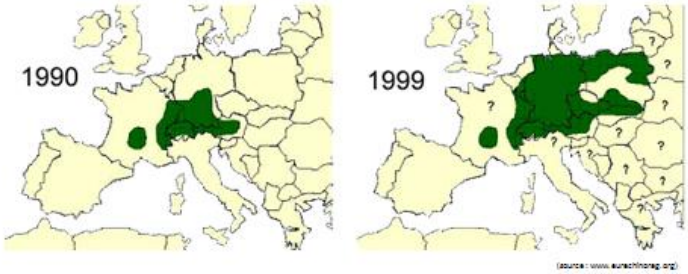

echino | Carto I | Carto II | conclusion

Cartographie de Em

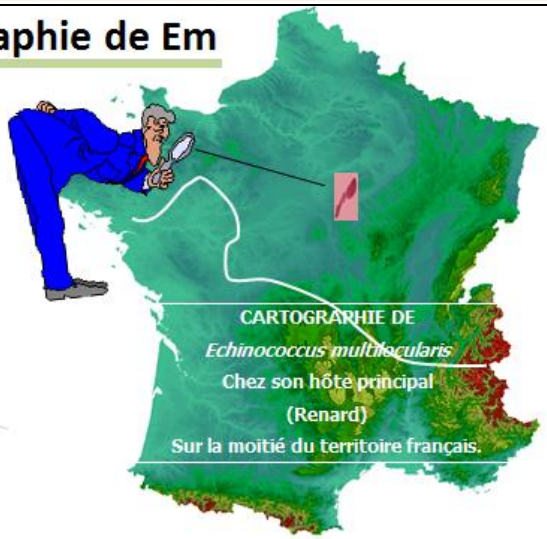

Laboratoires Vétérinaires Départementaux

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

AVANT le Projet carto

- Analyse des fèces (2000 à 2007) :
  - > 6000 échantillons
  - Test ELISA
  - 33 départements +

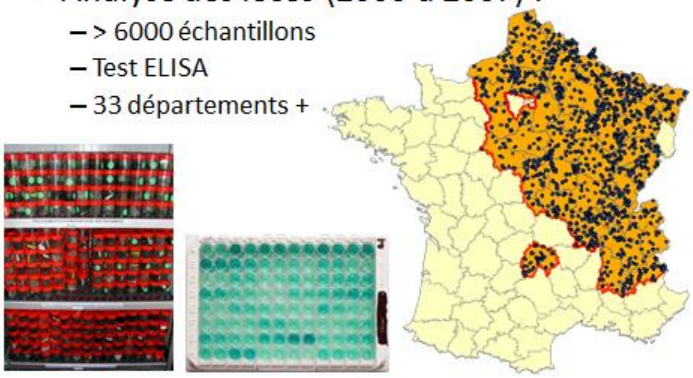

echino | Carto I | Carto II | conclusion

TIR DE NUIT ECHINO

Préparation :

1) itinéraire suivi, commune par commune ou canton par canton.
2) inventaire du matériel.
3) avertir les autorités (se référer à l'arrêté pour les organismes à prévenir et les délais).

Organigramme opérationnel des prélèvements

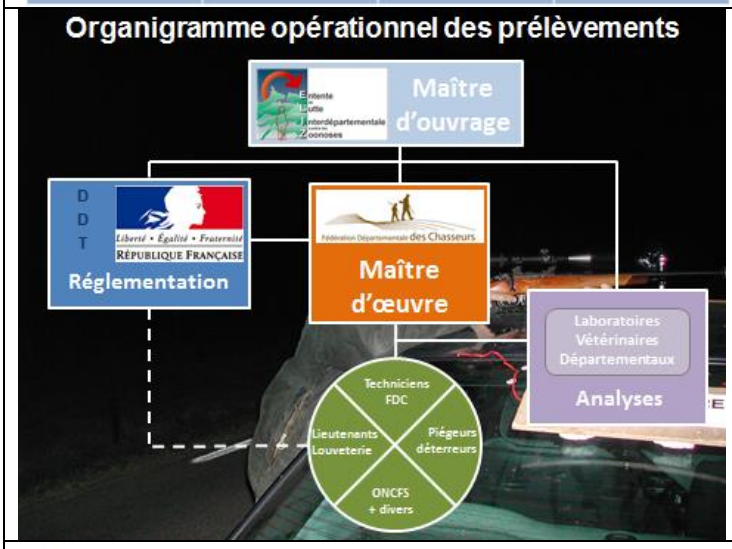

Mode opératoire

Mode opératoire

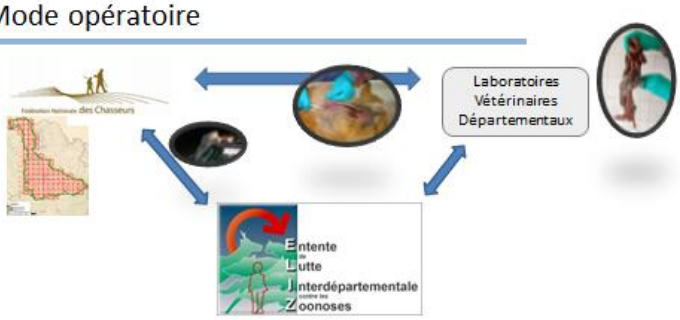

Analyses

Laboratoire Départemental d'Analyses

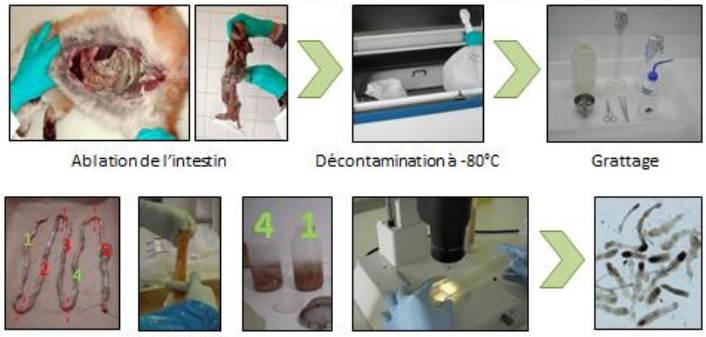

Ablation de l'intestin — Décontamination à -80°C — Grattage

Technique SSCT*
=> QUE 2 segments sur 5 à lire

* Segmental Sedimentation and Counting Technique (Umthang et al, 2011)

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Mode opératoire

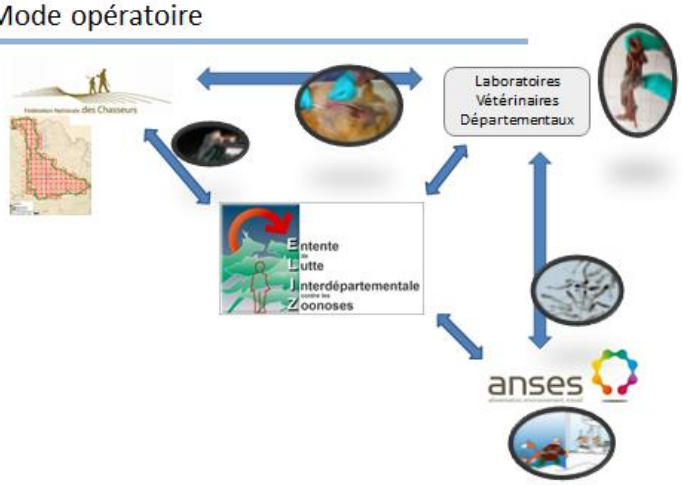

Mode opératoire

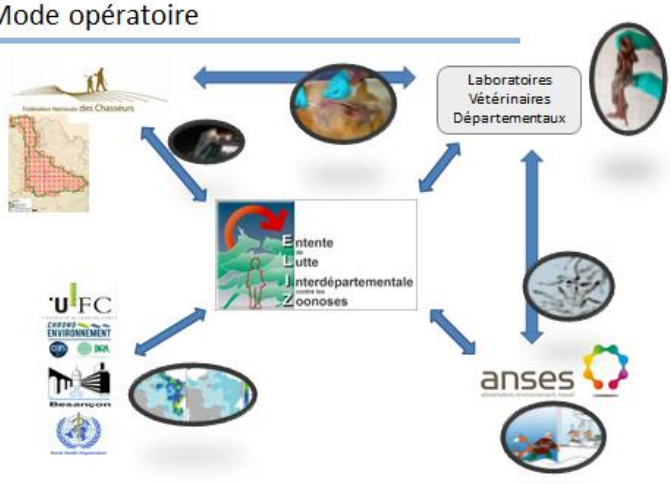

Projet carto I (2005 – 2010)

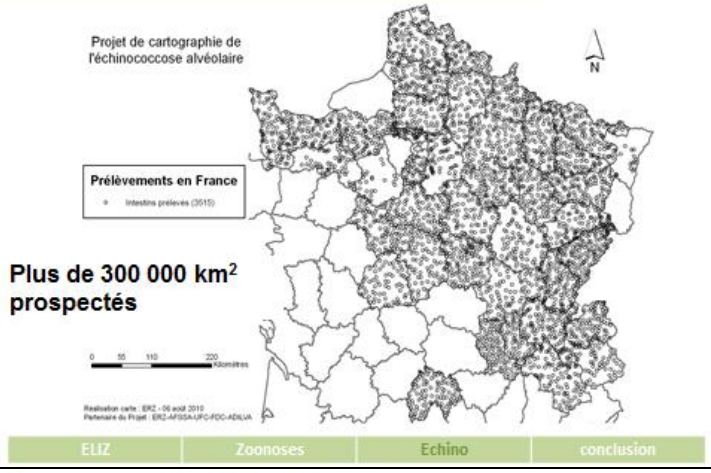

Projet carto I (2005 – 2010)

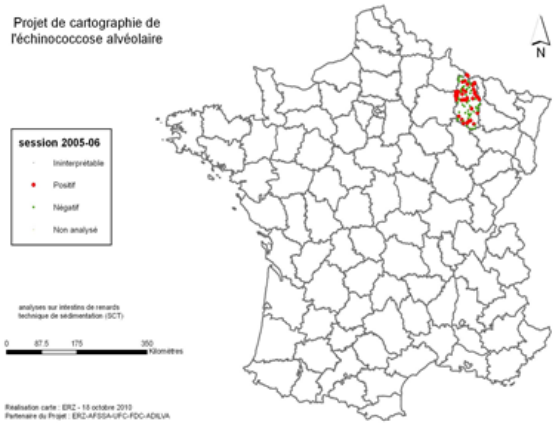

Projet carto I (2005 – 2010)

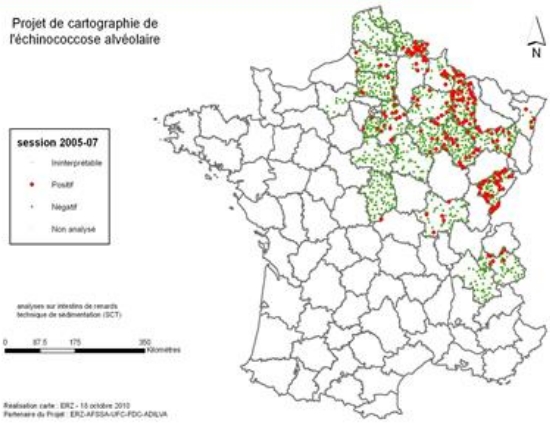

Projet carto I (2005 – 2010)

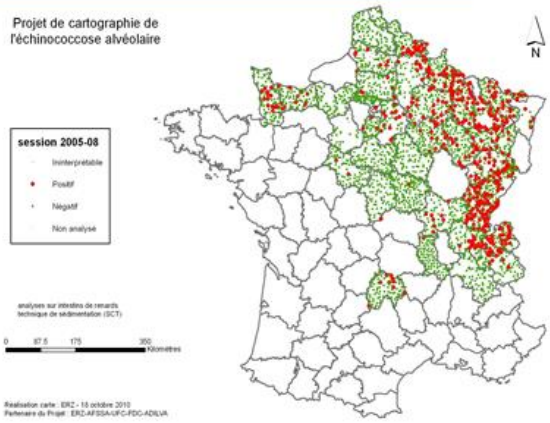

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Projet carto I (2005 – 2010)

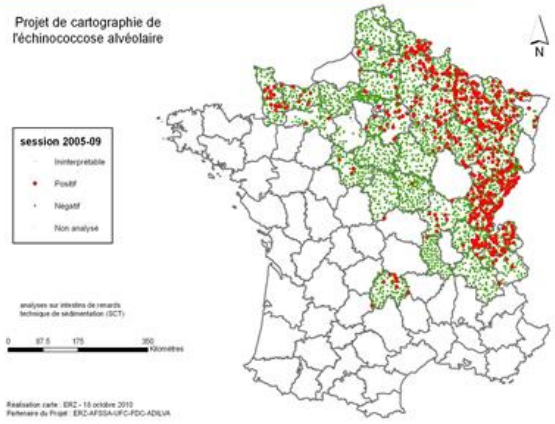

Projet carto I (2005 – 2010)

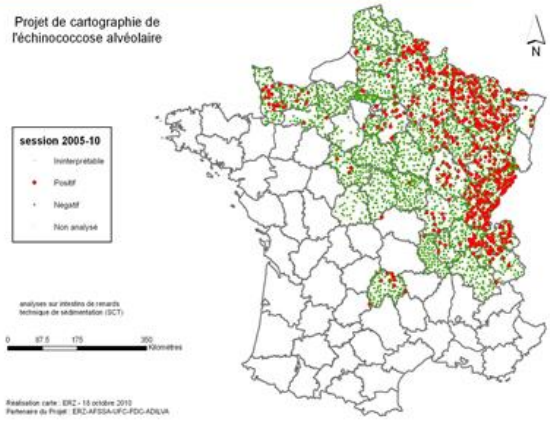

Projet carto I

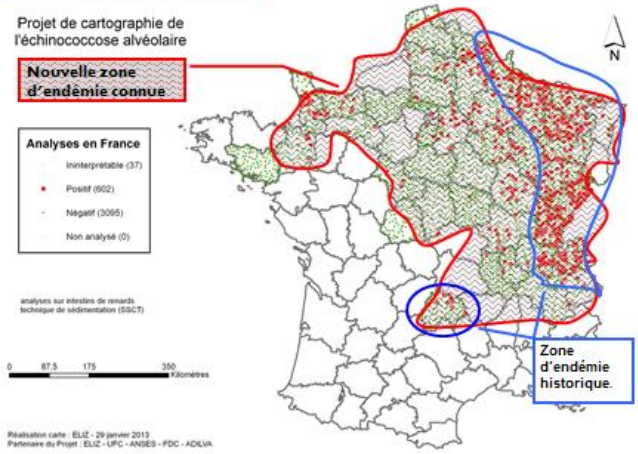

Projet carto I (2005 – 2010)

Publication en 2012 dans EID (Emerging Infectious Diseases)

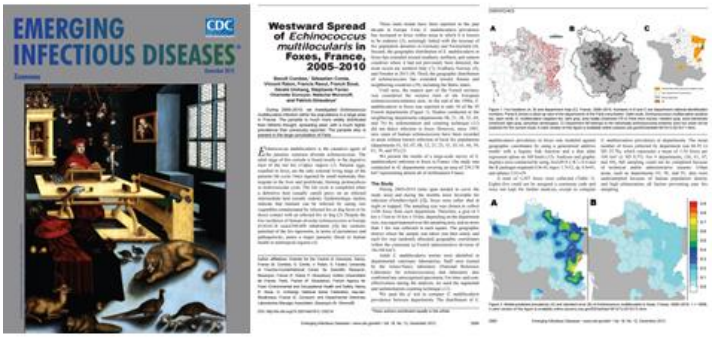

Epidémiosurveillance

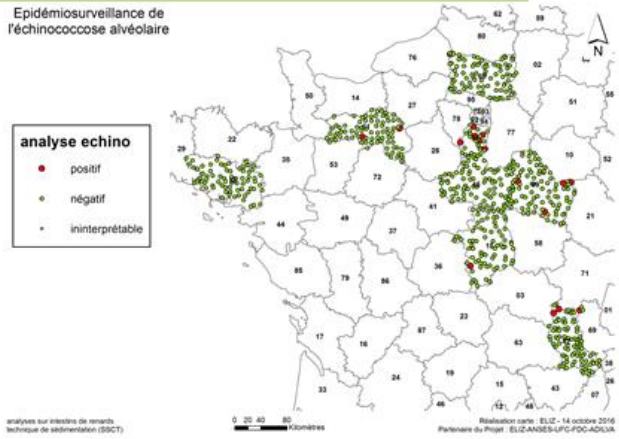

Ré-analyse en qPCR de fécès

2015 : analyse qPCR des fèces stockées sur 4 départements sans renard positifs

Résultats => 2 départements positifs (Seine-Maritime + Hautes-Alpes)

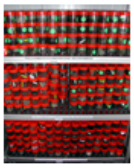

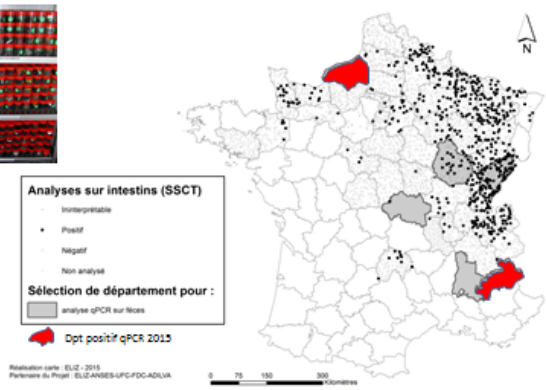

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Carto 1 + Epidémiosurveillance + qPCR

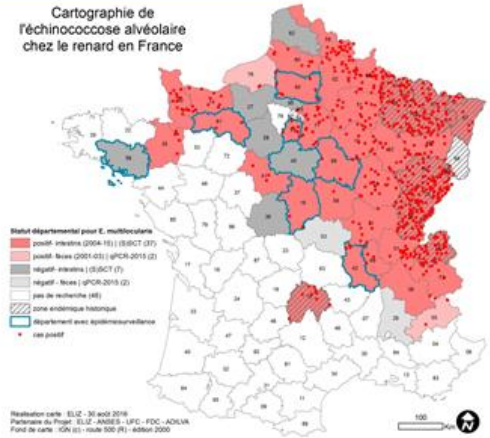

Projet carto II (2016 – 2018)

Objectifs

⇒ variance interannuelle de la prévalence
⇒ distribution de l'EA chez le renard (extension ?)
⇒ caractérisation du risque territorial
⇒ étude génétique

Zone d'étude potentielle

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- résultats intermédiaires des analyses -

38 départements adhérents
+ 1 métropole

Zone d'étude actuelle

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- résultats intermédiaires des analyses -

23 départements participants
(+2 autofinancement FDC)

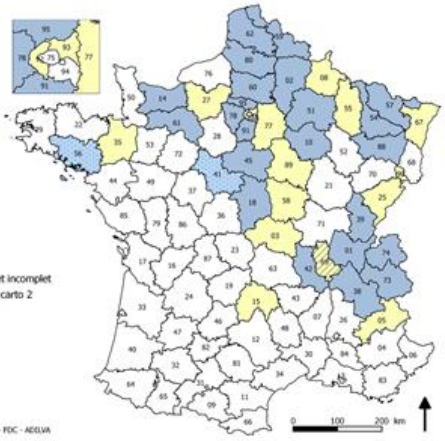

Résultats intermédiaires

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- résultats intermédiaires des analyses -

1753 renards prélevés

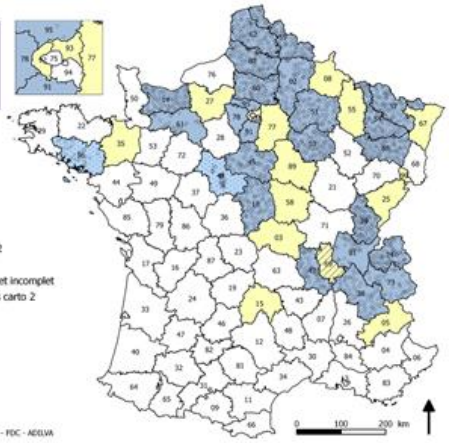

Résultats intermédiaires

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- résultats intermédiaires des analyses -

1118 renards analysés

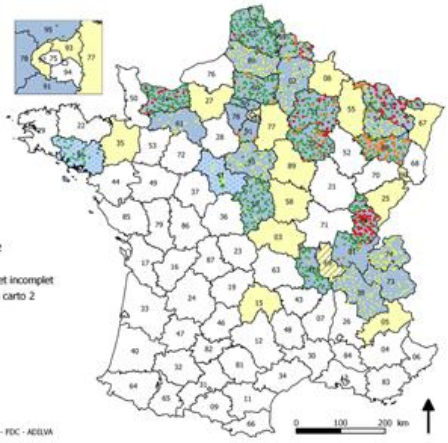

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Résultats intermédiaires

CARTO 2 *Em (Echinococcus multilocularis)* - BILAN INTERMEDIAIRE - 23 mars 2018

Département	renards collectés	analyse laboratoire départemental					analyse Anses-Nancy :			taux d'infestation "temporaire"**	taux infestation publication EID Combes-2012	Dpt
		non analysable	à analyser	négatif LVD	douteux LVD	positif LVD	positif *Em*	négatif *Em*	inter-prétable			
1	36			30		6				16,7% /n= 36	20% (n=98)	1
2	69	1	63	4		1					20% (n=89)	2
10	99		3	69		17	10			28,1% /n= 96	12% (n=99)	10
14	98			79			16	2	1	16,5% /n= 97	14% (n=96)	14
18	95		8	84				2	1	0,0% /n= 86	1% (n=74)	18
38	75		75								1% (n=89)	38
39	101	2		48			51			51,5% /n= 99	52% (n=102)	39
41*	50		35	15						0,0% /n= 15	2% (n=86)	41
42	62			59			1	1	1	1,6% /n= 61	1% (n=97)	42
45	81	1	65	15						0,0% /n= 15	0% (n=100)	45
51	100			73		6	21			27,0% /n= 100	19% (n=103)	51
54	86		59	14		13				48,1% /n= 27	54% (n=84)	54
56*	29			29						0,0% /n= 29	0% (n=109)***	56
57	95	2	11	38			44			53,7% /n= 82	34% (n=103)	57
59	93		21	56		4	10		2	20,0% /n= 70	20% (n=96)	59
60	83		1	71	5	6				7,8% /n= 77	7% (n=87)	60
61	24		22	2							4% (n=55)	61
62	99			90			5	4		5,1% /n= 99	0% (n=90)	62
73	65		65								11% (n=75)	73
74	100		100								49% (n=73)	74
78 (dès 2018)	0										--	78
80	87		87								8% ((n=89)	80
88	101	4	2	43		52				54,7% /n= 95	24% (n=90)	88
91	9			4		5				55,6% /n= 9	7% (n=41)	91
95	16		8	8						0,0% /n= 8	0% (n=44)	95
Total général	1753	10	625	831	5	110	158	9	5			

* autofinancement de la FDC

** temporaire car l'échantillonage est incomplet et il faut attendre la confirmation des positifs par l'Anses

*** résultat de l'épidémiosurveillance

Résultats intermédiaires

CARTO 1

3700 renards prélevés

CARTO 2

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- résultats intermédiaires des analyses -

1753 renards / 2250 attendus

occurrence de renards positifs (ne considérant que les départements participants à CARTO 2):

16 % (IC : 14-17) | n=2069 — 24 % (IC : 22-27) | n=1108

Résultats intermédiaires

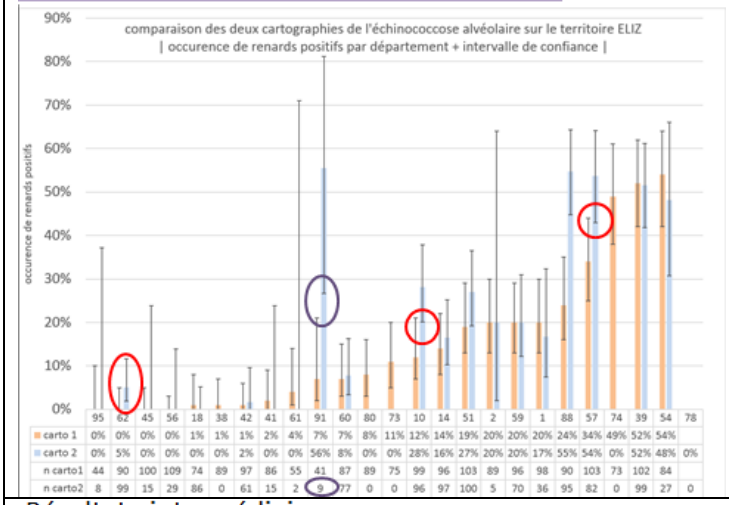

	95	62	45	56	18	38	42	41	61	91	60	80	73	10	14	51	2	59	1	88	57	74	39	54	78
carto 1	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	2%	4%	7%	7%	8%	11%	12%	14%	19%	20%	20%	20%	24%	34%	49%	52%	54%	
carto 2	0%	5%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	0%	56%	8%	0%	0%	28%	16%	27%	20%	20%	17%	55%	54%	0%	52%	48%	0%
n carto1	44	90	100	109	74	89	97	86	55	41	87	89	75	99	96	103	89	96	98	90	103	73	102	84	
n carto2	8	99	15	29	86	0	61	15	2	9	77	0	0	96	97	100	5	70	36	95	82	0	99	27	0

Résultats intermédiaires

CARTO 1

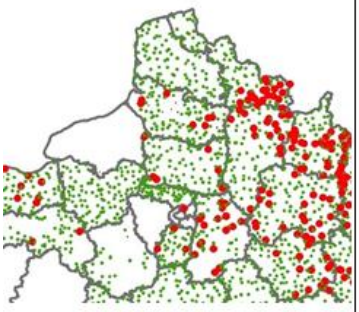

CARTO 2

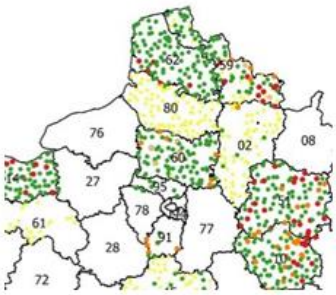

Résultats intermédiaires

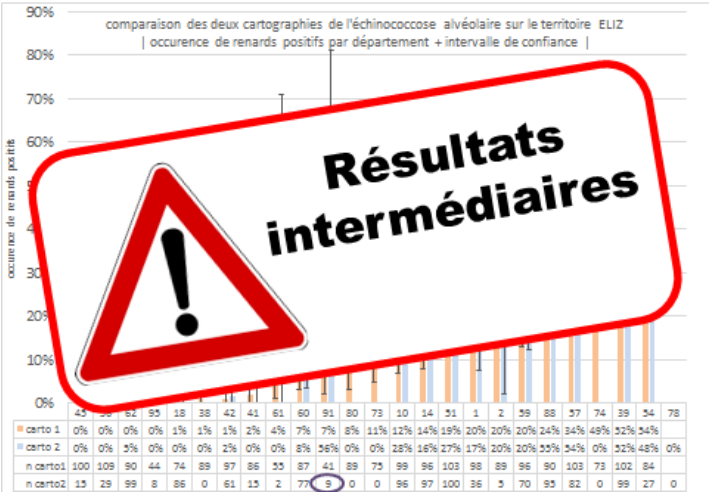

	45	56	62	95	18	38	42	41	61	60	91	80	73	10	14	51	1	2	59	88	57	74	39	54	78
carto 1	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	2%	4%	7%	7%	8%	11%	12%	14%	19%	20%	20%	20%	24%	34%	49%	52%	54%	
carto 2	0%	0%	5%	0%	0%	0%	2%	0%	0%	8%	56%	0%	0%	28%	16%	27%	17%	20%	20%	55%	54%	0%	52%	48%	0%
n carto1	100	109	90	44	74	89	97	86	55	87	41	89	75	99	96	103	98	89	96	90	103	73	102	84	
n carto2	15	29	99	8	86	0	61	15	2	77	9	0	0	96	97	100	36	5	70	95	82	0	99	27	0

Résultats intermédiaires

CARTO 1

CARTO 2

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- résultats intermédiaires des analyses -

Y-a t'il une augmentation du taux d'infestation ?

Il faudrait plus de départements participants au projet.

3700 renards prélevés

1753 renards / 2250 attendus

occurrence de renards positifs (ne considérant que les départements participants à CARTO 2):

16 % (IC : 14-17) | n=2069 < 24 % (IC : 22-27) | n=1108

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur DAVID : merci Vincent de cette présentation et bien sûr on est en attente de résultats plus complets concernant cette nouvelle cartographie. Pour mon département on vit avec cette zoonose, la preuve en est qu'un maire de mon canton vient dernièrement d'être diagnostiqué atteint de l'échinococcose avec une pathologie relativement sérieuse. Et je reviens sur ce que vous disiez tout à l'heure, l'information doit être faite de façon prudente pour ne pas susciter des paniques mais elle doit l'être. Nous, on n'arrête pas d'essayer de communiquer sur les risques à consommer des végétaux crus ou des fruits crus qui sont à des hauteurs de pousse contaminables par les déjections des renards puisque c'est comme ça que la fameuse salade de pissenlits ou les mûres sont toujours des aliments dont il faut connaitre le danger. C'est sans arrêt des piqûres de rappel, je pense qu'on n'a absolument pas intérêt à cacher le risque encouru que ce soit pour nos habitants locaux ou nos touristes, ce n'est pas pour autant qu'ils vont fuir nos régions en sachant qu'il y a de l'échinococcose dans le Jura, dans le Haut-Doubs ou l'est de la France mais pour autant je pense que c'est une honnêteté que les territoires doivent avoir de renseigner les risques envers une population.
Donc avez-vous des questions sur cette cartographie, ses résultats ? Je tenais aussi à remercier l'Anses pour le travail de coopération technique et le travail qu'ils font aux côtés de l'ELIZ, remercier la DGAL également pour le financement qu'ils nous ont apporté pour ces études sur l'échinococcose ; et je pense que l'ELIZ a réalisé un très bon travail d'investigation et de connaissance sur l'essaimage de cette parasitose qui, à n'en pas douter, continue sa tâche d'huile malheureusement. Je ne sais pas pourquoi l'est de la France, est-ce c'est l'est de l'Europe qui est au départ, on a vu la carte géographique de l'Europe tout à l'heure et on voit que tout l'est de l'Europe jusqu'en Russie est très atteint par l'échinococcose. Les pays au sud de l'Europe est-ce qu'ils sont contaminés, je ne sais pas… est-ce qu'il y a une relation entre les climats froids et cette parasitose ?

Monsieur RATON : oui c'est une maladie plus présente au nord parce que les œufs craignent la chaleur et la dessiccation donc naturellement c'est plus dans les climats froids et humides qu'elle va se développer.

Monsieur COMBES : il faut aussi savoir que l'échinococcose alvéolaire se développe partout, en Pologne maintenant c'est devenu un vrai problème sanitaire majeur, c'est partout dans l'hémisphère nord. Il faut savoir qu'en Chine sur certains plateaux 15% de la population sont atteints d'échinococcose alvéolaire avec le petit travers que les chiens dans les villages vont consommer un hôte majeur qui s'appelle l'ochotona, un cousin entre le lapin et les micromammifères, qui est un gros réservoir d'échinococcose alvéolaire, et ensuite les gens vont utiliser les crottes de leurs chiens pour fumer leur jardin potager ce qui rend évidemment le circuit plus court pour se contaminer par l'échinococcose alvéolaire.
Nous avons quelques difficultés pour arriver à faire quelque chose d'aussi vaste que ce que vous avez vu de réalisé il y a 10 ans, à la fois parce que les départements ont quelques soucis financiers mais aussi beaucoup parce que nous avons été très freiné par des groupes animalistes qui ne peuvent pas concevoir qu'on puisse faire ces études sur le renard et qui nous vouent une espèce de haine totale qui nous empêche de travailler parce qu'un certain nombre de DDT… il faut dire qu'ils écrivent à toutes les préfectures, les directions départementales des territoires, tous les conseils départementaux et des fois même les payeurs départementaux pour faire arrêter nos actions d'investigation sur l'échinococcose alvéolaire, ce qui nous a freiné dans l'ensemble de ces investigations.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Et c'est un peu dommage parce que c'est une maladie vous l'avez vu sur les courbes qu'a montré Vincent, le nombre de cas humains augmente, on est maintenant à 31 cas en moyenne sur les 10 dernières années. Chaque cas coutant un peu plus de 100 000€ juste en termes de prise en charge médicale, il y a presque 700 cas identifiés en France donc ça fait 70 000 000€ il faut quand même réfléchir, c'est quelque chose qui évolue et c'est vraiment important de suivre cette maladie sur le plan sanitaire et au niveau national ça serait vraiment bien d'avoir l'ensemble des informations sur l'ensemble du territoire.

Madame VERMILLET : en premier je voudrais saluer les propos du sénateur BAZIN que nous partageons bien évidemment à 100%, saluer votre travail d'action sur le terrain et relever le besoin d'information, nous évoquions tout à l'heure avec notre directrice qu'effectivement on peut imaginer que l'évolution de la structure permette de toucher tous les niveaux, que ce soit la région Ile-de-France, les départements mais aussi les communes parce qu'on s'aperçoit que nos populations ne sont quand même pas vraiment informées, et en période où les gens vont retourner dans un espace naturel sensible, entre Lyme effectivement et tout ce que vous présentez et aussi le moustique tigre, il va être très important de les sensibiliser.
Concernant ce problème d'échinococcose, je voudrais juste signaler un petit incident qu'on a eu sur notre département où la FICIF a rencontré de grosses difficultés avec la DDT pour pouvoir assurer les tirs de nuit, c'est en passe de se régler mais c'est une difficulté que nous avons rencontré sur notre territoire et que peut-être d'autres départements ou d'autres structures peuvent être à même de rencontrer.

Monsieur COMBES : oui vous n'êtes pas seuls et la pression subie par ces groupes un peu extrémistes pèse beaucoup sur les administrations qui hésitent parce que tous les arrêtés qu'elles peuvent prendre sont attaqués à partir du moment presqu'où le mot animal est dans l'arrêté et ça devient très compliqué.
Alors si les administrations ne nous aident pas à faire ce pourquoi nous sommes destinés, ça devient très compliqué parce que ce n'est même plus l'incapacité technique de réaliser la chose, c'est juste un problème administratif et là ça devient vraiment difficile. Alors on peut envisager des structures alternatives, vous avez vu on a étudié les crottes c'était notre intention au départ mais on ne trouve pas beaucoup de volontaires pour aller ramasser des crottes de renards, je tiens à préciser d'ailleurs qu'à ce propos il fut un temps où nous avons été le plus grand collectionneur de crottes de renards de toute l'Europe et maintenant nous avons été battus par les Suisses.
Donc ces méthodes alternatives existent mais pour l'instant la méthode de référence reste l'analyse des intestins de renards et pour faire nos comparaisons on est obligé de le faire comme ça, et honnêtement on ne met pas l'espèce renard particulièrement en danger sur l'ensemble des territoires sur lesquels nous faisons ces investigations.

Monsieur DAVID : d'autant que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on prélève ces renards, je veux le dire encore une fois, c'est véritablement un animal qui est extrêmement sympathique et extrêmement utile, mon collègue du Doubs pourra le dire autant que moi, la lutte contre les campagnols qui est vraiment un fléau pour les pâtures des montagnes du Jura et d'autres montagnes, ces proliférations de campagnols qui ravagent toutes les pâtures et en font des non-valeurs économiques, sans les renards la lutte contre les campagnols s'avère très compliquée. Avec l'aide des renards d'une part et des rapaces d'autre part on peut arriver à limiter ces populations de campagnols donc ça serait complètement stupide d'aller "flinguer" du renard pour le plaisir sauf que là c'est une question d'investigation rigoureuse, scientifique et qui en plus de la première cartographie d'il y a une dizaine d'années se voulait être exactement sur la même méthode pour qu'elles puissent être comparatives. Ces prélèvements de renards sur 10 ans je ne pense pas que ça mette en péril la population vulpine. Mais je peux comprendre l'émotion que ça puisse susciter chez des gens qui disent que ces pauvres renards n'ont rien demandé à personne, c'est vrai mais quand il s'agit de santé humaine on peut aussi avoir d'autres argumentaires à développer.

Monsieur BAZIN : je m'associe totalement à ce que vient de dire le président, bien évidemment ce n'est pas le prélèvement de quelques renards qui mettront en péril la population, on l'a d'ailleurs vu dans la méthode de lutte contre la rage puisqu'à l'époque on faisait des tirs beaucoup plus importants en espérant ralentir l'avancée de l'épidémie de rage en tuant les renards, ça a été totalement inefficace et comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, c'est la vaccination qui a permis d'avoir des résultats efficaces.
C'est donc une question de communication mais on aura toujours en face de nous des individus divers et variés qui ne voudront pas entendre la voix du bon sens, j'ose espérer quand même que le soutien des services de l'État en fonction de ces critères de raison nous est acquis dans les départements sinon ça méritera peut-être que les élus se mobilisent pour en effet rappeler chacun à ses devoirs et à la raison.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Je voulais aussi relever un paradoxe apparent qui est de voir se développer une maladie qui aime le froid, qui vient du nord et de l'est et qui descend vers chez nous et une autre avec un vecteur qui aime le chaud qui vient du sud vers le nord, il doit y avoir des raisons certainement mais il y a un paradoxe apparent que je me permets juste de relever là et encore une fois il doit y avoir des explications pour tout ça qui nous échappent peut-être en partie.
Ma question portait sur le test que vous avez évoqué tout à l'heure sur les crottes de renards puisqu'il y a la nouvelle méthode PCR, quel est son degré de corrélation avec la méthode de raclage de référence sur l'intestin ? Puisque c'est peut-être à terme la solution aux difficultés que nous rencontrons même si j'ai bien entendu que les vocations de ramasseurs de crottes sont difficiles à éveiller.

Monsieur RATON : la q-PCR est assez précise mais on ne travaille pas sur la même chose, d'un côté on travaille sur la crotte récoltée dans l'environnement et de l'autre sur l'intestin de renard, il faudrait refaire sur quelques départements le lien entre ces prévalences crottes et ces prévalences intestins.

Monsieur BAZIN : j'avais une autre question sur les études sur le chien puisque vous êtes passés rapidement tout à l'heure, ce n'est pas l'objet de votre présentation évidemment puisque c'est la cartographie de contamination des renards, il y a eu, me semble-t-il il y a quelques années, une étude sur le carnivore domestique, est-ce qu'il est prévu d'en refaire une et dans ce cas qui est-ce qui en aurait la maitrise d'œuvre ?

Monsieur COMBES : pour l'instant ce n'est pas prévu parce que l'ensemble des études avérées qui ont été menées avec l'Anses montre que le chien est certes un porteur potentiel tout à fait comme le renard mais la fréquence d'apparition du parasitage chez le chien reste très basse, c'est juste la proximité du chien et du maitre qui fait que le chien peut être un transmetteur notamment quand il s'agit de poser ses crottes dans un jardin potager quand le chien est contaminé, donc nous faisons beaucoup de communication là-dessus mais je pense qu'on n'a moins besoin maintenant de l'étudier parce que ça a été fait par de nombreuses équipes. La capacité du chien a adopté ce parasite en lui, dont il ne souffre pas, mais par contre on a quand même un moyen assez efficace de s'en débarrasser chez le chien qui est le vermifuge à base de praziquantel et nous faisons beaucoup de communication là-dessus.
À propos de communication je voulais vous signaler un point, comme nous travaillons beaucoup en partenariat avec les fédérations de chasseurs, nous faisons beaucoup de communication auprès d'eux par le biais de leur revue départementale notamment, et il y a deux ans nous avions fait une enquête sur deux départements, les Ardennes et la Moselle, sur lesquels Matthieu faisait le travail de sa thèse sur la caractérisation du risque des jardins potagers vis-à-vis de l'échinococcose alvéolaire, et nous avions fait une enquête auprès d'un millier de personnes réparties dans les différents villages sur lesquels nous faisions les investigations sur les jardins potagers, il s'est avéré que dans toutes les familles où il y avait un chasseur, il y avait une bien meilleure connaissance de l'échinococcose alvéolaire que dans le reste de la population. Donc on se dit que la communication a quand même un effet assez important et comme nous sommes à peu près les seuls à communiquer vraiment sur l'échinococcose alvéolaire, on se dit qu'on a déjà peut-être même sauver quelques personnes dont on ne pourra jamais mesurer le nombre vis-à-vis de cette pathologie par les mesures de prévention qu'on essaie de faire passer à travers la communication dans les différents médias que nous pouvons utiliser.

Monsieur GAHERY : je voudrais savoir si en termes de communication les agences régionales de santé des départements où des cas d'échinococcose ont été détectés, ont été informées pour divulguer l'information au plus près notamment sur les consignes de rinçage des aliments dans les jardins, est-ce que ça s'est fait ? Et l'autre question, il y a une année où un CD était destiné aux collèges et enseignants, est-ce qu'une nouvelle action pourrait être engagée sans attirer la crainte sur le sujet, une action à destination d'information des collégiens ?

Monsieur COMBES : ça pourrait être intéressant, ce CD-rom que nous avons préparé il y a maintenant une dizaine d'années, avait eu un certain succès dans les collèges auprès de qui il avait été distribué, je ne sais pas si les collèges l'utilisent encore ou pas mais on pourrait envisager de recommencer mais c'est vrai qu'on se heurte maintenant à une difficulté au niveau des collèges parce qu'il y a aussi beaucoup de gens qui vont faire dans les collèges une mésinformation en parlant notamment du renard en disant qu'il ne transmet pas de maladies et donc ça reste un peu difficile mais c'est quelque chose qui est tout à fait envisageable en termes de politique, de stratégie, de communication, il faudrait peut-être refaire un support un peu différent.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Ça a été un gros travail que de faire ce DVD, on serait peut-être content de le refaire en mettant des moyens nouveaux mais je préfère pour l'instant que la diffusion de l'information, ça c'est sur un plan juste personnel et stratégique, on reste assez petit, nous avons des gros projets qui nous attendent on aimerait ben pouvoir mener ce que nous menons jusqu'à leur terme avec la même précision que dans les années passées, il faut insister sur ces aspects communication dans les collèges parce que je pense que les enfants retiennent bien les messages qui étaient dans ce DVD, il faut l'améliorer mais il va nous falloir un peu de temps pour reconstruire un support utilisable et qui soit concevable par tout le monde. Dans ce dvd il n'y avait pas de choses particulièrement choquantes, c'était des dessins essentiellement donc c'était à destination vraiment des jeunes et de tout public. Mais oui pourquoi pas de refaire ça, et en ce qui concerne les ARS on n'a pas réellement fait de publication là-dessus, on a fait de la communication au niveau international sur le plan scientifique mais vous avez raison il faut viser les ARS sur ces aspects là aussi.

Madame MONCHATRE-LEROY : juste pour dire que nous participons en tant que laboratoire de référence sur l'échino à des journées de formation dans les lycées agricoles parce que ce sont aussi des populations qui sont particulièrement à risque sur ces sujets-là donc il y a des informations échino notamment dans ce qu'on appelle la semaine de la science où on intervient très régulièrement sur l'échino mais aussi sur d'autres maladies type tuberculose bovine blaireau et toutes ces choses-là.

Monsieur DAOUD : en termes de communication en ce qui concerne l'Ile-de-France en 2007-2008 quand mon ancien laboratoire du conseil départemental de Seine-et-Marne on a lancé l'étude échino sur 80-90 renards et ça avait été financé par la fédération départementale des chasseurs et pas par le conseil général et à l'issue de cette étude on s'est aperçu qu'il y avait beaucoup de cas positifs en Seine-et-Marne, la DSV de l'époque a communiqué là-dessus et la communication est passée aussi par le préfet sur certaines communes de Seine-et-Marne ils ont mis sur leur site l'affiche de l'ELIZ et il y a eu pas mal de communication aussi dans la presse pour le département de l'Essonne il me semble cet été aussi. Peut-être ce serait bien de se rapprocher des DDPP pour proposer soit l'affiche de l'ELIZ ou du conseil. Maintenant pour les départements qui ne sont plus adhérents à l'ELIZ ce serait peut-être aussi judicieux de se rapprocher des fédérations départementales des chasseurs, je sais que la Seine-et-Marne m'a sollicité puisque pour l'Ile-de-France ce n'est que le laboratoire régional de suivi de la faune sauvage qui effectue les analyses ils m'ont sollicité pour poursuivre ce travail

Monsieur DAVID : plus de question sur l'échinococcose alvéolaire ? Donc je voulais encore une fois remercier Vincent sur les services rendus à notre Entente, le directeur m'a dit que Vincent manifestait le désir de racheter son ordinateur auquel il tient beaucoup et je propose de le sortir de l'inventaire et de lui offrir en guise de cadeau de départ. Merci encore pour tout ce travail sur le terrain et au bureau dont j'ai pu personnellement depuis que j'ai l'honneur de présider cette Entente, être témoin et aussi avec les précédents présidents de l'ELIZ qui me l'ont confirmé.
On va maintenant se diriger vers une salle un peu plus chaude, je pense que ce sera beaucoup plus confortable c'est-à-dire le pavillon en face où on va pouvoir prendre le verre de l'amitié et déjeuner.

PAUSE DÉJEUNER

Monsieur DAVID : on va donc commencer par la partie réorganisation juridique de l'ELIZ pour libérer les services qui pourront ensuite disposer de leur temps. En attendant que monsieur LANDOT nous rejoigne, je vous demanderai d'approuver le compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 octobre 2017 qui a eu lieu à Cergy-Pontoise, vous avez dû tous le recevoir par internet et est-ce que vous avez des observations sur ce compte-rendu ? Je n'en vois pas, je peux donc le valider : pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2017 À CERGY-PONTOISE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Nous commencerons par cette partie de réorganisation juridique de l'ELIZ, à savoir qu'elle avait déjà été évoquée lors du dernier CA, c'est aujourd'hui une nécessité de façon à pouvoir trouver une base juridique à notre structure de façon à ce que les départements qui sont à mon avis les pièces maitresses historiquement de l'Entente, puissent continuer d'adhérer en toute légalité par rapport à la nouvelle loi et à leur perte de compétences également, dans une structure qui sera un syndicat mixte ouvert, ouvert aux départements et aussi aux régions.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Les régions ont la compétence on va dire sanitaire désormais, certaines régions ont commencé à donner un avis sur cette forme de construction juridique, le juriste, maitre LANDOT, pourra nous donner tous les éléments de cette affaire, qui est extrêmement importante car j'y vois la pérennité carrément de la structure. Donc il est temps que nous puissions modifier nos statuts de manière à évoluer de façon sereine et pérenne vers un avenir où nous pourrons effectivement mener à bien toutes les actions que nous avons décrites ce matin dans la partie technique.
Donc nous avions consulté ce cabinet de juristes, nous avons également consulté l'association des départements de France qui nous avait reçus pour nous dire qu'elle nous apportait son soutien mais pour l'instant c'est un soutien moral et qui n'a pas été effectif. L'ADF était invitée aujourd'hui malheureusement aucun des représentants n'a pu se libérer pour être là mais on compte quand même bien sur l'appui de l'ADF pour nous aider dans cette mutation concernant notre Entente. Quelques régions ont d'ores et déjà été consultées, la région Grand Est, la région Hauts-de-France, la région Bourgogne-Franche-Comté a également été sollicitée, il y a des avis plutôt favorables. Je pense, vu l'expérience de certains départements pour avoir été membre de syndicat mixte ouvert et que lorsqu'il y a des problèmes d'une façon ou d'une autre et que la collectivité territoriale veut se retirer d'une telle structure, je pense que nous avons intérêt à rendre le plus souple possible le retrait de façon à ce qu'il n'y ait pas de réserve à ce niveau. Nous avons très mal vécu le retrait du département, nous dans le Jura, d'un syndicat mixte ouvert où au final ça a été d'une part très compliqué et d'autre part très couteux donc je ne voudrais pas que ce ressentiment assez restrictif se passe. Donc et c'est ce que je demanderai tout à l'heure au juriste, c'est qu'on adapte nos statuts et qu'on étudie bien les conditions de retrait d'une collectivité territoriale du futur syndicat mixte ouvert, je pense que c'est important pour que les uns et les autres se sentent non seulement partenaire mais pas prisonnier de cette structure dans laquelle ils auront des réticences pour rentrer. Je pense que si on est souple ça sera d'autant plus facile pour avoir des adhérents et les départements dans ces conditions appuyés par leur région, je pense que c'est un montage que l'on peut envisager de façon normale.
Vous savez que la loi NOTRe est quelque chose de très compliqué somme toute, chacun interprétant à sa façon, on est obligé à chaque fois de prendre un avis de juriste.

Monsieur LANDOT : bonjour à tous, je vous prie de m'excuser pour mon retard, je sors d'une réunion en Seine-et-Marne et avec la circulation…
Vous êtes victimes d'une loi qui a voulu faire du mal aux départements et qui a supprimé la clause de compétences générales pour les départements et régions or vous êtes une entente interdépartementale. Que ce soit les départements qui aient en charge les questions de zoonoses et de questions rurales plus largement c'est juste une évidence dans notre nation mais ce n'est pas ce que disent les codes, ni le code général des collectivités territoriales, ni le code de l'environnement, ni celui de la santé publique. Donc la 1ère fois où l'ELIZ nous a contactés c'était pour bâtir un argumentaire pour « sauver » comme on pouvait pour dire qu'il fallait continuer à nous donner des sous notamment l'État qui est sans doute représenté ici et qui va trouver que mes propos sont excessifs mais l'idée était de trouver un argumentaire pour laisser les choses en l'état, qu'on ne vous enquiquine pas et qu'on dise qu'il y avait toutes les compétences requises dans les compétences départementales et donc que l'ELIZ pouvait fonctionner tel que. C'est ce qu'on a essayé de faire dans une grande note, on a essayé de se rattacher sur les compétences résiduelles des départements dans tel ou tel domaine, franchement on a trouvé un argumentaire permettant à l'État de dire que ça tenait encore un an. Les choses se sont accélérées parce qu'un certain nombre de personnes qui sont plutôt du monde associatif cette fois-ci, ont commencé à utiliser cette loi NOTRe pour contester vos actions et la légitimité même du montage juridique qu'est le vôtre, alors même que vous exercez collectivement une mission de salubrité publique, vous le savez mieux que moi.
Du coup que peut-on faire ? Première hypothèse vous restez en entente comme à ce jour, avantage : on ne s'enquiquine pas et si la discussion s'arrête là on a le temps que je vous offre un café pour me faire pardonner du retard. Inconvénient : c'est moi qui offrirai le café parce que vous à terme vous n'aurez plus les financements qui permettent d'être structuré comme aujourd'hui, parce que déjà les financements de 2018 ont été difficiles à obtenir et parce qu'une entente interdépartementale comme son nom l'indique, ne peut avoir que des compétences départementales et que ces compétences il n'y en a plus beaucoup dans les domaines qui sont les vôtres. Est-ce qu'il n'y a que des départements dans les ententes interdépartementales ? Non il peut y avoir aussi des régions mais les compétences en revanche doivent rester essentiellement départementales. Est-ce qu'une entente interdépartementale est ouverte à d'autres partenaires ? Non sauf adhésion des régions mais dans un cadre limité. Est-ce qu'il y a un risque juridique ? Oui sauf évolution de la loi c'est-à-dire une autre hypothèse serait que vous trouviez un véhicule législatif pour essayer de faire passer un amendement disant que les départements gardent des compétences par exemple en matière de lutte contre les zoonoses et donc l'ELIZ n'a plus de problèmes pour rester telle qu'aujourd'hui.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Le problème c'est qu'on a regardé avec vos instances voir si dans le débat parlementaire il y avait des textes où on pourrait essayer de raccrocher des amendements, non seulement il n'y en a pas de trop en ce moment mais en plus sous ce mandat on le sait moins que sur le précédent mais on sait très bien que les amendements visant à renforcer les départements sur tel ou tel sujet ne sont pas les amendements qui passent le plus facilement cet an-ci…
Deuxième possibilité, c'est un syndicat mixte ouvert, il faut savoir que ça fonctionne à peu près comme une entente interdépartementale, d'ailleurs si vous regardez le droit des ententes il y a un renvoi aux droits des syndicats mixtes ouverts. Un syndicat mixte ouvert c'est une structure qui regroupe des EPCI et/ou des départements et/ou des régions mais qui peut aussi regrouper des chambres consulaires mais dans ce cas-là on change un peu de modèle financier et qui peut être également ouvert à d'autres types d'établissements publics, c'est un grand classique en matière sanitaire par exemple. Est-ce que le syndicat mixte ouvert pourrait permettre de maintenir les missions de l'ELIZ comme à ce jour ? Là oui, à la condition qu'il y ait au moins une ou deux régions qui vous rejoignent. Alors je le sais très bien, il y a dans certain de vos territoires des départements qui s'entendent très bien avec leur région et travaillent avec et je sais très bien parce que nos clients ne sont que des collectivités locales, qu'il y a d'autres territoires où la relation est moins harmonieuse. Donc cette solution dans certain cas ne change pas les équilibres dans tel territoire et peut dans d'autres territoires être un sujet délicat mais elle a un immense avantage c'est qu'elle permet de maintenir les missions de l'ELIZ à ce jour. Alors que si vous restez entente interdépartementale cette illégalité va se voir et notamment au niveau des financeurs. Sauf encore une fois à modifier la loi, si vous me dites on reste en entente mais nous allons avoir ensemble un puissant lobbying qui fait qu'à l'occasion de tel ou tel texte un amendement spécifique passera, pourquoi pas… mais dans ce cas il faut être certain de sa force de frappe vis-à-vis des parlementaires et du gouvernement aussi si possible, parce que surtout en ce moment on n'a pas beaucoup de fronde des députés contre le gouvernement au niveau de leur majorité, donc quand on veut faire du lobbying il faut quand même aussi beaucoup plus que sous d'autre mandature avoir l'oreille attentive du gouvernement pour pas que ça semble être une manœuvre frontale.
Si on est en syndicat mixte ouvert l'idée évidemment n'est pas de perdre la majorité aux départements, on parle de préoccupations rurales, de préoccupations en lien avec d'autres compétences départementales, je pense notamment aux espaces naturels sensibles, aux laboratoires départementaux donc il y des interactions avec les compétences départementales et avec la légitimité départementale qui sont fortes donc l'idée c'est évidemment de garder la même structure, le même fonctionnement que vous avez aujourd'hui, c'est juste d'ouvrir la porte à des régions. Est-ce qu'il y a un risque juridique à ce moment-là ? Non il n'y en a pas et le statut personnel ne change pas. Alors on m'a dit que certains étaient pour le syndicat mixte ouvert et d'autres avaient eu un mauvais vécu avec le syndicat mixte ouvert, c'est plus une question d'expérience que de fond et donc est-ce qu'on peut trouver d'autres solutions ? On pourrait faire à la limite un groupement d'intérêt public, on parle ici de nature et de faune donc je vais prendre une image, pour le juriste c'est un peu un ornithorynque c'est-à-dire ça ressemble à un établissement public mais ça n'en est pas un, c'est créé par un contrat tout en dépassant la forme juridique du contrat, il y a des éléments de droit public et de droit privé. C'est plus éloigné encore de votre fonctionnement actuel, on n'en a pas parlé à l'État donc on ne sait pas si l'État soutiendrait, surtout qu'il peut faire un contrôle particulier sur les groupements d'intérêt public. En général les gens ne se précipitent pas sur cette forme car il y a un contrôle très tatillon de l'État, d'approbation de budget, enfin un truc assez lourd, que c'est une structure qui est à durée déterminée normalement donc c'est toujours insécurisant. Pour ceux d'entre vous qui vous intéressez un peu aux structures qui ont rejoint l'agence française de biodiversité, la structure qui s'appelait atelier technique des espaces naturels (ATEN) était un GIP avant d'être intégré dans l'agence française pour la biodiversité aujourd'hui. Le grand inconvénient du groupement d'intérêt public c'est que par définition c'est contractuel et donc normalement à durée déterminée, alors on peut mettre 20 ou 30 ans mais enfin c'est toujours « offrir » à vos éventuels ennemis ou enquiquineurs la possibilité un jour d'essayer de vous tuer. Il y a un immense avantage au groupement d'intérêt public, c'est qu'on peut associer si l'État le veut bien, des acteurs privés qui dans votre cas pourraient être des fédérations de chasse qui sont des structures mi-privée mi-publique et dont les statuts ont été changés récemment ou autres partenaires. Le groupement d'intérêt public en général, c'est plusieurs années de boulot en général, j'en ai accompagné plusieurs, le temps que tout le monde se mette d'accord, qu'on convienne d'une convention, que l'État soit d'accord, parfois qu'on fasse un décret mais ça existe. Si l'idée est de changer le moins possible c'est plus éloigné de l'entente interdépartementale que vous connaissez que le syndicat mixte.
Et puis on peut changer complètement de camp c'est-à-dire vous passez association ou fondation avec des agents de droit privé, mais il y a un inconvénient c'est que pour chaque département bosser avec l'ELIZ passerait par des marchés publics ou des systèmes de subventionnement, et si c'est des subventionnements ce sont des sommes de convention d'objectif.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

C'est-à-dire en clair que le boulot de monsieur COMBES serait de tendre sa sébile auprès de chaque département pour obtenir des subventions tous les ans avec les risques que de ce genre de chose et l'obligation qu'il y ait beaucoup d'acteurs privés dans les organes de l'association pour éviter qu'on soit en gestion de fait. La gestion de fait c'est quoi ? Vous êtes nombreux à savoir ce que c'est mais je vais quand même faire un rappel, quand vous et moi on fait une dépense, on sort son carnet de chèque ou sa carte bancaire et on dépense, vous savez comme moi que dans le monde public il y a une séparation entre l'ordonnateur et le comptable par contre, et bien quand on a une personne privée, une association par exemple mais qui en réalité manipule de l'argent contrôlé encore par la personne publique alors vous avez la chambre régionale des comptes ou la cour des comptes qui vous dit que vous continuez à manipuler de l'argent public non pas comme une association subventionnée très autonome qui fait ce qu'elle veut chez elle ensuite, mais en l'état en étant manipulé par des personnes publiques contrôlées par le service public vous ressemblez à une personne publique, il faut alors repasser par la séparation ordonnateur et comptable et sinon on passe en justice pour un truc qui s'appelle le surfait. C'est-à-dire que dans la dernière hypothèse association ou fondation, les départements peuvent être membre mais en réalité ne pourraient pas contrôler leur outil, il faudrait s'organiser pour que l'association soit très autonome et ça pose en plus un problème de pérennité des financements.
Donc si je reprends tout ceci, hypothèse 1 vous restez tel qu'aujourd'hui à deux conditions, la 1ère que vous voyiez avec les financeurs pour être certain que vous garantissez les financements 2019 et il faut que vous ayez une force de frappe parlementaire vous permettant de faire passer un texte modifiant le droit départemental, si vous le faites c'est génial. Sinon sous couvert de ne rien changer c'est le risque d'un détricotage et de mise à mort de la structure, je caricature ça mettrait des années…
Syndicat mixte ouvert : on fait entrer des régions, dans certains territoires ce sont des partenaires avec qui il est facile de travailler, dans d'autres cas il y a un travail d'accouchement de consensus en vue d'actions collectivement partagées à envisager. Mais on peut prévoir dans les statuts que les départements restent majoritaires statutairement, on fait des collèges tout simplement.
Groupement d'intérêt public : c'est pas mal ça permet de faire intervenir différents acteurs, enfin c'est très long travail et il faut l'accord de l'État et une tutelle puissante de l'État au quotidien. Pour revenir au GIP ATEN, ils ont passé deux ans à se demander comment sortir de ce régime parce que ça leur paraissait trop contraignant alors même que dans leur cas ça leur permettait de faire siéger notamment des fédérations de gardes privés, de chasse, etc, ce qui était très intéressant pour eux techniquement.
Et association / fondation où là on change de monde, c'est presque une solution de prestataire de services, en tout cas les départements dans ce cas ne peuvent plus être majoritaires, il faut vraiment qu'il y ait beaucoup d'acteurs privés et une vraie indépendance vis-à-vis des départements et j'ai cru comprendre que ce n'était pas ce qui était souhaité.
J'ai fini de parler et c'est à vous de parler parce que maintenant c'est un super débat, c'est passionnant on est en train d'être vraiment au cœur des raisons pour lesquelles vous êtes tous là pour des questions de milieu rural, de zoonoses et d'évolution de nos espaces naturels et ruraux et je serai ravi de répondre à vos questions, interrogations et s'il y a des désaccords exprimons-les maintenant pour que collectivement ensuite vous puissiez trouver des solutions qui sont celles de votre avenir en commun.

Madame FAURE : je m'excuse de prendre la parole en premier mais c'est clairement pour défendre les intérêts de ma structure, je représente la fédération nationale des chasseurs, je comprends très bien votre analyse, nous on est association loi 1901 droit privé, malgré nos changements de statuts on n'a absolument aucun changement…

Monsieur LANDOT : oui j'ai voulu être très résumé dans mon propos, c'est bien des personnes privées, je défends que vous êtes en charge néanmoins d'une mission d'intérêt public et je suppose que vous en êtes d'accord puisque c'est écrit

Madame FAURE : et qu'on a la cour des comptes qui vient nous le rappeler régulièrement. Je vois bien que vous avez tendance à pencher pour le syndicat mixte ouvert, je ne vais pas de ma propre initiative pencher vers le groupement d'intérêt public qui nous permettrait de siéger plus fortement, je comprends bien qu'il faut trouver une solution peut-être un peu plus efficace et pertinente mais je suis inquiète pour à notre place à nous, je suis sûre que la fédération nationale va se poser des questions par rapport à son engagement vis-à-vis de la structure et les fédérations départementales et régionales de la même façon. Après j'imagine qu'on peut réfléchir à des solutions et dans ce cas on n'est peut-être pas membre mais on peut avoir une convention qui vous engage avec nous de façon importante. Donc je pense qu'il y a un vrai travail à avoir avec nous sur quelle place nous donner et comment, il me semble que les chasseurs sont des membres importants de votre structure.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur LANDOT : première remarque, que les chasseurs soient un partenaire important cela m'a été dit ; deuxième chose je n'ai à titre personnel en tant que conseil absolument pas penché pour une solution ou pour une autre et quand on a pensé à la solution du GIP en raison notamment de la FNC, je me suis dit que c'était une super idée. Et je repense à tous les dossiers de GIP que j'ai eu dans le passé notamment dans la recherche ou la santé ou d'espaces naturels, mais c'est 2 ans de boulot, c'est convaincre plusieurs ministères, est-ce qu'il n'y a pas un risque que ça prenne 2-3 ans pendant lesquels on a un risque de pérennité de la structure, peut-être au minimum cela pourrait-il, alors qu'il est très facile en syndicat mixte ouvert de prévoir des collèges, d'aide consultatif, qui certes n'ont pas le même poids symbolique mais qui peuvent tout à fait graver dans le marbre l'importance de ce partenariat. Je faisais une réponse technique qui a vocation à être compléter par des propos naturellement qui sont ceux de mon client.

Monsieur COMBES : merci pour cette réponse maitre, moi j'avais une interrogation qui vient de plusieurs départements c'est sur les aspects compétence, comment les départements qui n'ont plus de compétence sur la surveillance sanitaire des territoires du fait de la disparition de cette clause de compétence générale, peuvent-ils être acteurs d'un syndicat mixte ouvert qui aurait une compétence sur la surveillance sanitaire des territoires ?

Monsieur LANDOT : en fait c'est pour ça qu'on aurait besoin évidemment d'avoir les régions et si possible toutes mais ne rêvons pas ! C'est qu'il s'agit bien d'avoir les différents acteurs de cette compétence autour de la table, pour que ça marche juridiquement il faudrait en passer par un syndicat probablement avec des compétences dites à la carte, c'est-à-dire qu'on écrit "les départements siègent pour…" et on prend toutes les compétences résiduelles des départements dont certaines sont importantes, j'ai cité les laboratoires, les espaces naturels sensibles, on peut citer la loi 64 sur les moustiques même si c'est un sujet compliqué puisque ça a été donné à d'autres structures dans tel ou tel département, je pense à l'Aube par exemple ; et ensuite on préciserait que les régions siègent pour telle et telle compétence et éventuellement les métropoles aussi. Je vais prendre un exemple entre le département du Tarn, un département voisin évidemment et région et interco, un montage de ce type vient d'être fait sur des zones d'activités économiques, ça n'a rien à voir mais complètement avec l'aval de l'État où chacun siège pour la quote-part de compétence qui est la sienne en fait.
Ça veut dire une certaine subtilité dans la rédaction, ça veut dire aucune fragilisation, du moins qui aurait des régions, de celle de vos actions qui ne sont pas localisées dans un territoire bien spécifique, si en revanche vous avez des actions à conduire dans un département et que dans ce département la région n'est pas membre en raison de l'impact national de tout ce qui est zoonose, vous aurez une argumentation assez forte. Mais imaginons qu'on soit à l'autre bout de la France de la seule région qui vous aurait rejoint, il y aurait une petite fragilité juridique mais qui aurait l'avantage de ne plus toucher la structure elle-même, de toucher la légalité de telle ou telle action prise séparément. Et pour peu que vous ayez la prudence le temps que plusieurs régions vous rejoignent de faire des programmes d'actions en montrant la nécessité de leur globalité, de l'interaction, des migrations, des flux et des transferts de faune au niveau national, je n'ai pas les bons mots contrairement à vous tous, désolé mais là vous auriez quand même assez facilement des argumentations. Si vous avez un focus à faire sur une espèce animale qui est très casanière et bouge très peu alors qu'on est à l'autre bout de la seule région qui adhère, oui ça va devenir difficile à défendre sauf si on justifie de l'intérêt de cette recherche sur l'ensemble du territoire national et même à ce moment-là on trouve. Mais ça pourra justifier tant que l'adhésion de région reste limitée, une petite subtilité dans vos programmes, c'est la grande spécialité des techniciens experts ou autres avocats de refiler la patate chaude et la difficulté sur l'autre orateur c'est ce que je viens de faire !

Monsieur DAVID : on est bien d'accord un département qui continuerait d'adhérer à la future structure syndicat mixte ouvert mais dont la région ne serait pas elle-même adhérente, pourrait le faire ?

Monsieur LANDOT : ah oui, et là à moi la patate chaude ! de trouver une formulation de compétence le justifiant sans qu'on rentre dans des mécanismes compliqués de syndicat à la carte où certains votent pour ceci ou pour cela, dieu merci en syndicat mixte ouvert on a beaucoup de libertés statutaires donc ça devrait être bon. Une précision les statuts d'un syndicat mixte ouvert dans le code, ça doit être signé par le préfet du siège et seulement par le préfet du siège, donc dans votre cas le 54. Mais la pratique préfectorale, depuis 25 ans que je fais ce métier, est de faire signer tous les préfets concernés. Vous avez trouvé que la coopération interdépartementale c'était lourd parfois ? et bien la coopération interpréfectorale c'est pareil mais en pire.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Madame LEVEUGLE : vous nous aviez envoyé il y a quelques semaines un petit dossier qui reprenait toute cette étude et comme je suis élue et pas technicienne je l'ai fait passer aux techniciens du département et en fait ils n'interprètent pas de la même façon que vous et ils disent que la seule compétence sur laquelle on serait encore, serait sur la lutte antivectorielle, or nous, département du Pas-de-Calais, on n'est pas dedans donc ils estiment en fait que sur ce syndicat mixte on n'a plus le droit d'adhérer parce qu'on n'a pas de compétences particulières qui correspondraient à ce syndicat.

Monsieur LANDOT : deux remarques, oui la note que j'ai faite était une note consistant à tirer dans tous les sens pour dire comment sauver le soldat ELIZ et rattraper la compétence, donc quand on dit à un moment donné que sur les laboratoires par exemple, il y avait une vieille compétence sur les épizooties des départements qui a été supprimée du code mais qui est restée via les compétences des dépenses obligatoires et donc on s'est dit qu'on pourrait l'utiliser pour justifier qu'il y ait encore la compétence qui va avec, c'est sûr que quand votre technicien voit ça il se dit qu'on pousse un peu, évidemment puisque notre but c'était de pousser un peu pour sauver le soldat ELIZ notamment au stade des financements 2018. Je caricature mais de là à dire qu'il n'y a plus que la loi 64, non ! Je ne sais pas si ce technicien est d'une grande sévérité juridique alors qu'on n'est pas totalement des clowns non plus, il arrive parfois dans d'autres départements que les préoccupations financières conditionnent aussi les réflexions juridiques. Mais au minimum vous n'allez pas contester que vous ayez les compétences sur les espaces naturels sensibles ?

Madame LEVEUGLE : on a déjà un syndicat…

Monsieur LANDOT : ah je comprends mieux l'objection dans ce cas, si vous avez donné énormément de ces compétences, celles résiduelles à l'autre structure il faut regarder au cas par cas, il faudrait regarder exactement ce que prévoit ce syndicat, les syndicats qui gèrent les ENS en général ont une compétence extrêmement forte sur un certain nombre d'aspects, je les vois rarement sur des questions de faune et encore moins d'épizootie mais regardons les statuts et réglons le cas. S'il y a des cas particuliers de départements membres de syndicat je ne vais absolument pas sans pièce pouvoir répondre à cette question à la tribune mais j'aurai grand plaisir à regarder avec vous madame et vos techniciens et l'ELIZ s'ils le souhaitent, les questions au cas par cas pour qu'on puisse calibrer. Maintenant la question qui se pose du coup c'est comment on va rédiger les statuts mais c'est déjà le problème dans les ententes dans ce cas-là, c'est-à-dire que le problème que vous évoquez fragilisent la présence même au sein de l'entente aujourd'hui, ce n'est pas une question de syndicat mixte ou pas. Qu'on soit une entente ou un syndicat mixte, je l'ai dit tout à l'heure que le droit des ententes renvoyait au droit des syndicats mixtes en fait, dans les 2 cas c'est le département qui a une compétence et qui la refile à une structure au-dessus. La gestion de la baie du Mont Saint Michel a longtemps été gérée par une entente interdépartementale, aujourd'hui c'est un syndicat mixte parce qu'on y a fait siéger les communautés pour des raisons évidentes, ça n'a rien changé au fait que c'est un transfert de compétences. Donc s'il y a des problèmes dans le département du Pas-de-Calais et sans doute d'autres départements, de compétences déjà transférées ce n'est pas un problème de syndicat mixte ou pas c'est déjà une fragilité aujourd'hui, le problème est le même. On ne peut pas donner à l'ELIZ une compétence donnée par ailleurs, ceci dit si vous avez donné une compétence à un syndicat mixte et que l'adhésion à l'ELIZ était antérieure alors ce qui est fragile c'est l'adhésion au syndicat mixte pas à l'ELIZ et si c'est le contraire alors c'est l'adhésion à l'ELIZ qui est fragile, déjà aujourd'hui.
2ème élément : dans ce cas-là oui il y aura probablement quelle que soit la solution, puisque même dans la 1ère solution entente interdépartementale la question se pose, besoin de régler ce genre de cas, au niveau des statuts c'est facile on écrit une petite phrase qui a été validée dans plein de syndicats, on peut citer le SDEA d'Alsace Moselle, dans votre département regardez le syndicat SIDEN-SIAN qui est un très gros syndicat d'eau d'assainissement dans le 59, 62, 02 et 80, qui a ça dans ces statuts, j'en sais quelque chose pour en être le rédacteur ; c'est qu'on adhère pour autant que dans la quote-part des compétences que l'on a, ce qui est une manière de résoudre
Il y a 2 aspects, si des compétences ont déjà été données antérieurement à l'adhésion à l'ELIZ à des syndicats mixtes, le problème que vous évoquez est grave, sérieux mais il se pose quelle que soit la forme juridique retenue puisqu'il ne peut y avoir de compétences départementales données à l'ELIZ quelle que soit sa forme juridique sous réserve que ça n'ait pas été donné antérieurement à une autre structure. Deuxième remarque, il faudra qu'on soit tous subtils dans la formulation statutaire mais on ne va pas avoir une complexité dans le Pas-de-Calais, une autre l'Aube et une 3ème dans le Bas-Rhin qui conduirait à ce que vous ayez des statuts au niveau national trop compliqué à rédiger en raison de situation locales. L'astuce qui a été admise, et je le disais pour le SIDEN-SIAN, pour le SDEA d'Alsace-Moselle, pour plusieurs PNR, c'est de dire que dans les compétences il y a telle et telle compétence et que chacun siège dans ce syndicat dont les limites sous réserve des compétences dont il dispose lui-même, sous-entendu que ce ne soit pas illégal

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

que tel fragment de cette compétence ait été donné antérieurement ailleurs. En syndicat mixte ouvert c'est la seule solution quand on a autant de membres, s'il n'y a plus de compétences du tout évidemment ce que je dis ne tient pas !

Monsieur KARAM : n'y a-t-il pas une certaine contradiction entre ce que disait monsieur DAVID tout à l'heure et ce que vous disiez, ce que je comprends c'est qu'on va greffer au syndicat mixte, ou quelle que soit la structure, une compétence plutôt régionale et laisser les départements en trouvant des "astuces" pour y greffer une autre compétence et n'est-il pas contradictoire avec le principe de monsieur DAVID qui était de dire qu'on ne veut maintenir personne prisonnier mais on veut discuter des conditions de sortie en amont, est-ce que cette situation ne va pas donner un pouvoir aux régions qui vont avoir finalement par une capacité éventuelle de retrait, elles vont pouvoir enlever les sens même des compétences qui sont données aux syndicats mixtes, autrement dit le fait de dire j'implique les régions pour des questions de compétences, est-ce que ça ne va pas avoir l'effet inverse qui est de leur donner un pouvoir de prise d'otage en quelque sorte des syndicats, puisque l'ensemble de la compétence du syndicat reposerait sur celle des régions et pas sur les départements.

Monsieur LANDOT : vous avez raison sur le long terme, c'est-à-dire qu'à court terme une région ne va pas adhérer au 1er janvier 2019 par exemple en se disant tout de suite je vais faire un chantage mais à terme oui pourquoi pas. Voilà ce que je peux moi en tant que technicien de ma propre technique sécuriser sur ce point et ce que je ne peux pas sécuriser. Ce que je peux sécuriser, c'est de prévoir des conditions d'entrée et de sortie, par exemple je ne pourrai jamais dire ça si nous étions dans un syndicat intercommunal ou une communauté de communes où le droit est très cadré, en syndicat mixte ouvert on peut prévoir qu'il n'y aura pas de retrait sauf à telle majorité, qui peut être une majorité compliquée. Ces majorités sont fixées par les statuts et si on ne les fixe pas par les statuts, par défaut le Code prévoit que c'est la majorité des 2/3 du comité syndical de l'organe délibérant. En général les gens qui font des syndicats mixtes ouverts font plutôt des statuts en prévoyant une majorité simple pour se retirer, pour que les gens acceptent facilement de venir et qu'on n'ait pas le sentiment d'entrer en prison mais rien n'interdirait juridiquement de dire que ceux qui siègent dans le collège département ont droit de retrait au 1er janvier de l'année suivante par simple demande acceptée par le comité syndical. J'ai cité tout à l'heure le SDEA d'Alsace-Moselle où il est même prévu que c'est à la majorité des 2/3 que l'on peut s'opposer à la demande de retrait, sous-entendu quelqu'un qui demande le retrait est à peu près certain de l'avoir. Et on pourrait prévoir que par exemple dans le collège région en revanche que toute demande de retrait dans les 5 premières années de vie de la structure, serait acceptée qu'avec une majorité particulièrement renforcée, simplement ce serait des choses difficiles à négocier politiquement. Est-ce qu'on pourrait aller jusqu'à interdire les retraits ou les rendre très compliqués par exemple en les interdisant sur la première dizaine d'années de vie de la structure, le temps que plusieurs régions vous rejoignent. Ça serait conforme aux dispositions législatives mais ça serait sans doute inconstitutionnel, donc je préfèrerai une sécurisation par des majorités renforcées, le problème c'est qu'au moment où on va dire aux régions « venez mais accessoirement on ne vous laisse qu'un strapontin parce que nous départements sommes les acteurs de ce truc-là, mais par contre tu ne pourras pas te barrer ou dans des conditions drastiques », juridiquement vous le voyez j'arrive à peu près à le sécuriser, politiquement vous allez être super bons pour négocier tout ça… je n'en doute pas mais va falloir le montrer quand même !
Non ce qu'on pourrait envisager en revanche c'est de prévoir s'il y a une demande de retrait, on peut soit la refuser ou soit à une majorité donnée ne l'accepter qu'avec un différé de 2 ans mais ça vous met dans ce cas en position de demandeur pour aller chercher d'autres régions ce n'est pas terrible. Ce qui pourrait être tentant c'est de faire un collège départemental qui a par exemple 70% des sièges et que les 30% restant on mette des régions mais aussi quelques métropoles qui ont des compétences départementales et dans certains cas régionales sur ce domaine.
Il y a une dernière solution que je n'ai pas évoquée, c'est l'article L11.11.8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet aux régions ou aux départements ou même aux communes, de donner par convention aux autres strates la gestion des compétences, c'est-à-dire que si par exemple la région Normandie ou la région Occitanie disait à tous les départements que sa quote-part de compétences elle la donne au département ce qui lui permet de siéger à l'ELIZ, ça marche aussi et ça pourrait être une solution mais on n'aura pas cette solution partout d'une part, d'autre part ce sont des systèmes par convention donc tous les 3 ou 5 ans, à la fin des conventions la question va se poser et surtout je ne m'attends pas à ce que ça soit une solution vue avec enthousiasme par les régions pour une raison très simple, c'est que les régions vont voir ces enjeux-là comme étant la prolongation de leur compétence SRADDET ou l'équivalent pour les régions ultra marine, Corse et Ile-de-France. Il y a des régions qui accepteront peut-être et d'autres qui le verront d'un mauvais œil… je ne sais pas.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Madame BONIN-RABELLE : pourquoi on ne s'appuie pas sur la compétence ENS par rapport à la structure ELIZ dans la mesure où le département est compétent pour aménager des espaces naturels, les ouvrir au public, dans ce cadre-là il a le droit de faire des études sur ces espaces, pourquoi ce cadre-là ne se justifie pas à lui seul ?

Monsieur LANDOT : parce que c'est un peu trop court. Discutez-en entre vous, si vous me dites que l'intégralité des missions de l'ELIZ peut rentrer au chausse-pied dans ce que sont aujourd'hui les ENS, le droit est en aval, si vous me dites que les ENS suffisent à épuiser le sujet, super. Le problème est que si vous faites des études en dehors des espaces naturels sensibles ou sur des espèces… moi j'avais peur de cette fragilité là mais si vous avez un super argumentaire et dans ce cas il faut un argumentaire très technique en ce sens et vous restez en entente et tout va bien, la parole aux techniciens !

Monsieur DAVID : si je peux me permettre effectivement la gestion des espaces naturels sensibles, leur labellisation c'est la compétence des départements mais ça représente des surfaces relativement réduites dans nos territoires. Ce sont des territoires de choix sur lesquels on porte une attention toute particulière mais ça représente une proportion du territoire qui peut être, à mon sens, trop réduite.
Ce que je voulais essayer de savoir : un futur syndicat mixte ouvert où certaines régions pourraient adhérer, les départements également, pourra aussi inclure des chambres consulaires et par exemple l'ONCFS peut faire partie d'un syndicat mixte ouvert ?

Monsieur LANDOT : alors chambres consulaires, oui mais par contre quand une chambre consulaire adhère vous perdez l'éligibilité au FCTVA mais comme vous faites très peu d'investissement ce n'est pas un sujet, si demain vous aviez l'envie de faire des investissements lourds, l'absence de récupération de TVA sur les dépenses d'investissement serait gênante, c'est un 1er point, je le dis parce que je ne sais pas ce que sont vos projets d'évolution à 5 ou 10 ans en termes de compétences. Pour une structure qui a surtout des dépenses de fonctionnement, l'arrivée de chambres d'agriculture par exemple ou autre chambre consulaire je n'y vois quasiment que des avantages avec un détail quand même, c'est que si vous faites entrer les chambres d'agriculture en termes de compétences pures, je deviens infiniment plus rassuré, les compétences sont plus directes encore qu'avec les régions, en revanche s'il s'agit de dire qu'on garantit que les départements gardent par exemple 70%, je dis 70% parce qu'on peut prévoir que certaines dépenses, certains votes comme le budget se font à majorité des 2/3, vous voyez ce genre de chose. Si on fait rentrer les chambre d'agriculture ou d'autres chambres consulaires, plus régions, plus quelques métropoles, ça va être dur de dire que les départements gardent 70% des sièges. Mais en revanche du point de vue des compétences l'arrivée des chambres d'agriculture serait quelque chose de rassurant donc pourquoi pas. Maintenant pour ce qui est de l'ONCFS qui est un établissement public sous tutelle, la réponse est oui, un établissement public de l'État ou des collectivités locales peut être membre, faut-il que cet établissement public et sa tutelle le veuille bien mais pourquoi pas. Pour ce qui est en revanche des fédérations, on est dans le syndicat mixte sur des modes qui sont évidemment des partenariats qu'on peut afficher, on peut faire des comités d'orientation stratégique prévue dans les statuts, il y a des tas de choses qu'on peut faire mais pas de siège avec vote en syndicat mixte ouvert.

Monsieur COMBES : vous apportez une réponse importante parce que nous avons reçu récemment une lettre cosignée par le ministère de la santé et le ministère de l'agriculture nous intimant de nous associer notamment avec l'ONCFS, la FNC et l'ANSES pour être acteur spécifiquement sur l'action échinococcose alvéolaire sur l'ensemble du territoire national, comment est-ce concevable ?

Monsieur LANDOT : soit par convention, soit en faisant effectivement un GIP. Il y a des tas de choses que l'on peut faire en amour libre sans être marié avec contrat de mariage, c'est-à-dire que si vous faites une structure en commun s'il y a la fédération nationale ou les fédérations départementales, nécessairement c'est un GIP je n'ai pas d'autre outil dans ma boite, sauf loi spécifique ou sauf à ce que tous vous rejoignez des antennes de l'agence française de la biodiversité… on serait sur quelque chose qui pourrait, à tort bien sûr, être considéré comme lourd et niant vos spécificités. Si en revanche on se dit profitons de cet appel en faisant dans ce cas-là une structure en commun, je vous dis groupement d'intérêt public. Mais si vous dites que vous ne faites pas de groupement d'intérêt public mais répondons à cette demande des ministères et autres acteurs, ça peut être en entente avec les fragilités qu'on a évoqué ou en syndicat mixte ouvert et avec des conventions avec les fédérations de chasseurs. En revanche cette lettre relance la possibilité de se dire pourquoi pas un GIP mais entre un courrier qui dit de bosser ensemble sur tel sujet et être prêt à accepter à faire un GIP en général il y a au moins un an de boulot et donc je me tourne vers l'État…

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur CHOLLET : je n'ai pas exactement compris le courrier de la DGS et de la DGAL de la même façon, pour moi le mandat qui est donné à l'ONCFS et à l'ANSES, c'est de réfléchir à un dispositif, une organisation qui pourrait reprendre la surveillance de l'échino c'est ça qui nous est demandé.

Monsieur LANDOT : ce qui est tout le moins justifié qu'on en parle aujourd'hui, ça veut dire que quand vous dites reprendre au sens où l'ELIZ aujourd'hui ne serait plus la structure susceptible de le porter à l'avenir sauf réforme, c'est ça ? Ce qui veut dire que sur ce domaine précis qui est un de vos appoints majeurs, si on reste en l'état, entente interdépartementale qui ne change pas, il y a un problème de portage juridique sur cette compétence.

Monsieur CHOLLET : je pense que le plus simple c'est que ELIZ doit communiquer avec qui de droit de façon à ce que l'interprétation ne prête pas à confusion, je vous livre ma compréhension de ce courrier qui n'engage que moi et non pas ma hiérarchie à ce jour, mais je vous confirme que c'est bien comme ça qu'un certain nombre de personnes qui ont été consultées, je crois pouvoir parler également au nom de l'ANSES, madame MONCHATRE-LEROY, qui est partie, a fait la même analyse. Alors bien évidemment pour autant il est prévu une concertation à laquelle l'ELIZ serait pleinement associée mais je me permets d'insister le mandat qui nous est confié par les deux tutelles ministérielles c'est de réfléchir à l'organisation qui pourrait reprendre le flambeau, il n'est pas question dans ce courrier d'analyse juridique sur le statut de l'ELIZ, il est simplement fait mention du fait qu'une structure tributaire de l'adhésion de collectivités territoriales ne permet pas le portage d'une mission sur l'intégralité du territoire national, c'est le point de faiblesse majeur qui est identifié dans le dispositif de surveillance qui avait pu être piloté jusqu'à présent par ELIZ, je ne pense pas faire injure et pour autant la qualité du travail qui a été fait jusqu'à présent n'est absolument pas remis en question mais c'est l'échelle géographique et la possibilité d'une couverture nationale de cette surveillance étant entendu qu'il y a une obligation pour tous les états membres d'assumer un pilotage national et un rapportage national sur l'échinococcose qui fait l'objet d'une agrégation au niveau communautaire.

Monsieur LANDOT : soit ça reste une structure composée de collectivités locales et vous avez potentiellement juridiquement des trous dans la raquette mais que nous on peut combler en disant qu'on est bien obligé de faire des programmes qui dépassent notre pure frontière géographique et je rappelle que le juge, le conseil d'état a admis à plusieurs reprises que l'on agisse y compris en complément de ces actions principales en dehors de son périmètre, conseil d'état 1980 association sauvegarde du quartier chèvre-morte allant jusqu'à accepter des rocades en dehors de son périmètre communal par exemple pour une commune, ça a été confirmé à l'échelle intercommunale en 1988.
2ème hypothèse : vous allez jusqu'au bout de la logique et vous savez mieux que moi que ça veut dire au minimum une décision décrétale pour créer une structure nationale, dans ce cas ça aurait dû être un amendement dans la loi sur la biodiversité de 2016, je ne doute pas que tout ceci ait donné lieu à des réflexions à l'époque. En l'état vu le lien, le fait qu'on est sur des structures concrètes, de terrain qui ont besoin d'être ancrées dans les territoires, une structure composée de groupement de collectivités que ce soit un syndicat mixte ouvert ou une entente ou même un GIP, a l'immense avantage d'être ancrée dans les territoires quitte à ce qu'elle fasse des projets qui dépassent les trous dans la raquette. Si en revanche on doit avoir une structure créée au niveau national on change complètement de braquet mais on a un vrai problème sur les 2 ans à venir le temps que l'État fasse ce genre de structure. Je plaide en clair et à mon avis avec des arguments forts mais vous ne pouvez rien faire d'autre, je suis désolé de vous prendre en otage ainsi, que de répondre poliment… parce que moi je pensais qu'il y avait un débat entente interdépartementale / syndicat mixte ouvert voire GIP, je ne pensais pas qu'on en était à envisager de retirer l'intégralité de la compétence à des structures composées de collectivités locales. Au minimum ce qui vient d'être évoqué, un risque suffisamment grand pour qu'il y ait quelques pertinences à ce que vous fassiez bloc pour porter ensemble une réforme ;

Monsieur DAVID : je voyais dans ce courrier de l'État la volonté de continuer les investigations sur l'échinococcose seulement, et seulement si, elles portaient sur l'ensemble du territoire national. Sur l'audit que nous avions eu avec la DGAL ça a été la remarque de faite, on avait extrêmement bien travaillé, la méthode était bonne, sérieuse, fiable mais dommage que ça ait été investigué que sur la moitié du territoire national, j'avais envie de répondre aux services de l'État ce jour-là « faites-le donc ! », nous si on le fait c'est parce qu'il y a carence de votre mission pour le faire, alors faites-le donc si vous voulez avoir une investigation nationale, que les services de l'État se mobilisent pour faire en sorte.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur LANDOT : si jamais on fait un syndicat mixte ouvert et que l'ONCFS, qui lui a une compétence nationale, et qu'ils sont membre du syndicat mixte ouvert on peut dire dans ces cas-là qu'on a à ce titre une compétence nationale, j'ai vu qu'il y avait eu des extensions des compétences apparemment de l'office qui permettraient peut-être de justifier que ça soit donné ensuite et donc là vous auriez une compétence nationale pour agir, sous réserve de le vérifier mais il y a peut-être un truc qui résoudrait cet aspect-là et ce n'est qu'une de vos compétences, peut-être ne faut-il pas que ce soit le truc qui mobilise tout.

Monsieur CHOLLET : je voudrais quand même préciser pour poursuivre sur le thème de l'interprétation du courrier des deux tutelles, le travail qui nous est demandé il me semble qu'il est d'une nature technique, c'est vraiment sous l'angle organisationnel qu'on nous demande de réfléchir à ce qu'il pourrait advenir mais à mon sens en aucun cas de nous pencher sur des éléments d'ordre juridique, tout simplement parce qu'on n'a absolument pas ces compétences-là. Donc à mon sens il y a bien deux chantiers à mener en parallèle, celui dont on est chargé visant à déterminer de quelle manière on peut s'organiser au plan technique pour permettre que la surveillance de l'échino se fasse sur l'ensemble du territoire national et parallèlement le chantier que vous aurez à mener vous qui est celui de la forme juridique que pourrait prendre l'ELIZ pour faire ce pourquoi elle pense à devoir se maintenir au service des collectivités, on n'est pas chargé d'intervenir sur ce 2ème volet, pas du tout.

Monsieur LANDOT : non mais ça montre quand même que la question des compétences et de la couverture nationale décidément se pose de quel aspect qu'on prenne ce dossier et que vous avez l'obligation de trouver ensemble une solution.

Monsieur COMBES : dans les solutions il pourrait y avoir le fait de faire, moyennant évidemment finance parce qu'il n'y a pas de raison que les départements adhérents à l'Entente financent les opérations pour des départements qui n'adhèreraient pas, enfin sur des territoires sur lesquels ils n'auraient pas eux de responsabilités, d'imaginer sur le plan technique puisque comme l'a précisé le président l'audit qui a été fait par la DGAL a quand même au-delà de ces aspects géographiques, nous amis quasiment les notes maximum sur tous les autres critères d'évaluation, pourquoi ne pas envisager de nous confier au syndicat mixte ouvert la réalisation au niveau national, nous sommes capables de le faire, de cette opération sans passer par le financement des départements. et je voudrais ajouter un petit point par rapport à ce que tu as dit tout à l'heure, donc effectivement tous les états membres ont l'obligation de fournir des résultats vis-à-vis de l'échinococcose alvéolaire selon une directive qui date de 2003, jusqu'à 2017 la France était le territoire qui fournissait le plus de données sur l'échinococcose alvéolaire grâce, et uniquement grâce au travail constitué par l'ELIZ, donc nous ne sommes pas à recevoir des doléances de l'Europe par rapport à ça, nous avons une certaine avance par rapport aux autres du fait de notre organisation et pour ma part sur un plan purement technique ça m'intéresserait énormément de pouvoir faire les évaluations que nous faisons au niveau national. Le faire sur 45 départements ou le faire sur 90 départements pour nous ce n'est pas un problème si nous ne sommes pas soumis au financement des départements en faisant payer à des départements qui sont adhérents volontaires pour d'autres sujets de travail, la totalité de l'opération qui pourrait être menée au niveau national, de façon concertée ce qui est tout à fait le cas actuellement, tu es bien placé pour le savoir puisque l'ONCFS et l'ANSES sont des partenaires historiques de notre établissement sur tous les aspects techniques. À mon avis s'il y a une urgence sur le plan de l'État d'avoir des données au niveau national sur l'échinococcose alvéolaire, l'État ayant évalué notre outil comme étant capable de le faire avec l'argent des départements sur la moitié du territoire national je pense pouvoir affirmer que nous sommes capables avec un financement de l'État et toujours bien sûr en partenariat avec les autres établissements publics comme l'ONCFS, à assurer la couverture au niveau national mais c'est indépendant du fonctionnement et des autres investigations qu'on peut mener sur les autres territoires.

Monsieur LANDOT : s'agissant de la couverture nationale vous avez évoqué monsieur le président les chambres consulaires, vous avez été aussi plusieurs à évoquer l'ONCFS, ça peut combler aussi une partie des trous dans la raquette en termes techniques comme financiers, et encore une fois j'insiste on a le droit de dépasser ses frontières géographiques en termes de compétences si on justifie que c'est pour l'exercice de nos compétences et que c'est la moins mauvaise des solutions, je simplifie, les critères posés par le juge sont un peu plus compliqués que ça mais en gros reviennent à ça. ça veut dire que si demain vous avez absolument besoin de faire des recherches dans tel département et que ça n'est pas un adhérent ni au niveau de la région ni au niveau du département, vous aurez toute capacité à le faire juridiquement sous réserve que ça soit dans le cadre d'une étude, que vous avez une justification technique sur le fait que c'est la prolongation de ce que vous faites chez vous.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur DAVID : j'avais évoqué tout à l'heure, et vous aussi, le problème des statuts au niveau des retraits des départements, je parle pour ma part d'un exemple vécu dans mon département, l'adhésion à un syndicat mixte ouvert avec des vécus assez douloureux vis-à-vis de retrait, là c'était un retrait d'un syndicat mixte ouvert à vocation économique et compte tenu que le département a perdu la compétence économique, le retrait s'est fait dans la douleur et aux forceps. Donc il y a des ressentis qui sont assez mauvais et donc quand on parle de syndicat mixte ouvert dans certains départements c'est tout de suite un pas en arrière, est-ce qu'il y a moyen de rendre les statuts pour assouplir tout ça et calmer les réticences des uns et des autres.

Monsieur LANDOT : il y a 12 ans le conseil d'état a admis que les modalités de retrait soient déjà prédéfinies dans les statuts du moment que ça répond aux règles minimales qui sont fixées par la loi et qui sont des choses de base. Donc le grand classique c'est très compliqué quand on a un portage financier d'investissement, ce qui est le cas des zones d'activité économique et c'est d'autant plus compliqué quand on parle d'investissement qui à terme était censé être productif de revenu, je pense aux ateliers relais ou aux pp entreprises par exemple ou aux zones d'activité à l'époque où la taxe professionnelle existait encore et où elle avait plusieurs composantes qui n'étaient pas que communales. Aujourd'hui nous parlons quand même de l'ELIZ c'est-à-dire une structure on l'a dit tout à l'heure, monsieur à juste titre a souri quand j'ai parlé de ____(?) vous aviez bien raison puisqu'on ne parle pas d'investissement, c'est exactement le même maniement qui fait qu'on est sur des choses plus simples, imaginez qu'un département parte, il ne s'agirait évidemment pas de lui présenter une facture qui correspondrait à un droit de sortie dissuasif, ça serait d'ailleurs illégal nous dit le juge donc ni droit d'entrée ni droit de sortie, donc l'idée c'est en général de prévoir dans ce genre de statut que celui qui se retire, en général le deal c'est : ok je rends facile le retrait mais en échange on dit que celui qui se retire va par exemple payer l'équivalent de ce qui était 2 ans de contribution le temps pour la structure d'avoir la possibilité de se retourner financièrement, de ne pas titulariser quelqu'un qui était stagiaire, de ne pas renouveler un poste de contractuel ou autre. Donc en général ce qu'on me demande de rédiger soit des règles de retrait strictes mais avec des conditions financières de sortie généreuses puisque de toute manière on a le droit de s'opposer au retrait, soit des conditions de retrait souples rassurantes quitte à prévoir des délais, dans le cas des régions il y a peut-être dans les premières années quelque chose à prévoir pour éviter un chantage de la seule région qui serait là par exemple, en échange du fait qu'on demande de payer pendant un ou deux ans, le temps qu'on se retourne. Il y a eu des époques où il y avait des syndicats mixtes d'ordures ménagères avec des départements, évidemment dire 2 ans ça ne suffisait pas pour qu'on ait un portage d'investissement à l'époque des constructions d'unités sur des structures qui ont des problèmes de fonctionnement, je serai tenté de vous suggérer de réfléchir effectivement à ce genre de solution, retrait facile, souple mais la structure qui se retire paie encore pendant 1 ou 2 ans le temps de se retourner.

Monsieur DAVID : je pense que c'est important que les délégués représentant les départements puissent entendre ce type de montage parce que c'est effectivement la question qui est posée quand on parle de ça au sein des structures départementales

Monsieur LANDOT : et c'est à vous de définir ça librement, trop stricte ça serait illégal et les gens ne vont pas vouloir venir. Vous évoquez les chambres d'agriculture, il y en a plusieurs qui seraient peut-être tentés ?

Monsieur DAVID : j'y pensais, c'est vrai qu'on s'occupe de zoonoses et de maladies transmissibles par la faune sauvage, les chambres d'agriculture c'est un peu borderline dans tout ça, mais pourquoi pas parce que les chambres d'agriculture ont aussi à gérer des volets environnementaux sur certains espaces qui sont naturels mais qui restent ouverts par l'activité agricole même extensive. Alors vous me direz c'est peut-être tiré par les cheveux mais je pense que les chambres d'agriculture et les fédérations départementales des chasseurs sont dans certains départements très liées dans les actions

Monsieur LANDOT : c'est vous les spécialistes mais j'ai cru comprendre qu'il y avait des liens très forts entre les zoonoses de la faune sauvage et certaines épizooties touchant les élevages.

Monsieur GIRARD : j'ai juste une question pour revenir sur la compétence éventuelle de la région dans le domaine et voir quel serait leur intérêt à adhérer vu qu'elle n'exerce pas à ma connaissance une quelconque compétence dans le domaine.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur LANDOT : de fait, c'est pour ça que moi je serai rassuré sur la chambre d'agriculture ou l'ONCFS, parce que c'est vrai qu'on avait identifié alors il suffit que je dise ça pour que je ne retrouve plus les compétences régionales que j'avais trouvées mais il y avait la mise en œuvre du SRADDET et d'autre part la compétence du 42, la promotion du développement sanitaire et il y a un 3ème élément, alors ils ne sont pas géniaux mais qui ont l'avantage d'exister… en parallèle être reconnu organisme à vocation sanitaire pouvait être une bonne idée sachant que le vrai problème c'est que si on est là aujourd'hui c'est parce que justement au niveau national on n'a pas donné les compétences que vous exercez de manière claire à une seule structure et ça n'a jamais gêné personne jusqu'en 2015 puisqu'il y avait la clause de compétences générales et que évidemment ce sont les départements qui s'en sont emparés puisque compétence rurale, compétence de proximité, découpage cantonal, tout y contribuait. Et dans la loi NOTRe il n'y a pas eu de prise en compte que ceci allait disparaitre, il y a des tas d'autres secteurs qui donnent lieu à des problèmes aussi, j'ai cité tout à l'heure les laboratoires départementaux par exemple. C'est pour ça qu'on est obligé de regrouper idéalement régions, départements et tout ce qu'on peut pour qu'à la fin le puzzle se reforme sur les compétences. Oui on est en train de faire les fonds de tiroirs des compétences régionales, départementales pour à la fin reconstituer la compétence sauf encore une fois modification législative, ça serait plus carré. L'ADF est ou a été ici représentée, vous êtes nombreux à être des élus départementaux à avoir vécu ça avec des tentatives de lobbying de l'ADF sur la loi NOTRe puis sur les circuits de réplication de la loi NOTRe y compris sur les zones d'activité monsieur le président, l'ADF est composée de gens brillants et actifs, et je le pense sincèrement, moi-même j'ai interrompu ma carrière d'avocat pendant quelques années pour travailler à l'association des maires de France donc ça montre je connais un peu, j'y étais de 1990 à 1997 et les gens de l'ADF étaient des gens très bien et ça reste encore des gens très bien mais n'empêche que quand ils ont essayé de faire du lobbying sur des sujets qui leur tenaient particulièrement à cœur ils ont eu un peu de mal quand même sur les lois de 2014 et 2015, et même récemment. Alors après oui ils ont gardé les ENS après un lobbying assez fort et des points très discutés dans la biodiversité mais aussi parce que les redonner aux régions eut été un problème assez sérieux en réalité au regard de ce qu'est la manière régionale de gérer les compétences mais c'était discuté dans les débats parlementaires. Bon faire reposer tout ceci sur un lobbying…

Monsieur GAHERY : la réticence des départements à adhérer au syndicat mixte ouvert c'est la non maitrise de l'évolution de la participation financière donc il y a avis de principe du conseil départemental de l'Orne, c'est plus d'adhésion à un nouveau syndicat mixte ouvert sauf si dans les statuts on peut trouver une assurance de pouvoir en sortir facilement or avoir l'autorisation du 1/3 des membres ça me parait encore trop restrictif, d'autant que si on intègre de nouvelles actions comme ça a été évoqué tout à l'heure avec des financements qui ne sont pas forcément sûrs du côté de l'État on va générer des dépenses et je ne vois pas des membres du futur syndicat mixte laisser sortir un département alors qu'il y a des dépenses qui ne sont pas forcément couvertes déjà avec les membres présents. De surcroit pour vivre une dissolution d'un syndicat mixte ouvert en ce moment, il faut solliciter aussi avant de pouvoir en sortir l'avis du représentant de l'État donc dans le délai de 2 mois donc ce n'est pas parce que les statuts prévoient la possibilité d'en sortir à condition que tous les membres soient d'accord, il faut aussi que le représentant de l'État auquel les statuts sont déposés donne son accord, donc là encore c'est un frein à la sortie possible du département de la structure. Et dernière remarque, en Normandie il y a une constitution en cours de l'agence régionale de biodiversité et la formule de GIP semble être la solution retenue parce que ça permettrait d'attirer d'autres financeurs privés de type fondation qui permettraient d'avoir des recettes supplémentaires, autres que celles des membres fondateurs donc moi ce qui m'intéresserait c'est que vous puissiez préciser cette contrainte des services de l'État potentielle sur le retrait et en tout état de cause il faudra un modèle de statuts pour qu'on puisse en discuter avec les services juridiques.

Monsieur LANDOT : bien sûr, je vais me permettre de commencer en vous félicitant monsieur, sous couvert de question vous êtes un habile et redoutable négociateur, et d'une manière plus sérieuse, sur l'avis du représentant de l'État dans le département s'il s'agit d'une dissolution bien sûr ; s'il s'agit d'un retrait c'est seulement si les statuts le prévoient. En revanche dans le cadre particulier des transferts de compétences économiques la loi NOTRe prévoit l'intervention de ceux des préfets donc je voudrais savoir s'il y avait des statuts, si c'est une dissolution ou autre. Dans le cas qui nous intéresse, si nous ne sommes que sur un retrait c'est à nous de prévoir dans nos statuts si le préfet sera en compétence liée ou en pouvoir discrétionnaire c'est-à-dire que le préfet fera mieux que de donner son avis il signera mais nous pouvons très bien prévoir que le préfet en compétence liée autrement dit il entérine. Deuxième élément, si vous pensez que la majorité des 2/3 pour s'opposer au retrait est encore trop dure, rien n'interdit d'être plus souple, ce qui serait probablement illégal ou voire inconstitutionnel c'est d'être trop rigide en interdisant le retrait.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Le rendre très facile n'est pas juridiquement difficile, simplement plus on le rend facile plus mon obligation de conseil sera de dire que dans ces cas-là il faut vraiment que les gens qui se barrent continuent à payer une modalité de retrait correspondante peut-être à 2 ans de contribution pour que la structure ait le temps de se retourner en cas de crise. Maintenant je pensais en vous écoutant à quelque chose que j'ai jamais mis en place mais je ne vois aucune raison pour laquelle ce serait illégal, c'est la chose suivante : on pourrait très bien prévoir des modalités souples de retrait sur la base de statuts rédigés par l'avocat que vous aurez choisi, moi ou un autre, libre à vous de discuter de faire des contre-propositions et vous en discuterez entre vous. Il y a peu de règles juridiques encadrant les choses, si vous dites que toute demande de retrait donne lieu à une acceptation sauf blocage à la majorité des 9/10ème pourquoi pas, ça serait un peu maximal comme point de vue mais c'est possible. Si en tout cas le département de l'Orne créée un syndicat mixte avec certains de ces membres peut-être n'aurait-il pas envie de fixer lui-même cette règle-là. En revanche je comprends bien ce qui pourrait faire craindre qu'être membre d'un syndicat ça soit à terme open-bar avec des risques financiers, j'attire juste votre attention sur le fait que les règles sur ce point sont exactement les mêmes en entente interdépartementale, nous en sommes bien d'accord, on a des contributions on les paie. Mais pourquoi ne pas envisager un article des statuts dans la partie financière disant que les contributions du syndicat sont plafonnées à tant par leurs habitants pondérées par le potentiel financier ou pas, enfin vous prenez les critères que vous voulez et que cet article des statuts ne peut être modifié qu'à l'unanimité des membres ou à la majorité de 90% des membres, ou autre ; ce qui serait rassurant. Je comprends bien que le département de l'Orne ait cette préoccupation sans doute en raison de votre historique mais c'est un point qui avait été soulevé dans un rapport Lambert en son temps.

Monsieur DAVID : est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je ne vous cache pas que dans la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui il est important que rapidement on prenne la décision. Si on reste en l'état on va dans le mur avec les départements et on ne pourra pas tenir longtemps la discussion que nous sommes en révision de statuts pour aller vers un montage juridique qui tienne la route, on est obligé aujourd'hui sur un principe, non pas sur des détails, de savoir vers quelle structure on souhaite aller de façon à ce que demain on puisse proposer aux et aux autres une adhésion future avec des statuts encore une fois dont les détails seront précisés ultérieurement type le retrait, type les cotisations, etc., après c'est un montage plus fin mais aujourd'hui de principe il faut qu'on puisse suite à cet exposé qui nous donne les possibilités d'évolution que nous avons. Aujourd'hui nous sommes sur un conseil d'administration de début d'année, l'année 2018 est encore considérée comme une année transitoire pour que la loi NOTRe se mette en place, l'année 2019 par contre devra être effective dans nos évolutions donc ce conseil d'administration a pour but déjà de savoir vos assentiments et votre vote sur le fait d'aller vers un montage juridique. D'après ce que je vois ici ce dont on a parlé déjà depuis un certain nombre de mois avec le cabinet LANDOT c'est d'aller vers le syndicat mixte ouvert qui est la solution la plus souple, on a vu le GIP c'est quand même une usine à gaz qui sera beaucoup plus contraignante, rester comme on est ce n'est pas possible et une association ou une fondation non plus. Encore une fois les détails du montage dans le cas du syndicat mixte ouvert seront à préciser mais sur l'idée de principe.

Monsieur LANDOT : juste un mot, c'est le moment que je ne devrais pas interrompre mais je n'ai pas répondu à un point, les GIP d'autres éléments, d'autres financeurs alors des montages compliqués pour pouvoir avoir pour faire rentrer ici la LPO, ici telle fondation de préservation des espaces naturels portés par Véolia ou autre, je l'ai fait dans plein d'endroits et pour des tas de clients publics avec des montages parfois qui ont leur part de complexité, il m'est arrivé pour un client bourguignon de faire un montage extrêmement compliqué pour qu'un espace humide ait le financement d'une structure dépendant de Véolia et à la fin on a découvert que c'était 30 000€ sur 3 ans et qu'on avait un peu fait une usine à gaz pour quand même des sommes dont la portée était relativisée. Mais dans le cas qui est le vôtre les fondations et autres associations environnementales risquent d'être des partenaires complexes, je ne parle pas des fédérations de chasse bien sûr, vous avez cité les agences régionales de la biodiversité, j'attends ça avec impatience parce que ça va être passionnant à voir. Nous avons eu le plaisir de travailler avec l'AFB dans un certain nombre de dossiers, vous aussi sans doute, il y a un mélange étrange de très grande compétence, d'enthousiasme mais de risque que ces nouvelles institutions n'aient pas l'agilité que vous connaissez à l'ELIZ, on va le dire comme ça. Excusez-moi monsieur le président je voulais préciser sur ce point parce que le GIP par ailleurs a beaucoup d'avantages mais à court terme.

Monsieur DAVID : l'idée c'est qu'on reste sur cette structure en incluant l'adhésion des régions et souhaitons qu'elle soit la plus large possible mais on est en train de démarcher pour ce faire. Mais l'idée est de rester dans cet esprit d'un ensemble de collectivités territoriales avec une adhésion aussi modeste soit-elle et reconnaissons de fait qu'elle est déjà aujourd'hui de fait modeste.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Les cotisations à l'ELIZ des départements sont relativement modestes, et d'une structure à la carte, on rentre dans telle et telle action, un peu comme aujourd'hui sur l'échinococcose, sur la leptospirose, etc. donc demain ça sera sur les borrélioses, sur la lutte antivectorielle du moustique tigre ; donc les actions seront à la carte mais l'adhésion sera de fait de principe. Je pense que dans ces conditions-là les départements ne prennent pas un risque démesuré financier si encore une fois on règle et on borde bien la question d'une souplesse quant au retrait de façon à ce que les collectivités territoriales ne se sentent pas prisonnières dans une structure qu'elles ne maitriseraient plus. En tous cas c'est ce que je défends chez moi je pense que vous pouvez le faire pareillement chez vous de cette continuité d'actions dans le domaine des zoonoses, rappelons-le il y avait une volonté très forte des départements pour qu'on s'investisse et qu'on aille vers une meilleure connaissance de la maladie de Lyme, chose est faite aujourd'hui on part dans cette direction, concernant le pourtour de la région parisienne mais on l'a entendu tout à l'heure dans la partie technique sur le moustique tigre ça sera sans doute le fait de pas mal de régions et de départements demain, je pense qu'on est dans le sens de l'évolution des investigations vis-à-vis des risques dus aux zoonoses et aux vecteurs de la faune sauvage, je pense que dans ces conditions c'est honnête de proposer ça à des départements et des régions, je suis allé démarcher la région Bourgogne-Franche-Comté, je n'ai pas encore pas l'adhésion mais nous avons eu avec le directeur un accueil relativement favorable dès lors qu'on a expliqué pourquoi on venait, j'ai été même étonné qu'on puisse avoir une écoute aussi précise de la part du vice-président qui nous a reçu, qui posait les bonnes questions, savoir où on voulait aller, de quoi on allait s'occuper demain, etc. Après si l'échinococcose nous échappe demain c'est tant pis parce qu'on a fait déjà un énorme boulot avec les fédérations, avec l'ANSES, mais voilà si l'État veut s'assurer d'une couverture beaucoup plus nationale de la surveillance échinococcose qu'il le confie à l'ONCFS, c'est son affaire mais on a d'autres points qui nous occupent aussi et souhaitons qu'on continue ces partenariats qui ont été tout à fait productifs par le passé et qui nous ont conduit à avoir des publications reconnues par tout le monde scientifique et reconnu aussi par les collectivités territoriales.

Monsieur HERDEWYN : comme nous n'avons pas d'élu aujourd'hui, même si on était habilité à voter mais c'est quand même un peu délicat, je viens d'en parler avec mes collègues des Yvelines qui sont au même niveau, c'est d'adresser un courrier au président de nos conseils départementaux pour leur proposer ces solutions pour qu'ils valident par eux-mêmes les représentants et élus de nos conseils départementaux, ça prend un peu de temps mais ce serait quand même préférable pour nous ;

Monsieur COMBES : c'est absolument indispensable et ça fait partie du processus qui est en cours, nous allons nous faire guider par le cabinet d'avocats LANDOT pour maintenant informer chaque président, si j'ai bien compris il y a une délibération à adopter par chaque département qu'il faudra nous retourner et cette proposition sera faite avec une proposition de statuts qui répondra déjà à un certain nombre d'attentes de la part des conseils départementaux, ça c'est l'étape ultérieure qui va commencer dès jeudi, on va s'atteler à ça. En attendant il nous faut cet accord de l'assemblée pour savoir si on continue dans ce sens ou si on décide en gros d'arrêter à la fin de l'année 2018 le travail de l'Entente.

Monsieur DAVID : donc je soumets à votre vote l'idée de modifier nos statuts dans le sens de l'évolution de l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses vers un syndicat mixte ouvert aux régions et aux départements et aux structures qu'il serait possible d'inclure dans ce futur montage. Sur ce principe général encore une fois il faudra la délibération de chaque adhérent à l'Entente de façon à ce que ça puisse être validé mais sur ce principe y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Une abstention, madame LEVEUGLE du Pas-de-Calais. Bien, nous pouvons continuer dans cette démarche-là et je vous en remercie.

LE CHANGEMENT DES STATUTS DE L'ELIZ POUR ÉVOLUER VERS UN SYNDICAT MIXTE OUVERT AUX RÉGIONS, DÉPARTEMENTS ET MÉTROPOLES, EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION.

Nous allons continuer l'ordre du jour tel qu'il était prévu avec la présentation et l'adoption du compte administratif 2017. Je laisse la parole au directeur.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur COMBES : vous avez tous dans vos pochettes le document « compte administratif et proposition de budget primitif », je vous invite à regarder notre compte administratif 2017 avec les résultats que nous avons eu. Je vais aller assez vite, nous avons reçu en recette un total de 358 000€ composés de l'adhésion des départements, des adhésions nouvelles qui correspondent en fait à un montant de subventions accordées par les nouveaux départements concernant des investissements pour l'année 2016, deux départements n'ont pas encore payé cette partie qui est inclue dans le budget que nous examinerons tout à l'heure. Le montant de nos recettes se limite à la participation de l'État, aux cotisations des départements et à cet argent qui est arrivé des collectivités nouvellement adhérentes pour des projets d'investissement. Des produits divers de gestion courante qui sont des prestations de service faites notamment lors de présentations en public sur les différents travaux que nous menons.
Et des produits d'immobilisation financière qui correspond aux revenus de nos placements. Et bien sûr après nous avons reçu des départements adhérents qui sont encore en train de faire le programme de cartographie de l'échinococcose alvéolaire, un montant de 77 000€.
Ce montant est totalement redistribué aux acteurs principaux que sont les fédérations départementales des chasseurs et les laboratoires vétérinaires pour cette opération. Donc le montant total des recettes est de 358 061€ et nous avions un excédent antérieur de fonctionnement de 210 000€.

FONCTIONNEMENT RECETTES 2017			
LIBELLE		BP 2017	CA 2017
002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	210 463,05 €	- €
TOTAL	**EXCEDT ANTER. REPORT. DE FONCT.**	**210 463,05 €**	**- €**
74718	Etat DGAL	60 000,00 €	60 000,00 €
74781	Participation des départements	187 000,00 €	193 081,50 €
747818	Adhésions Nouvelles	- €	24 600,00 €
74881	participations ECHINO	20 000,00 €	77 086,00 €
TOTAL	**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**	**267 000,00 €**	**354 767,50 €**
758	Prod. Divers de gestion courante	5 000,00 €	1 032,66 €
TOTAL	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**5 000,00 €**	**1 032,66 €**
762	Prod. Immobilisations financières	2 200,00 €	2 261,70 €
TOTAL	**PRODUITS FINANCIERS**	**2 200,00 €**	**2 261,70 €**
775	Produits des cessions d'immob.		- €
7788	Prod.exceptionnels divers	- €	- €
TOTAL	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**- €**	**- €**
776	Dif réal. Reprise au résultat	- €	- €
TOTAL	**OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS**	**- €**	**- €**
TOTAL	**RECETTES FONCTIONNEMENT**	**484 663,05 €**	**358 061,86 €**

Ces recettes ont été réparties en dépenses de la façon suivante, je ne vais peut-être pas prendre chaque article dans le détail mais vous donner le montant total des charges à caractère général pour un montant de 7 791€. Vous voyez simplement qu'il était prévu de dépenser 95 300€ la ligne 6223 prestations programme échino et 41 265€ ont été dépensés sur cette activité actuellement, le reste sera écoulé dans l'année 2018.
En termes de charges de personnel, le montant s'élève à 223 646€, nous allons d'ailleurs procéder maintenant au renouvellement du poste de Vincent RATON qui nous quitte comme en a fait mention tout à l'heure le président. Les autres charges de gestion courante se montent à 8 000€ et des charges exceptionnelles sont intervenues qui doivent être des charges liées à l'assurance. Un montant de dotation aux amortissements de 13 943€, un montant total de dépenses de 339 476,37€.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

À la page suivante nous avons les dépenses et les recettes en investissement qui ont été effectuées, nous avions un solde d'exécution d'investissement reporté de 6 241€ plus des dotations aux investissements et le fond de compensation de la TVA en termes de recettes pour un montant de 22 212,34€. Ces dépenses ont été réalisées dans leur totalité voire un peu plus puisque le fond de compensation de la TVA a été un peu plus élevé que ce que nous avions prévu au budget primitif. Le montant des recettes total était de 17 512,92€, nous avons fait l'acquisition d'un véhicule et d'un ordinateur, notamment pour Marine FAÏSSE qui va venir travailler en région parisienne, pour un montant de 20 253,75€. Nous arrivons donc à un compte de résultat que vous avez à la page suivante avec des dépenses en fonctionnement de 339 476,37€, des recettes de 358 061,86€, donc un résultat d'exercice de 18 585,49€ et un résultat cumulé de 229 048,54€.

FONCTIONNEMENT DEPENSES 2017			
LIBELLE		BP 2017	CA 2017
60622	Carburants	7 000,00 €	3 045,06 €
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00 €	1 675,04 €
60632	Fr. de petit équipement	2 000,00 €	664,48 €
60636	Vêtements de travail	2 400,00 €	2 051,03 €
6064	fournitures administrat.	2 500,00 €	496,57 €
613	Loyer ANSES	3 100,00 €	- €
61551	Entretien Matériel Roulant	2 500,00 €	2 922,45 €
6161	Primes d'assurances	9 700,00 €	9 961,62 €
618	Divers	5 500,00 €	2 845,53 €
622	Prest. Services	6 000,00 €	7 242,90 €
6221	PRESTATIONS PROGRAMME LEPTO	5 000,00 €	2 500,00 €
6222	PRESTATIONS PROGRAMME RISKOJARDIN	- €	108,00 €
6223	PRESTATIONS PROGRAMME ECHINO	95 300,00 €	41 265,29 €
623	Pub. Publications, relat. Publiques	6 000,00 €	2 574,60 €
625	Déplacemts. Missions	20 000,00 €	12 266,88 €
626	Frais postaux et telecom.	5 500,00 €	3 171,93 €
TOTAL	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**174 500,00 €**	**92 791,38 €**
621	Personnel exter; au service	1 500,00 €	- €
633	Impots taxes et versements ass.	3 700,00 €	2 995,01 €
6411	Personnel titulaire	32 000,00 €	30 495,42 €
6413	Personnel non titulaire	138 000,00 €	122 165,58 €
6450	Charges SS et prévoyance	67 550,00 €	67 990,05 €
TOTAL	**CHARGES DE PERSONNEL**	**242 750,00 €**	**223 646,06 €**
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	30 000,00 €	- €
TOTAL	**DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT**	**30 000,00 €**	**- €**
6531	Indemnités Président	8 000,00 €	7 754,98 €
6533	Cotisations retraite Président	400,00 €	262,12 €
658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00 €	- €
TOTAL	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**10 400,00 €**	**8 017,10 €**
668	Autres charges financières	- €	- €
TOTAL	**CHARGES FINANCIERES**		
6718	Autres charges exceptionnelles	13 069,71 €	- €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- €	1 078,50 €
675	Valeur comptable immob cédées		- €
TOTAL	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**13 069,71 €**	**1 078,50 €**
6811	dotation aux amortissements	13 943,34 €	13 943,33 €
042	**opérations d'ordre de transfert entre sections**	**13 943,34 €**	**13 943,33 €**
TOTAL	**DEPENSES FONCTIONNEMENT**	**484 663,05 €**	**339 476,37 €**

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

En termes d'investissement les dépenses se montent donc 20 253,84€, en recettes 17 512,92€ et un résultat cumulé donc de 3 500,86€. Le montant total de notre résultat sur l'année se monte à 232 549,40€. Je vais vous lire ce que m'a rapporté le trésorier payeur départemental de Meurthe-et-Moselle, madame OSETE : « pour l'exercice 2017 le résultat de la section de fonctionnement se monte à 18 585,49€ et le résultat d'investissement déficitaire se monte à 2 740,92€. Si on tient compte des résultats cumulés de chacune des sections existantes au 1er janvier 2017, les résultats cumulés de clôture pour l'exercice 2017 s'élèvent à 229 048,54€ pour la section de fonctionnement et 3 500,86€ pour la section d'investissement. Aucune difficulté particulière n'est à signaler sur la gestion de 2017, les services ont procédé comme chaque année en fin d'exercice à l'ajustement des comptes. Le payeur départemental, comptable de l'Entente interdépartementale atteste de la parfaite conformité des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif qui vous a été présenté. » Voilà l'information donnée par le payeur départemental de Meurthe-et-Moselle.

INVESTISSEMENT RECETTES 2017

LIBELLE		BP 2017	CA 2017
024	Produits des cessions		- €
001	Solde d'éxécution d'investissement reporté	6 241,78 €	- €
TOTAL	**Produits des cessions**	**6 241,78 €**	**- €**
2182	Matériel de transports	- €	- €
28181	Instal gales agenct amngts div	259,39 €	259,38 €
28182	Matériel de transport	4 060,00 €	4 060,00 €
28183	Matériel informatique	4 207,10 €	4 207,10 €
28188	Autres immobilisations corporelles	5 416,85 €	5 416,85 €
TOTAL	**amortissement des immob corporelles**	**13 943,34 €**	**13 943,33 €**
10222	FCTVA	2 027,22 €	3 569,59 €
1068	Excédents de fonctionnement		- €
TOTAL	**DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES**	**2 027,22 €**	**3 569,59 €**
272	Cess. Tit. Imm. Os-dr créances	- €	- €
TOTAL	**TOTAL OPERATIONS D'ORDRE**	**- €**	**- €**
TOTAL	**RECETTES INVESTISSEMENT**	**22 212,34 €**	**17 512,92 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES 2017

LIBELLE		BP 2017	CA 2017
001	Solde d'éxécution d'investissement reporté	- €	- €
TOTAL	**SOLDE D'EXECU. D'INVEST. REPORTE**	**- €**	**- €**
2181	Matériel de transport	- €	18 986,67 €
2183	Matériel de bureau informatique		1 267,08 €
2188	Autres immobilisations corporelles	22 212,34 €	- €
TOTAL	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**22 212,34 €**	**20 253,75 €**
192	+/- values cessions d'immob		- €
TOTAL	**OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS**	**- €**	**- €**
TOTAL	**DEPENSES INVESTISSEMENT**	**22 212,34 €**	**20 253,75 €**

o E.L.I.Z. o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE 2017						
	Résultats cumulés 2016	Affectation	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats exercice 17	Résultats cumulés 17
Fonctionnement	210 463,05 €	210 463,05 €	339 476,37 €	358 061,86 €	18 585,49 €	229 048,54 €
Investissement	6 241,78 €	6 241,78 €	20 253,84 €	17 512,92 €	-2 740,92 €	3 500,86 €
TOTAUX	216 704,83 €	216 704,83 €	359 730,21 €	375 574,78 €	15 844,57 €	232 549,40 €

Monsieur DAVID : y a-t-il des questions ? Je vais laisser monsieur BILLOUDET, vice-président, pour le vote, le président devant se retirer pendant le vote du compte administratif.

Monsieur BILLOUDET : suite au résultat de l'année 2017 qui vient de vous être présenté, y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention je le soumets au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Le compte administratif est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Monsieur DAVID : on poursuit, la validation du compte de gestion, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Ensuite nous voyons l'affectation du résultat

Monsieur COMBES : je vais vous lire l'affectation du résultat, donc le conseil d'administration propose d'affecter le résultat de 229 048,54€ à la section de fonctionnement et de 3 500,86€ à la section d'investissement, en affectation donc en report à nouveau en recettes de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Monsieur DAVID : je soumets au vote, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. On passe à la délibération sur un remplacement d'effectif.

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Monsieur COMBES : sur un emploi permanent de catégorie A en remplacement de Vincent RATON : « Le remplacement à compter du 1er mai 2018 d'un emploi de chargé de mission dans le grade d'ingénieur à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : mise en place, coordination de toutes les expérimentations sur le terrain. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire, toutefois en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3.3.2 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984, en effet cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu des besoins de service, missions non pérennes. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir, ce contrat est renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans, si à l'issue de cette période ces contrats seront reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. L'agent devra donc justifier d'un diplôme d'ingénieur ou master 2 universitaire en agronomie, génie de l'environnement, écologie ; et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget tel que nous allons vous le présenter maintenant. Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. »

Monsieur DAVID : donc rien de particulier par rapport à l'embauche précédente, y a-t-il des questions ? Je peux donc passer au vote, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Maintenant délibération pour emploi intérimaire.

o E.L.I.Z. o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

LA DÉLIBÉRATION POUR UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE A EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur COMBES : là c'est dans le cadre de la lutte anti-vectorielle, ce sont des emplois qui sont prévus si jamais on a un débordement, ce qui ne devrait pas arriver encore cette année mais disons que les départements concernés par la lutte anti-vectorielle sur la région parisienne, on souhaitait être le plus opérationnel possible donc nous prévoyons la possibilité de recruter de façon intérimaire pendant 3 mois un personnel supplémentaire au moins si nous avons vraiment un coup de bourre à donner pendant l'été 2018. Donc : « Sur le rapport de monsieur le président et après en avoir délibéré le conseil d'administration décide la création à compter du mois de juillet 2018 d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour exercer les missions aux fonctions suivantes : lutte anti-vectorielle en Ile-de-France, cet emploi sera à durée déterminée, pour une durée de quelques mois compte tenu des besoins du service. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. » C'est donc quelque chose qui est prévu mais ce n'est qu'en cas de besoin.

Monsieur DAVID : y a-t-il des questions ? Je peux passer au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Je vous remercie. On peut maintenant examiner la présentation du budget primitif pour l'année 2018.

LA DÉLIBÉRATION POUR UN EMPLOI INTÉRIMAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur COMBES : le budget primitif pour l'année 2018, à la page 8 les recettes prévues pour l'année 2018, elles comportent l'excédent antérieur reporté de fonctionnement pour 229 048,54€, la subvention de l'État de 60 000€, cette année c'est la dernière année que l'État va nous subventionner si nous n'évoluons pas sur le plan juridique et si nous n'avons pas la capacité de répondre à la demande de couverture nationale pour l'année 2019 et suivante. La participation des départements est de 187 000€, nous avons eu quelques départements en plus mais nous avons eu aussi quelques départs du fait des incidents survenus cette année à cause des activistes animalistes qui ont influé sur les préfectures notamment pour ne pas faire admettre qu'on pouvait encore attendre l'année 2018 avant de rompre et qui ont demandé la cessation d'activité de l'Entente. Et il reste encore à recevoir de quelques départements, notamment les Yvelines que je remercie de s'être lancer dans l'investigation sur l'échinococcose alvéolaire, un montant de 15 000€ environ, donc 10 000€ pour le département et un autre département qui nous doit encore une partie de la dotation qu'il nous a accordé.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PARTIE 1			
LIBELLE		BP 2017	BP 2018
60622-1	Carburants	7 000,00 €	7 000,00 €
60622-2	carburants LAV	- €	5 000,00 €
60628-1	Autres fournitures non stockées	2 000,00 €	2 000,00 €
60628-2	Autres fournitures non stockées LAV	- €	8 200,00 €
60632-1	Fr. de petit équipement	2 000,00 €	1 500,00 €
60632-2	Fr. de petit équipement LAV	- €	6 000,00 €
60636-1	Vêtements de travail	2 400,00 €	2 500,00 €
60636-2	Vêtements de travail LAV	- €	3 000,00 €
6064	fournitures administrat.	2 500,00 €	2 500,00 €
613-1	Loyer ANSES	3 100,00 €	3 200,00 €
613-2	Loyer EID LAV	- €	12 000,00 €
61551-1	Entretien Matériel Roulant	2 500,00 €	3 000,00 €
61551-2	Entretien Matériel Roulant LAV	- €	1 000,00 €
6161	Primes d'assurances	9 700,00 €	11 000,00 €
618-1	Divers	5 500,00 €	6 000,00 €
618-2	Droit d'entrée LRSFS LAV	- €	7 500,00 €
622-2	Prest. Services	6 000,00 €	8 000,00 €
622-3	Prestations PROGRAMME LEPTO	5 000,00 €	- €
622-4	Prestations PROGRAMME ECHINO	95 300,00 €	65 000,00 €
622-5	PRESTATIONS PROGRAMME LAV	- €	7 000,00 €
622-6	Prestations Conseil Juridique	- €	30 000,00 €
623-1	Pub. Publications, relat. Publiques	6 000,00 €	5 000,00 €
623-2	Pub. Publications, relat. Publiques LAV	- €	1 000,00 €
625-1	Déplacemts. Missions	20 000,00 €	20 000,00 €
625-2	Déplacements Missions LAV	- €	6 000,00 €
626	Frais postaux et telecom.	5 500,00 €	5 500,00 €
TOTAL	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**174 500,00 €**	**228 900,00 €**

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 PARTIE 2			
LIBELLE		BP 2017	BP 2018
621	Personnel exter; au service Stagiaire	1 500,00 €	2 000,00 €
633	Impots taxes et versements ass.	3 700,00 €	4 850,00 €
6411	Personnel titulaire	32 000,00 €	10 100,00 €
6413-1	Personnel non titulaire	138 000,00 €	150 000,00 €
6413-2	Personnel non titulaire LAV	- €	35 300,00 €
6450-1	Charges SS et prévoyance	67 550,00 €	73 000,00 €
6450-2	Charges SS et prévoyance Pers Intérim LAV	- €	16 000,00 €
TOTAL	**CHARGES DE PERSONNEL**	**242 750,00 €**	**289 250,00 €**
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	30 000,00 €	30 000,00 €
023	Virement à la section d'Investissement LAV		91 000,00 €
TOTAL	**DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT**	**30 000,00 €**	**121 000,00 €**
6531	Indemnités Président	8 000,00 €	8 000,00 €
6533	Cotisations retraite Président	400,00 €	400,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**10 400,00 €**	**10 400,00 €**
668	Autres charges financières	- €	- €
TOTAL	**CHARGES FINANCIERES**		
6718	Autres charges exceptionnelles	13 069,71 €	16 898,41 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- €	- €
675	Valeur comptable immob cédées		1 930,44 €
TOTAL	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**13 069,71 €**	**18 828,85 €**
6811	dotation aux amortissements	13 943,34 €	5 800,13 €
042	**opérations d'ordre de transfert entre sections**	**13 943,34 €**	**5 800,13 €**
TOTAL	**DEPENSES FONCTIONNEMENT**	**484 663,05 €**	**674 178,98 €**

Les produits divers de gestion courante sont toujours des actions que nous menons, des demandes d'interventions publiques qui nous sont demandées d'être faites sur l'ensemble du territoire, les produits d'immobilisation financière ne changent pas 2 300€, et les produits exceptionnels divers correspondent aux écritures comptables qui me permettent de faire sortir l'ordinateur de l'inventaire comme cadeau de départ pour Vincent RATON. Le montant total des recettes pour l'année 2018 est de 674 178,98€.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

FONCTIONNEMENT RECETTES 2018			
LIBELLE		BP 2017	BP 2018
002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	210 463,05 €	229 048,54 €
TOTAL	**EXCEDT ANTER. REPORT. DE FONCT.**	**210 463,05 €**	**229 048,54 €**
74718	Etat DGAL	60 000,00 €	60 000,00 €
74781	Participation des départements	187 000,00 €	187 000,00 €
747818	Particpations Départements LAV	- €	176 900,00 €
74881	participations ECHINO	20 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL	**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**	**267 000,00 €**	**438 900,00 €**
758	Prod. Divers de gestion courante	5 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**5 000,00 €**	**2 000,00 €**
762	Prod. Immobilisations financières	2 200,00 €	2 300,00 €
TOTAL	**PRODUITS FINANCIERS**	**2 200,00 €**	**2 300,00 €**
775	Produits des cessions d'immob.		- €
776	Prod.exceptionnels divers	- €	1 930,44 €
TOTAL	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**- €**	**1 930,44 €**
776	Dif réal. Reprise au résultat	- €	- €
TOTAL	**OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS**	**- €**	**- €**
TOTAL	**RECETTES FONCTIONNEMENT**	**484 663,05 €**	**674 178,98 €**

Monsieur DAVID : juste un commentaire, vous voyez qu'il y a une sensible différence entre le budget primitif 2017 en recettes de fonctionnement et le budget primitif 2018, ça vient du fait de l'adhésion des départements pour la lutte anti-vectorielle. L'année dernière on avait 24 000€ de nouvelles recettes, cette année on prévoit 177 000€ de participation des départements à la lutte anti-vectorielle.

Monsieur COMBES : nous examinons maintenant à la page 6 les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année, vous allez constater assez rapidement qu'elles sont sensiblement les mêmes que celles de l'année dernière, simplement les lignes marron concernent les attributions de cet argent évoqué en recettes et qui a été réparti sur les dépenses de fonctionnement.
Nous avons encore 65 000€ de dépenses à faire pour le programme échino, l'article 622-4, qui sont tous les départements sur lesquels il reste à payer les laboratoires vétérinaires et les fédérations départementales des chasseurs pour leur participation à ce programme de cartographie de l'échinococcose alvéolaire.
Nous avons aussi une rubrique nouvelle qui est constitué du conseil juridique qui est représenté par maitre LANDOT qui nous a fait cette proposition de nous suivre sur toute l'année jusqu'à la création de l'établissement, de façon ferme et solide, pour un montant de 30 000€ pour la prestation pour l'année.

Monsieur DAVID : je ne pense pas qu'on pouvait s'éviter cette dépense, il fallait absolument faire quelque chose

Monsieur COMBES : étant donné que mes collaborateurs, que j'apprécie par ailleurs, n'ont pas plus que moi de compétences en terme juridique pour régler ce problème par nous-mêmes.
Le montant total des charges à caractère général pour l'année 2018 est prévu pour un montant de 228 900€.
Dans la suite des dépenses de fonctionnement nous avons les charges de personnels qui sont augmentées par rapport au budget 2017 des prévisions faites sur les agents notamment Marine pour la partie stable de l'agent qui sera situé en Ile-de-France et l'emploi d'un personnel intérimaire éventuellement, donc pour un montant de 289 250€.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Les dépenses imprévues de fonctionnement sont notre fond de roulement que nous nous accordons sur l'année à venir, et les virements à la section d'investissement concernent essentiellement les 5 départements, nous avons pas mal de matériel à acheter, éventuellement un pick-up et surtout les appareils qui vont nous permettre de faire manuellement le traitement des opérations, un véhicule qui devrait être livré dans les prochains jours, pour un montant total de 91 000€. Donc les dépenses imprévues de fonctionnement, ça s'appelle comme ça réglementairement, pour 121 000€. Les autres charges de gestion courante sont stables pour 10 400€. Ensuite nous avons les charges exceptionnelles qui nous permettent d'équilibrer entre les recettes et les dépenses notre budget pour 16 898€. De nouveau l'écriture comptable que vous voyez en 675, 1 930€ pour la comptabilité, je ne peux pas vous donner plus d'explications que ces 4 écritures qui font qu'il n'y a aucune dépense financière mais il faut que nous inscrivions en section de fonctionnement et en section d'investissement le rachat et la perte de cette valeur. Ensuite les dotations aux amortissements cette année pour une somme de 5 800,13€. Donc le montant total des dépenses prévues cette année est de 674 178,98€.
Les recettes d'investissement se montent à 105 731,52€ dont une part, 91 000€ dont on a parlé tout à l'heure qui sont destinés à la lutte anti-vectorielle sur l'Ile-de-France et le solde d'exécution d'investissement reporté de 3 500,95€. Nous avons ensuite le cadeau de départ en ligne 2183 qu'il faut qu'on retrouve ici et que nous allons encore retrouver dans les dépenses. Nous avons ensuite les dotations aux amortissements et le fond de compensation de la TVA pour un montant total de recettes de 105 731,52€. Les dépenses d'investissement vont être dispatchées entre les ordinateurs, du matériel parce qu'on envisage aussi de suivre des hérissons qui dans l'étude sur la leptospirose ont montré une certaine capacité à retenir les bactéries leptospires pathogènes et nous voulons confirmer sur le terrain que ces petits animaux sont bien des réservoirs comme nous l'avons découvert lors de l'étude sur la leptospirose. Donc un peu de matériel technique je dirai, du matériel de transport, du matériel informatique nécessaire au bon suivi notamment des informations sur la lutte anti-vectorielle en région parisienne pour un montant total de 105 731,52€. J'en ai terminé avec la présentation de ce budget primitif mais je peux répondre à toutes vos questions.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

INVESTISSEMENT RECETTES 2018			
LIBELLE		BP 2017	BP 2018
021	Dotation de la Section Fonctionnement		91 000,00 €
001	Solde d'éxécution d'investissement reporté	6 241,78 €	3 500,95 €
TOTAL	**Produits des cessions**	**6 241,78 €**	**94 500,95 €**
2182	Matériel de transports	- €	- €
2183	Cadeau de départ	- €	1 930,44 €
28181	Instal gales agenct amngts div	259,39 €	259,39 €
28182	Matériel de transport	4 060,00 €	3 797,35 €
28183	Matériel informatique	4 207,10 €	1 321,23 €
28188	Autres immobilisations corporelles	5 416,85 €	422,16 €
TOTAL	**amortissement des immob corporelles**	**13 943,34 €**	**7 730,57 €**
10222	FCTVA	2 027,22 €	3 500,00 €
1068	Excédents de fonctionnement		- €
TOTAL	**DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES**	**2 027,22 €**	**3 500,00 €**
272	Cess. Tit. Imm. Os-dr créances	- €	- €
TOTAL	**TOTAL OPERATIONS D'ORDRE**	**- €**	**- €**
TOTAL	**RECETTES INVESTISSEMENT**	**22 212,34 €**	**105 731,52 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES 2018			
LIBELLE		BP 2017	BP 2018
001	Solde d'éxécution d'investissement reporté	- €	- €
TOTAL	**SOLDE D'EXECU. D'INVEST. REPORTE**	**- €**	**- €**
002	Cadeau de départ		1 930,44 €
2181	Matériel de transport	- €	60 000,00 €
2183	Matériel de bureau informatique		5 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	22 212,34 €	38 801,08 €
TOTAL	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**22 212,34 €**	**105 731,52 €**
192	+/- values cessions d'immob		- €
TOTAL	**OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS**	**- €**	**- €**
TOTAL	**DEPENSES INVESTISSEMENT**	**22 212,34 €**	**105 731,52 €**

Monsieur DAVID : y a-t-il des questions sur la présentation du budget primitif ?

Monsieur HERDEWYN : pour tout ce qui concerne la LAV c'est repris des tableaux qu'on a travaillés ensemble ?

Monsieur COMBES : exactement, au centime près. En fait chaque département participe à hauteur de 21 200€ et c'est cet argent-là plus la dotation pour les investissements qui est réparti de la façon que vous avez vu intégralement dans les lignes du budget.

Monsieur DAVID : y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas, je peux donc passer au vote, des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Donc nous avons terminé, y a-t-il des questions diverses que vous vouliez aborder dans ce conseil d'administration ?
Encore une fois je vous remercie pour ce conseil d'administration qui était important, on est à un virage de notre structure, je vous remercie pour votre présence, je vous souhaite de rentrer dans les meilleures conditions possibles et puis pour les membres du bureau la prochaine réunion aura lieu le 13 juin à 10h à Troyes au conseil départemental. Et nous attendons maintenant du cabinet LANDOT la marche à suivre maintenant que nous en avons délibéré pour investigué plus précisément cette évolution juridique.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com